

Établissements  
Écoles  
Collèges  
Universités  
Bureaux gouvernementaux  
Services médicaux  
Services emploi  
Communauté francophone  
Établissements  
Écoles  
Collèges  
Universités  
Bureaux gouvernementaux  
Services médicaux  
Services emploi  
Communauté francophone

bienvenue

bonjour



## Renseignements pratiques

→ destinés aux  
nouveaux  
arrivants  
francophones



Accueil francophone

Ce document a été produit par l'Accueil francophone du Manitoba.

# Table des matières

<b>1. Introduction</b>	
<b>2. Vos premières semaines au Manitoba</b>	
1. Aide et information . . . . .	5
2. Compte bancaire. . . . .	8
3. Assurance-maladie et soins médicaux. . . . .	8
4. Assurance-sociale (NAS) . . . . .	9
5. Aide financière aux familles . . . . .	9
6. Évaluation des diplômes . . . . .	11
7. Cours d'anglais. . . . .	11
<b>3. Le Manitoba français</b>	
1. Introduction . . . . .	12
2. Histoire . . . . .	13
3. Événements annuels. . . . .	16
4. Attractions touristiques . . . . .	18
5. Arts et culture. . . . .	18
<b>4. Emploi</b>	
1. Recherche d'emploi. . . . .	21
2. Certification et réglementation professionnelles . . . . .	23
3. Normes d'emploi . . . . .	23
4. Santé et sécurité . . . . .	24
5. Assurance-emploi . . . . .	24
6. Aide sociale . . . . .	25
7. Aide aux entreprises . . . . .	26
<b>5. Reconnaissance des compétences</b>	
1. Rapport sur les certificats d'études . . . . .	28
2. Professions réglementées . . . . .	29
3. Métiers réglementés . . . . .	36
4. Programme de reconnaissance des compétences . . . . .	39
5. Fiches sur les professions et les métiers . . . . .	40
<b>6. Logement</b>	
1. Location d'une chambre . . . . .	41
2. Location d'un appartement ou d'une maison . . . . .	41
3. Allocations-logement. . . . .	42
4. Achat d'une maison . . . . .	42
5. Impôts fonciers . . . . .	43
6. Services publics. . . . .	43
7. Gaz naturel . . . . .	44
8. Électricité . . . . .	44
9. Eau . . . . .	44
10. Téléphone. . . . .	45
11. Télévision . . . . .	46
12. Internet. . . . .	47
13. Recyclage . . . . .	47

## 7. Transport

1. Autobus local . . . . . 48
2. Taxi . . . . . 49
3. Automobile . . . . . 49
  - a. Permis de conduire. . . . . 49
  - b. Écoles de conduite . . . . . 51
  - c. Immatriculation et assurance. . . 51
  - d. Accidents . . . . . 52
  - e. Infractions . . . . . 52
  - f. Contraventions de stationnement . . . . . 52
  - g. Ceintures et sièges pour enfant 53
  - h. Location d'un véhicule. . . . . 53
    - à court terme . . . . . 53
    - à long terme . . . . . 53
  - i. Achat d'un véhicule. . . . . 54
    - usagé. . . . . 54
    - neuf. . . . . 55
  - j. Conduite en hiver . . . . . 56
4. Train. . . . . 56
5. Autobus interrégional . . . . . 56
6. Avion . . . . . 57
7. Voyages et assurances . . . . . 57

## 8. Éducation

1. Généralités . . . . . 58
  - a. Éducation préscolaire . . . . . 58
  - b. Éducation élémentaire et secondaire . . . . . 58
  - c. Éducation postsecondaire . . . . 59
  - d. Cours d'anglais langue seconde . . . . . 61
2. Le système francophone . . . . . 61
  - a. Préscolaire. . . . . 61
  - b. Élémentaire et secondaire (Division scolaire franco manitobaine). . . . . 63

- c. Postsecondaire (Collège universitaire de Saint-Boniface) . . 67
- d. Éducation permanente . . . . . 67
- e. Centre d'apprentissage franco-manitobain (C.A.F.M) . . . . 68

## 9. Commerces et services

1. Annuaire des services en français. . . . . 69
2. Taxes . . . . . 69
3. Aliments . . . . . 69
4. Meubles . . . . . 70
5. Vêtements. . . . . 70
6. Services au consommateur . . . . . 71
7. Institutions financières . . . . . 72
8. Assurances . . . . . 73
9. Impôts . . . . . 73

## 10. Santé et sécurité

1. Urgences . . . . . 75
2. Assurance-maladie. . . . . 75
3. Services médicaux . . . . . 76
  - a. Ligne santé . . . . . 76
  - b. Infirmières en santé publique. . 77
  - c. Médecins de famille . . . . . 77
  - d. Cliniques. . . . . 78
  - e. Centres communautaires. . . . . 78
  - f. Centre de soins d'urgences. . . . . 79
  - g. Urgence . . . . . 80
4. Dentistes. . . . . 80
5. Soins oculaires . . . . . 80
6. Assurance-médicaments . . . . . 81

## Renseignements pratiques

### 11. Médias d'information

1. Radio . . . . . 82
  - a. Radio francophone . . . . . 82
2. Télévision . . . . . 83
  - a. Télévision francophone . . . . . 83
  - b. Câblodistribution . . . . . 83
  - c. Satellite . . . . . 83
3. Journaux . . . . . 83
  - a. La Liberté . . . . . 84
  - b. Autres journaux francophone . . 84
4. Internet . . . . . 84
5. Bibliothèques . . . . . 85
  - a. Bibliothèques francophones . . 85
  - b. Bibliothèque Centennial . . . . . 86
  - c. Bibliothèques spécialisées . . . . 86
6. Information communautaire . . . . 87

### 12. Climat

1. Hiver . . . . . 89
2. Été . . . . . 89

### 13. Loisirs

1. Sports . . . . . 90
2. Activités culturelles . . . . . 91
3. Activités d'hiver . . . . . 94
4. Activités d'été . . . . . 94

### 14. Lois

1. Lois du Manitoba . . . . . 95
2. Aide juridique . . . . . 96
3. Interprètes . . . . . 97
4. Lois importantes . . . . . 98
5. Lignes secours . . . . . 100

# 1. Introduction

## **L'Accueil francophone... pour un établissement réussi au Manitoba !**

L'Accueil francophone est un service établi par la Société franco-manitobaine (SFM) depuis décembre 2003. Tel que son nom l'indique, ce service est dévoué à faciliter l'accueil et favorise la rétention des immigrants et réfugiés d'expression française dans la communauté et la province.

Ce service a été lancé par la SFM, lorsque le nombre d'immigrants et réfugiés d'expression française reçus au Manitoba, a commencé à s'accroître. L'Accueil francophone est situé au 420, rue Des Meurons, unité 104 à Saint-Boniface, (204) 975-4250.

## Renseignements pratiques

### La mission de l'Accueil francophone :

L'accueil francophone est le guichet unique offrant les services d'entrée et d'établissement initiaux à tous les immigrants et réfugiés d'expression française au Manitoba.

### Nos activités :

- Club de recettes internationales
- Club d'anglais
- Échange linguistique
- Clinique d'impôt
- Repas de Noël

### Les services offerts par l'Accueil :

- Accueil dès votre arrivée
- Démarches administratives
- Session d'orientation
- Renseignements pratiques
- Aide au logement
- Introduction à la communauté
- Connexion avec les services de recherche d'emploi
- Programme de jumelage
- Réseau de bénévoles avec services d'interprétation et traduction
- Notariat et assermentation

## 2. Vos premières semaines au Manitoba

Bienvenue au Manitoba ! Notre province a la réputation d'être accueillante et de nombreux nouveaux arrivants ont été agréablement surpris de constater à quel point les gens sont chaleureux. Nous espérons que vous vivrez la même expérience, tout spécialement lors de vos premières semaines dans votre nouvel environnement.

L'information contenue dans cette section a été conçue pour faciliter vos démarches dans les premières semaines suivant votre arrivée au Manitoba.

### 1. Aide et information

---

La communauté francophone urbaine a tout récemment développé sa propre structure d'aide aux nouveaux arrivants d'expression française. C'est donc avec plaisir que des intervenants vous accueilleront à **l'Accueil francophone** (coordonnées ci-dessous) pour vous guider dans vos démarches et vous souhaiter la bienvenue dans votre nouvelle communauté. L'Accueil francophone a créé un plan de la ville spécialement destiné aux nouveaux arrivants francophones. Vous pouvez vous en procurer un exemplaire au 420, rue Des Meurons.

Pour connaître la plupart des services offerts en français au Manitoba, il vous sera également utile de consulter l'Annuaire

des services en français au Manitoba, publié par le centre d'information 233-ALLÔ (coordonnées ci-dessous). L'Annuaire des services en français vous offre les coordonnées de plus de 2 300 organismes ou entreprises où l'on peut obtenir un service en français.

Vous trouverez aussi une foule de renseignements sur le site Internet officiel de la communauté francophone du Manitoba [www.franco-manitobain.org](http://www.franco-manitobain.org), développé et mis à jour par la Société franco-manitobaine, organisme porte-parole de la communauté francophone du Manitoba.

Si vous ne trouvez pas l'information précise dont vous avez besoin, nous vous encourageons à utiliser l'annuaire téléphonique de votre ville. Dans les pages blanches figurent les numéros de téléphone des entreprises, des organismes et des particuliers par ordre alphabétique. À Winnipeg, les numéros de téléphone du gouvernement figurent dans les pages bleues à la fin de cet annuaire. Un annuaire distinct, appelé les Pages jaunes, regroupe les entreprises et les organismes par domaines. Pour obtenir un annuaire téléphonique, téléphonez au (204) 941-8190.

## Renseignements pratiques

**Veillez noter que plusieurs commerces, entreprises ou organismes n'offrent malheureusement pas de services en français au Manitoba. Vous devrez souvent demander en langue anglaise si un service en français est offert.**

Voici une liste des organismes offrant des programmes et des services spécialement destinés aux nouveaux arrivants. Bon nombre de ces organismes offrent des services en français.

### **Accueil francophone du Manitoba**

420, rue Des Meurons  
Saint-Boniface (MB) R2H 2N9  
Tél. : (204) 975-4250  
Télééc. : (204) 231-0544  
accueil@sfm-mb.ca  
www.accueilfrancophonemb.com

- Accueille les nouveaux arrivants francophones
- Aide les nouveaux arrivants dans leur démarche d'établissement dans leur communauté
- Informe et facilite l'accès aux services et aux programmes dans la communauté
- Motive la communauté à s'impliquer dans l'accompagnement des nouveaux arrivants

### **Région Urbaine – Saint-Boniface**

**Centre de services bilingues**  
614, rue Des Meurons  
Saint-Boniface (MB) R2H 2P9  
Tél. : (204) 945-6220  
Sans frais : 1-866-267-6114  
Télééc. : (204) 948-3020  
www.csbsc.mb.ca

### **Région La Montagne**

**Centre de services bilingues**  
**Centre Dom Benoît**  
51-55, rue Rodgers  
Notre-Dame-de-Lourdes (MB) ROG 1M0  
Tél. : (204) 248-7270  
Sans frais : 1-866-267-6114  
Télééc. : (204) 248-7284

### **Région Rivière-Rouge**

**Centre de services bilingues**  
427, rue Sabourin  
St-Pierre-Jolys (MB) ROA 1V0  
Tél. : (204) 433-3340  
Sans frais : 1-866-267-6114  
Télééc. : (204) 433-3988

- Services des gouvernements fédéral, provincial et municipal.

### **Centre d'information 233-ALLÔ**

383, boul. Provencher, bureau 215  
Saint-Boniface (MB) R2H 0G9  
Tél. : (204) 233-2556  
Sans frais : 1-800-665-4443  
Télééc. : (204) 233-1017  
233allo@sfm-mb.ca  
www.sfm-mb.ca/233allo

- Toute l'information sur la communauté francophone du Manitoba.
- Service emploi et calendrier communautaire.

## Vos premières semaines au Manitoba

### **Citoyenneté et Immigration Canada**

25, chemin Forks Market, 4e étage  
Winnipeg (MB) R3C 4S9  
Sans frais : 1-888-242-2100  
Télé. : (204) 983-3176  
[www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

- Renseignements sur l'immigration, le parrainage, le visa de résident permanent et les autres visas.
- Administration des fonds destinés aux réfugiés parrainés par le gouvernement.
- Traitement des demandes de citoyenneté.

### **Travail et Immigration Manitoba**

213, avenue Notre-Dame  
Winnipeg (MB) R3B 1N3  
Tél. : (204) 945-3162  
Sans frais : 1 800-665-8332  
Télé. : (204) 948-2148  
[www.immigraumanitoba.com](http://www.immigraumanitoba.com)

*Division de l'immigration et du multiculturalisme (5<sup>e</sup> étage)*

*Direction de la formation linguistique des adultes (5<sup>e</sup> étage)*

*Direction de l'établissement des immigrants et du marché du travail (5<sup>e</sup> étage)*

- Évaluation des compétences en anglais et recommandation de cours d'anglais langue seconde (ALS) pour adultes; coordination des programmes d'ALS au Manitoba.
- Coordination et financement de programmes liés à l'établissement.

- Évaluation de la formation académique et coordination du Programme de reconnaissance des compétences.

*Direction de la promotion et du recrutement des immigrants (7<sup>e</sup> étage)*  
Tél. : (204) 945-2806

- Promotion et recrutement à l'étranger.
- Gestion du Programme Candidats du Manitoba.

### **Pluri-elles (Manitoba) inc.**

570, rue Des Meurons  
Saint-Boniface (MB) R2H 2P8  
Tél. : (204) 233-1735  
Sans frais : 1-800-207-5874  
Télé. : (204) 233-0277  
[pluridg@pluri-elles.mb.ca](mailto:pluridg@pluri-elles.mb.ca)  
[www.pluri-elles.mb.ca](http://www.pluri-elles.mb.ca)

- Services d'aide à l'emploi.
- Services d'alphabétisation, francisation et re francisation
- Services d'alphabétisation familiale
- Services de counselling
- Services de thérapies pour les enfants

### **Amicale multiculturelle de la francophonie du Manitoba Inc.**

340, boul. Provencher  
Saint-Boniface (MB) R2H 0G7  
Tél. : (204) 989-0399  
Télé. : (204) 949-1528  
[info@amicalefrancophone.com](mailto:info@amicalefrancophone.com)  
[www.amicalefrancophone.com](http://www.amicalefrancophone.com)

- Créer des liens de solidarité réciproque entre ses membres

## Renseignements pratiques

- Faciliter l'intégration de ses membres dans la communauté manitobaine
- Promouvoir l'épanouissement de ses membres dans les secteurs culturels et socio-économiques
- Défendre les droits de ses membres

### **Success Skills Centre**

330, avenue Portage, bureau 1200  
Winnipeg (MB) R3C 0C4  
Tél. : (204) 975-5111  
Télééc. : (204) 775-5108  
ssc@successskills.mb.ca  
www.successskills.mb.ca

- Programmes de préparation à la carrière, d'expérience de travail et de placement. Conseiller francophone.

### **Welcome Place (Manitoba Interfaith Immigration Council)**

397, rue Carlton  
Winnipeg (MB) R3B 2K9  
Tél. : (204) 977-1000  
Télééc. : (204) 956-7548  
www.miiic.ca

*(services en français, mais pas à la réception)*

- Service d'accueil, hébergement temporaire, information et service de parrainage pour réfugiés.
- Publication du *Guide d'orientation à l'intention des nouveaux arrivants* (en français).

## 2. Compte bancaire

---

Il est recommandé d'ouvrir un compte de banque dès votre arrivée au Manitoba. Plus tard, si vous changez de quartier, vous pourrez transférer votre compte dans une autre succursale de l'institution financière que vous aurez choisie.

Vous devez vous munir de votre passeport et de vos documents officiels lorsque vous ouvrez un compte de banque.

Pour obtenir de l'information sur les caisses et banques qui offrent des services en français, consultez les sections « banques » et « caisses » de *l'Annuaire des services en français au Manitoba*.

Vous pouvez également consulter, dans les pages jaunes de Winnipeg, les rubriques Banks, Credit Unions ou Trust Companies.

## 3. Assurance-maladie et soins médicaux

---

Vous pouvez bénéficier des soins de santé dès votre arrivée au Manitoba. Vous devez cependant vous procurer votre carte d'assurance-maladie du Manitoba. Vous pouvez vous procurer le formulaire à remplir en vue de l'obtention de cette carte aux bureaux mentionnés ci-bas ou sur le site Internet de Santé Manitoba. Si vous habitez une région rurale du Manitoba, procurez-vous votre formulaire au bureau municipal le plus proche de chez vous.

Vous recevrez votre carte d'assurance-maladie de quatre à six semaines après l'avoir demandée. Si votre famille vit avec

vous, votre conjoint(e) et vos enfants apparaîtront sur la même carte. Vous devez présenter votre carte lorsque vous consultez un médecin, que vous vous rendez à l'hôpital ou que vous achetez des médicaments (prescrits par un médecin) à la pharmacie.

Si vous planifiez un voyage à l'extérieur du Manitoba, vous devriez vous procurer une assurance additionnelle.

### **Direction des services assurés**

#### **Santé Manitoba**

300, rue Carlton, bureau 100  
Winnipeg (MB) R3B 3M9  
Sans frais : 1-800-392-1207  
Télé. : (204) 783-2171  
<http://www.gov.mb.ca/health/index.fr.html>  
(services en français)

## 4. Assurance sociale (NAS)

Votre *numéro d'assurance sociale* (NAS) vous permet notamment de poser votre candidature pour un emploi au Manitoba. Pour vous procurer et remplir un formulaire de demande de numéro d'assurance sociale, présentez-vous au bureau du Développement des ressources humaines Canada :

### **Ressources humaines et Développement des compétences Canada**

1031, promenade Autumnwood  
Winnipeg (MB) R2J 1C6  
Sans frais : 1-800-808-6352  
Télé. : (204) 983-0535  
(services en français)

391, avenue York  
Winnipeg (MB) R3C 0P4  
Sans frais : 1-800-808-6352  
Télé. : (204) 983-4269  
[www.rhdcc.gc.ca](http://www.rhdcc.gc.ca)  
(services en français)

Si vous habitez à l'extérieur de Winnipeg, vous trouverez dans l'annuaire téléphonique les coordonnées du bureau de RHDCC le plus près de chez vous

Notez que vous devrez vous munir de tous vos documents officiels afin de vous identifier.

Lorsque vous soumettez votre demande, demandez un reçu ou une carte temporaire. Vous pourrez ainsi débiter votre recherche d'emploi en attendant votre carte officielle.

Vous recevrez votre carte de quatre à six semaines après en avoir fait la demande.

Votre première carte est gratuite. Si vous la perdez, vous devrez présenter une nouvelle demande à l'un des bureaux de RHDCC. Des frais seront alors exigés.

## 5. Aide financière aux familles

### **PRESTATION FISCALE CANADIENNE POUR ENFANTS**

Dans le cadre du Programme de la prestation fiscale canadienne pour enfants (Child Tax Benefit), le gouvernement fédéral offre un montant mensuel non imposable pour aider les parents à subvenir aux besoins de leurs enfants.

## Renseignements pratiques

Ce programme vise les enfants de moins de 18 ans. Le paiement est versé au parent responsable de l'enfant, normalement à la mère.

Le montant mensuel de la prestation fiscale pour enfant est calculé en fonction du revenu familial de l'année précédente. Il faut en faire la demande et compléter une déclaration d'impôts à chaque année afin de continuer à recevoir cette prestation. Si vous êtes admissible, une lettre indiquant le montant du versement mensuel pour chacun de vos enfants vous parviendra. Il faut compter quelques mois avant de recevoir le premier versement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Internet de l'Agence du revenu du Canada ou communiquer avec :

### **Agence du revenu du Canada**

325, avenue Broadway  
Winnipeg (MB) R3C 4T4  
Sans frais : 1-800-387-1194  
[www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca)  
*(pas de services en français sur place)*

### **PROGRAMME DE REVENU SUPPLÉMENTAIRE DES PARENTS (PRSP)**

Le PRSP est un programme du gouvernement provincial qui offre aux familles à faible revenu la possibilité de recevoir un montant mensuel pour les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants. Le montant que les parents reçoivent est basé sur leur revenu familial annuel et le nombre d'enfants à leur charge. Vous devez recevoir la prestation fiscale pour enfants pour présenter une demande dans le cadre de

ce programme. Vous devez par ailleurs présenter une nouvelle demande chaque année.

Vous pouvez recevoir un maximum de 30 dollars par enfant par mois. Vous commencerez à recevoir cette prestation quelques mois après avoir commencé à recevoir la prestation fiscale pour enfants.

Si vous habitez à Winnipeg, vous pouvez vous présenter au Centre international ((204) 943-9158) ou à Welcome Place ((204) 977-1000) pour obtenir un formulaire de demande. Notez que les services en français ne sont pas assurés. Si vous habitez dans une autre ville, vous pouvez obtenir un formulaire de demande auprès du bureau municipal le plus près de chez vous ou en communiquant avec le bureau suivant :

### **Programme de revenu supplémentaire (PRSP)**

Case postale 3000  
203, rue South Railway Est  
Killarney (MB) R0K 1G0  
Tél. : (204) 523-5230  
Sans frais : 1-800-563-8793  
[incsupcrsp@gov.mb.ca](mailto:incsupcrsp@gov.mb.ca)  
[www.gov.mb.ca/fs/assistance/crisp.fr.html](http://www.gov.mb.ca/fs/assistance/crisp.fr.html)  
*(services en français, mais pas à la réception)*

### **ALLOCATION POUR LA GARDE D'ENFANTS**

Pour être admissible à une allocation, votre revenu familial net doit être inférieur à un certain montant et vous devez nécessiter les services d'une garderie pour l'une des raisons suivantes :

- Vous et votre conjoint(e) travaillez;
- Vous êtes à la recherche d'un emploi;
- Vous poursuivez des études ou une formation;
- Vous présentez des besoins spécifiques, tels qu'établis dans un plan familial dressé par vous mêmes, un professionnel et le responsable de la garderie; ou
- Vous avez des besoins médicaux ou devez subir des traitements particuliers

Pour obtenir des renseignements sur les services en matière de garde d'enfants ou sur les allocations possibles, communiquez avec :

Ilene Marchenko  
Coordonnatrice des dossiers –  
garde de jour

#### **Services à la famille**

614, rue Des Meurons, bureau 100  
Saint Boniface (MB) R2H 2P9  
Tél. : (204) 948-4290  
Télééc. : (204) 948-3282

## **6. Évaluation des diplômes**

---

Si vous souhaitez obtenir une attestation professionnelle, vous devez prendre rendez-vous pour discuter du processus d'évaluation. Vous pouvez aussi obtenir une attestation d'études. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

### **Division de l'immigration et du multiculturalisme Travail et Immigration du Manitoba**

213, avenue Notre-Dame, 5<sup>e</sup> étage  
Winnipeg (MB) R3B 1N3  
Tél.: (204) 945-3162

## **7. Cours d'anglais**

---

La Direction de l'établissement des immigrants et du marché du travail du gouvernement provincial offre des cours d'anglais gratuits aux immigrants. Vous devrez prendre un rendez-vous afin que soit testée votre connaissance de l'anglais. On vous inscrira ensuite au cours d'anglais langue seconde le mieux adapté à vos besoins.

### **Direction de la formation linguistique des adultes**

213, avenue Notre-Dame, 5<sup>e</sup> étage  
Winnipeg (MB) R3B 1N3  
Tél. : (204) 945-3162  
Télééc. : (204) 948-2148

## 3. Le Manitoba français

### 1. Introduction

---

Il serait illusoire de penser qu'il est possible de vivre uniquement en français au Manitoba. Sans une excellente connaissance de l'anglais, il est pratiquement impossible de travailler au Manitoba. Tous les habitants du Manitoba ont donc une bonne connaissance de la langue anglaise, même les francophones, ce qui facilite notamment, dans la vie de tous les jours, les échanges avec les personnes unilingues anglophones. Tôt ou tard, vous devrez utiliser la langue anglaise pour effectuer un achat, demander un renseignement, prendre l'autobus, chercher du travail.

Cependant, il existe bel et bien au Manitoba une communauté francophone, dynamique et structurée, composée d'environ 45 000 personnes. Ces francophones vivent principalement dans les quartiers francophones de Winnipeg et dans une quarantaine de villages francophones situés surtout dans le sud de la province.

Le français était la langue des voyageurs canadiens venus du Bas-Canada dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle fut ensuite la langue des Métis, les enfants de ces voyageurs et de leurs conjointes amérindiennes. Le français fut également la langue des religieux et des religieuses catholiques qui œuvrèrent à la colonie de la Rivière-Rouge et dans l'Ouest canadien dès 1818. Le français est encore la langue des Canadiens français venus du Québec, de la Nouvelle-Angleterre et de nombre d'immigrants qui nous parviennent de populations francophones variées depuis cent ans.

Pour tout savoir sur la communauté francophone du Manitoba, visitez le site officiel de la communauté : [www.franco-manitobain.org](http://www.franco-manitobain.org) ou communiquez avec le centre d'information 233-ALLÔ :

#### **Centre d'information 233-ALLÔ**

383, boul. Provencher, bureau 215  
Saint-Boniface (MB) R2H 0G9  
Tél. : (204) 233-2556  
Sans frais : 1-800-665-4443  
Télec. : (204) 233-1017  
[233allo@sfm-mb.ca](mailto:233allo@sfm-mb.ca)  
[www.sfm-mb.ca/233allo](http://www.sfm-mb.ca/233allo)

## 2. Histoire

---

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, coureurs des bois, pelletiers et voyageurs canadiens-français, utilisant la route tracée par La Vérendrye durant les années 1730, se rendent dans l'Ouest canadien. Ces voyageurs et leurs conjointes amérindiennes élisent domicile dans l'Ouest, donnant ainsi naissance à un nouveau peuple, les Métis de l'Ouest canadien.

Avec l'arrivée des abbés Norbert Provencher et Sévère Dumoulin, en 1818, et de colons canadiens, la présence francophone s'ancre définitivement du côté est de la rivière Rouge à la hauteur de l'Assiniboine, avant de s'étendre à toute la future province. Saint-Boniface est la « capitale » catholique et francophone de la colonie naissante de la Rivière-Rouge.

### Le Manitoba : une province bilingue

La colonie de la Rivière-Rouge devient la province du Manitoba en 1870, suite à un mouvement populaire et démocratique mené par Louis Riel, un Métis francophone. *L'Acte du Manitoba*, la constitution de la nouvelle province, reconnaît la dualité linguistique et culturelle de la nouvelle province. Le français et l'anglais sont sur un pied d'égalité au Parlement provincial et devant les tribunaux.

Entre 1870 et 1885, les francophones métis et canadiens deviennent très rapidement une minorité. L'immigration ontarienne et britannique dépasse, et de loin, le nombre de francophones venant du Québec et de la Nouvelle-Angleterre. Formant plus de la moitié de la population en 1870, les francophones représentent seulement un peu plus de 10 % de la population manitobaine en 1886.

### Suppression des droits linguistiques

En 1890, la législature du Manitoba supprime la langue française comme langue officielle de la province. En 1916, la loi Thornton abolit l'éducation en français. Malgré l'infériorité numérique des francophones et malgré les lois qui font de l'anglais la seule langue officielle de la province, la francophonie manitobaine continue de se développer et de croître. Aux Métis et aux Canadiens français s'ajoutent des Français, des Belges et des Suisses venant de l'Europe francophone. En 1916, La communauté francophone se mobilise et fonde l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba.

Vivant dans des paroisses rurales presque exclusivement francophones ou à Saint-Boniface, un centre urbain francophone voisin de la capitale manitobaine, les Franco-Manitobains assument, jusqu'aux années 1950, leur épanouissement économique, éducatif, social et culturel.

## Renseignements pratiques

### Une francophonie moderne

L'après-guerre transforme complètement la société manitobaine. L'exode menace l'existence de nombreuses communautés rurales. Les communautés francophones deviennent linguistiquement mixtes. Le pluralisme linguistique et culturel devient un élément incontournable de la nouvelle réalité.

Bâtissant sur les acquis de leur passé, les Franco-Manitobains relèvent les nouveaux défis posés par la société moderne. Juridiquement, le statut du français comme langue officielle au Manitoba est rétabli en 1979. La gestion de l'éducation en français langue première par les Franco-Manitobains est reconquise en 1993.

La Société franco-manitobaine, créée en 1968, est aujourd'hui l'organisme porte-parole officiel de la communauté francophone du Manitoba.

### Quelques dates

**1738** L'explorateur La Vérendrye atteint le site actuel de Saint-Boniface.

**1818** Fondation permanente de l'Église catholique dans l'Ouest canadien.

**1844** Arrivée des Sœurs Grises de Montréal à Saint-Boniface. Elles œuvreront principalement dans le domaine de l'éducation et de la santé.

**1867** Confédération du Canada.

**1870** Louis Riel et son gouvernement provisoire négocient l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne.

La loi de 1870 sur le Manitoba stipule que la province est bilingue aux niveaux législatif et juridique.

**1883** Création du village (ou de la ville comme on disait à l'époque) de Saint-Boniface, le premier gouvernement municipal urbain francophone au Manitoba.

**1890** La législature du Manitoba supprime la langue française comme langue officielle de la province.

**1913** Fondation du journal *La Liberté*.

**1916** La loi Thornton abolit l'éducation en français.

Création de l'Association de l'Éducation des Canadiens français du Manitoba (A.É.C.F.M.) pour lutter en faveur des droits scolaires.

**1925** Fondation du Cerle Molière.

**1946** CKSB, une radio créée grâce aux dons de francophones du Manitoba, entre en ondes le 27 mai.

**1955** On autorise l'enseignement du français de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année.

**1967** Restitution partielle du droit d'enseigner en français.

**1968** Fondation de la Société franco-manitobaine qui remplace l'A.É.C.F.M., mais avec un mandat plus étoffé.

**1969** Adoption de la Loi sur les langues officielles au Canada.

**1970** Le français reprend la place qu'il avait occupée avant 1916 comme langue

d'enseignement, sur un pied d'égalité avec l'anglais.

**1974** Fondation des Éditions du Blé.

**1979** La loi de 1890 abolissant le français est jugée inconstitutionnelle par la Cour suprême du Canada.

**1980** Dévoilement du drapeau franco-manitobain choisi lors d'un concours provincial organisé par le Conseil jeunesse provincial.

Création du Secrétariat des services en langue française du gouvernement du Manitoba.

**1982** Rapatriement de la constitution canadienne et adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les minorités de langues officielles se voient garantir l'accès et la gestion de leurs écoles dans leur langue maternelle.

**1985** La Cour suprême du Canada déclare que toutes les lois de la province sont inconstitutionnelles puisqu'elles sont uniquement adoptées en anglais.

**1991** Mise en ondes d'Envol 91,1 FM.

**1992** Adoption de la Partie III de la Loi sur la Ville de Winnipeg établissant les services municipaux en français.

Le gouvernement du Canada reconnaît le rôle unique et historique de Louis Riel à titre de fondateur du Manitoba.

**1993** La Cour suprême du Canada affirme que la Charte des droits et libertés garantit aux Franco-Manitobains la gestion de leurs écoles françaises.

**1994** Mise sur pied de la Division scolaire franco-manitobaine n° 49 avec ses 22 écoles.

Signature de la première *Entente Canada-communauté franco-manitobaine*.

**1996** Fondation du CDEM.

**1998** Établissement d'un plan de développement global pour la communauté franco-manitobaine.

Dépôt du rapport et des recommandations sur les services en français au sein du gouvernement du Manitoba (rapport Chartier).

**1999** Ouverture officielle du Centre de santé Saint-Boniface Inc.

**2000** Ouverture de la Maison des artistes visuels francophones.

**2001** Adoption d'un nouveau logo bilingue par la ville de Winnipeg.

**2002** Ouverture des Centres de services bilingues.

Nomination de Maria Chaput au Sénat canadien.

Ouverture de la Maison Gabrielle-Roy.

**2003** Le ministre des Relations intergouvernementales du Canada présente un Plan d'action pour venir en aide aux communautés de langue officielle du Canada.

### 3. Événements annuels

---

#### La Chicane électrique

Organisée par le 100 Nons, la Chicane électrique est un concours ouvert aux groupes manitobains débutant dans la musique pop-rock.

#### La Soirée Gala du Prix Riel

Depuis 1983, la Société franco-manitobaine rend annuellement hommage à des francophones du Manitoba qui, de façon remarquable, ont contribué, surtout bénévolement, au développement de la collectivité, tout en suscitant chez les nôtres le goût de vivre en français. Les Prix Riel sont décernés lors de la Soirée Gala du Prix Riel, qui met en vedette des artistes de la francophonie manitobaine et est précédée de l'assemblée générale annuelle de la Société franco-manitobaine.

#### Cinémental

Ce festival de films en langue française, qui a lieu en automne, présente de longs et de courts métrages provenant du Manitoba, du Québec, de la France et d'ailleurs.

#### Le Festival de la chanson française

Chaque année, les choristes du Manitoba français se réunissent à Saint-Boniface dans le cadre d'un festival de la chanson française organisé par l'Alliance chorale Manitoba. Quelque 150 voix interprètent des chansons traditionnelles et modernes devant une salle comble d'amateurs de chant choral.

#### Le Festival du Voyageur

Anciennement d'une durée de trois jours, le Festival du Voyageur a depuis évolué en une célébration hivernale de 10 jours regorgeant de musique, d'artistes, d'histoire et de festivités. ! À chaque année, en février, cette grande fête célèbre la joie-de-vivre des voyageurs qui ont établi la Colonie de la Rivière-Rouge et la communauté canadienne-française, toujours grandissante, de l'Ouest Canadien. Au centre du pays et de la francophonie manitobaine, le Festival du Voyageur a célébré en 2009, son 40<sup>e</sup> anniversaire. Nous vous encourageons à visiter notre site Internet à l'adresse suivante : [www.festivalvoyageur.mb.ca](http://www.festivalvoyageur.mb.ca)

#### Le Festival Manipogo

Ce festival a lieu à Saint-Laurent, sur le bord du lac Manitoba, en mars, et célèbre la culture métisse et la pêche sur glace commerciale, fer de lance de l'économie des Métis de la région. Cette fête de famille propose des activités de plein air de tous genres incluant des promenades en moto-neige et une dégustation de plats traditionnels métis.

#### Bonspiel de la francophonie

Le Directeur de l'activité sportive (DAS) appuyé par la Société franco-manitobaine et le Réseau communautaire sont fiers du 37<sup>ème</sup> Bonspiel de la francophonie qui a eu lieu le 29 mars 2009. L'édition 2008 a compté plus de 140 participants répartis dans 32 équipes et celle de 2009 a connu un grand succès.

« C'est un tournoi pour rassembler la communauté francophone et de pouvoir bien s'amuser ensemble. » exclame Éric Lemoine, directeur du DAS.

Pour plus d'informations, visitez notre site web [www.directorat.mb.ca](http://www.directorat.mb.ca)

### Le Festival théâtre jeunesse

Depuis 1970, les jeunes des écoles secondaires franco-manitobaines et d'immersion française présentent des pièces dans le cadre du Festival théâtre jeunesse organisé par le Cercle Molière. En plus, les jeunes reçoivent des conseils afin d'améliorer leur jeu et leur production.

### Folklorama

Folklorama est un festival multiculturel qui a lieu à tous les ans pendant les deux premières semaines d'août. Chaque communauté ethnique de Winnipeg présente danse, chants et cuisine de son pays d'origine dans des pavillons répartis dans différents endroits de la ville. Toute la ville y participe; c'est un événement très fédérateur qui prend plus d'ampleur chaque année.

Plusieurs groupes franco-manitobains participent à cette fête des nations, tout particulièrement l'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge, qui accueille quelque 5000 spectateurs au pavillon canadien-français depuis 1979. Un pavillon français, un pavillon belge, un pavillon africain et un pavillon métis sont également présents.

### Sur les traces de Riel

En face de la cathédrale de Saint-Boniface, un petit cimetière accueille les sépultures de nombreuses personnalités de Saint-Boniface, dont celles de Louis Riel et de M<sup>gr</sup> Provencher, venu à Saint-Boniface en 1818 pour assurer une présence religieuse chez les Métis et les Canadiens français et pour établir un grand foyer catholique dans l'Ouest. Cette histoire est racontée chaque été par la pièce de théâtre *Sur les traces de Riel*, qui est jouée en juin, juillet et août dans le cimetière.

### Les fêtes régionales et locales

La plupart des communautés franco-manitobaines organisent au moins une grande fête de village par année. Notons, entre autres : la fête de la Saint-Jean-Baptiste à La Broquerie, le Festival des nations à Somerset, Notre-Dame-de-Lourdes et Saint-Léon, la Fête française à Saint-Claude, la Fête du Canada au Centre culturel franco-manitobain (à Saint-Boniface) et le Festival Chanteclerc à Saint-Pierre-Jolys.

### 4. Attractions touristiques

---

Vous pouvez consulter le site [www.cdcm.com](http://www.cdcm.com) pour tout connaître sur les attractions touristiques du Manitoba francophone. Parmi les principales, nous retrouvons :

#### Le Musée de Saint-Boniface

494, avenue Taché. Le musée est situé dans l'ancien couvent des Soeurs Grises, dont quatre d'entre elles vinrent de Montréal à Winnipeg en canoë en 1844.

#### La Cathédrale Saint-Boniface

La cathédrale Saint-Boniface a brûlé en 1968. Il n'en reste plus que la façade néo-romane. Quelques piliers ainsi que la statue de Saint-Boniface restent intacts.

En face de la cathédrale, un petit cimetière accueille les sépultures de nombreuses personnalités de Saint-Boniface, dont celles de Louis Riel et de M<sup>gr</sup> Provencher.

#### La Maison Riel

330, River Road. C'est dans le quartier Saint-Vital que se situe la maison parentale de Louis Riel, où sa dépouille a été exposée.

#### La Maison Gabrielle-Roy

375, rue Deschambault. La célèbre maison de jeunesse de ce grand nom de la littérature est devenue un musée en 2002.

### 5. Arts et culture

---

Le Centre culturel franco-manitobain (CCFM) est le pôle d'attraction autour duquel gravite la vie artistique et culturelle franco-manitobaine. Situé sur le boulevard Provencher à Saint-Boniface, le CCFM est une société d'État créée par la province du Manitoba en 1974. Il est le chez-soi de plusieurs associations artistiques et culturelles autonomes, dont le Cercle Molière (théâtre), l'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge (danse traditionnelle), le 100 Nons (musique populaire), l'Alliance chorale Manitoba (chant choral) et les Éditions du Blé (édition de livres en français).

Dans sa galerie d'art, le CCFM expose des œuvres d'artistes manitobains. Les salles Pauline-Boutal et Jean-Paul-Aubry, ainsi que la Terrasse Daniel-Lavoie permettent aux musiciens franco-manitobains de présenter des spectacles à chaque semaine.

La vie artistique et culturelle franco-manitobaine ne se limite cependant pas au CCFM. 20 comités culturels locaux font partie de l'Association culturelle franco-manitobaine. Ces comités culturels organisent régulièrement des manifestations culturelles mettant en vedette les comédiens et dramaturges amateurs des différents villages.

#### Arts visuels

Plusieurs sculpteurs, peintres et artisans du Manitoba français jouissent d'une renommée nationale, voire internationale. À titre d'exemple, le dessin animé *Jours de*

*plaine* de Réal Bérard, sur une chanson de Daniel Lavoie, était la soumission canadienne au Festival international de films de Cannes en 1990.

Sise dans un édifice historique, en plein cœur de Saint-Boniface, la Maison des artistes visuels francophones a vu le jour en janvier 2000. C'est une association d'artistes francophones qui se sont regroupés dans le but de répondre à des besoins de représentation et de professionnalisation des artistes du Manitoba, ainsi que de promotion, de diffusion et de commercialisation de leurs œuvres.

### Littérature

Née à Saint-Boniface le 22 mars 1909, Gabrielle Roy est l'auteur franco-manitobain le plus célèbre. Après ses études au Winnipeg Normal Institute, Gabrielle Roy est nommée institutrice dans la région reculée de la Petite Poule d'Eau, avant d'être mutée à Saint-Boniface, où, pendant sept ans, en marge de ses tâches d'enseignante, elle fera partie de la troupe des comédiens du Cercle Molière. En 1937, cependant, elle quitte définitivement sa province natale pour l'Europe, d'où elle repartira pour Montréal, deux ans plus tard, en raison de la guerre. Elle a notamment écrit *Bonheur d'Occasion* (1945).

Si Gabrielle Roy est la mieux connue des auteurs franco-manitobains, elle n'est cependant pas la seule. Par exemple, Ronald Lavallée a publié en France (Albin-Michel, 1988) son premier roman, *Tchipayuk ou le Chemin du loup*. Le livre a été un succès populaire : il est maintenant disponible

en livre de poche et traduit dans plusieurs langues.

La littérature franco-manitobaine connaît un renouveau depuis les années 1970 avec la création des Éditions du Blé en 1974, et d'une deuxième maison d'édition, les Éditions des Plaines, en 1980. Ces deux maisons ont publié au-delà de 400 titres d'une centaine d'auteurs du Manitoba français et de l'Ouest canadien. En 1993, les écrivains franco-manitobains ont fondé le Collectif, qui organise des soirées de poésie et d'autres activités littéraires. Le Festival des auteurs, qui a lieu chaque automne à Winnipeg, comporte un volet francophone. Le Manitoba français compte enfin plusieurs librairies francophones. Des bibliothèques publiques municipales françaises ont été établies dans plusieurs villages francophones ruraux.

### Danse

Fondé en 1947 sous le nom des Gais Manitobains, l'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge est la troupe par excellence de danse traditionnelle canadienne-française. L'Ensemble présente chaque année un spectacle au Pavillon canadien-français du Folklorama. Quelque 5 000 personnes assistent à ce spectacle sur une période de sept jours. L'Ensemble organise aussi régulièrement des tournées à l'extérieur du Canada.

## Renseignements pratiques

### Musique

En musique, il y en a pour tous les goûts et tous les âges. Le Franco-Manitobain Daniel Lavoie, qui a fait ses premières armes au 100 Nons avant de conquérir la francophonie mondiale, inspire toute une nouvelle génération d'auteurs-compositeurs. D'autres se sont taillé une place sur la scène winnipegoise de jazz et sont les invités réguliers des Mârdi-Jazz du CCFM.

Il y a aussi au Manitoba français toute une tradition de chant choral. L'Alliance chorale Manitoba fournit aide technique et matériel aux diverses chorales paroissiales et scolaires. En avril de chaque année, l'Alliance chorale, puisant parmi tous ses choristes, présente le Festival de la chanson française.

### Théâtre

Fondé en 1925, le Cercle Molière est la plus ancienne troupe de théâtre toujours active au Canada. Depuis la fin des années 60, le Cercle Molière est une troupe de théâtre professionnel qui a diversifié ses activités. C'est le Cercle Molière qui organise annuellement, depuis 1970, le Festival théâtre jeunesse, regroupant les jeunes des écoles secondaires franco-manitobaines et d'immersion. Sa troupe de théâtre pour enfant, le Théâtre du Grand Cercle, entreprend annuellement une tournée scolaire dans l'Ouest canadien et l'Ontario. Depuis 1962, le Cercle Molière encourage les dramaturges franco-manitobains en présentant des pièces écrites par eux.

La vie théâtrale franco-manitobaine comprend également, entre autres, la troupe Chiens de soleil du Collège universitaire de Saint-Boniface. Plusieurs communautés francophones présentent annuellement une pièce de théâtre.

En marge du théâtre traditionnel se développe, au Manitoba, un goût incontestable, chez les jeunes et les moins jeunes, pour l'improvisation. Les adeptes de la LIM (Ligue d'improvisation du Manitoba) sont de plus en plus nombreux.

Rendez-vous sur le site du Centre culturel franco-manitobain : [www.ccfm.mb.ca](http://www.ccfm.mb.ca)

## 4. Emploi

Cette section vous fournit de l'information au sujet des organismes pouvant vous venir en aide dans votre recherche d'emploi, vous indiquer où chercher un emploi, ainsi que vous donner de l'information sur les accréditations professionnelles. Vous y trouverez également une information de base sur les normes d'emploi au Manitoba, sur la santé et la sécurité au travail, sur les programmes d'aide sociale et sur les ressources aux entreprises.

### 1. La recherche d'emploi

La recherche d'un emploi est toujours difficile, même pour les personnes nées au Canada. Pour les nouveaux arrivants, cela peut être particulièrement frustrant, car de nombreux employeurs exigent que leurs employés aient une excellente connaissance de l'anglais et une expérience de travail au Canada.

Heureusement, il existe de nombreux programmes d'apprentissage de l'anglais à titre de langue seconde (ALS) au Manitoba, des programmes de préparation à l'emploi et des possibilités de bénévolat pour vous aider à acquérir une expérience professionnelle au Canada.

Parmi les organismes francophones, Pluri-elles peut également vous offrir de l'aide pour améliorer vos techniques de recherche d'emploi, rédiger votre CV, vous préparer pour des entrevues, du placement spécialisé, etc. Pluri-elles offre plusieurs ateliers dans ce domaine.

#### **Pluri-elles**

570, rue Des Meurons  
Saint-Boniface (MB) R2H 2P8  
Tél. : (204) 233-1735  
Sans frais : 1-800-207-5874  
Télec. : (204) 233-0277  
pluridg@pluri-elles.mb.ca  
www.pluri-elles.mb.ca

Voici d'autres endroits où vous trouverez des services pour faciliter votre recherche d'emploi :

#### **Centre Service Canada**

1001, chemin St. Mary's  
Winnipeg (MB) R2M 3S4  
Tél. : (204) 983-0534  
Télec. : (204) 983-0535  
(services en français)

## Renseignements pratiques

### Centres de services bilingues

Les centres de services bilingues offrent un accès à des ordinateurs, mais n'offrent pas nécessairement d'aide et de conseils.

#### Région Urbaine – Saint-Boniface

##### Centre de services bilingues

614, rue Des Meurons  
Saint-Boniface (MB) R2H 2P9  
Tél. : (204) 945-6220  
Sans frais : 1-866-267-6114  
Télééc. : (204) 948-3020  
[www.csbsc.mb.ca](http://www.csbsc.mb.ca)  
*(services en français)*

#### Région La Montagne

##### Centre de services bilingues

Centre Dom-Benoît  
51-55, rue Rodgers  
Notre-Dame-de-Lourdes (MB) ROG 1MO  
Tél. : (204) 248-7270  
Sans frais : 1-866-267-6114  
Télééc. : (204) 248-7284  
*(services en français)*

#### Région Rivière-Rouge

##### Centre de services bilingues

427, rue Sabourin  
St-Pierre-Jolys (MB) ROA 1VO  
Tél. : (204) 433-3340  
Sans frais : 1-866-267-6114  
Télééc. : (204) 433-3988  
*(services en français)*

Success Skills Centre offre des services d'emploi et d'orientation professionnelle aux immigrants professionnels dans ces principaux domaines : préparation de CV, rédaction de lettres de présentation, préparation aux entretiens, recherche d'emploi,

analyse de marchés, placement professionnel. Ce centre met des ordinateurs et autre matériel spécialisé à la disposition de ses clients et donne de la formation informatique (MS Office, comptabilité, AutoCad). Les personnes intéressées doivent téléphoner afin de prendre rendez-vous.

##### Success Skills Centre

500, avenue Portage, bureau 440  
Winnipeg (MB) R3C 3X1  
Tél. : (204) 975-5111  
[ssc@successskills.mb.ca](mailto:ssc@successskills.mb.ca)  
[www.successskills.mb.ca](http://www.successskills.mb.ca)  
*(services en français, mais pas à la réception)*

De nombreuses offres d'emploi sont publiées dans la section des petites annonces (Classified) des journaux et sont répertoriées dans le système informatique du guichet emplois des bureaux de RHDC. Ces guichets se trouvent aussi aux centres commerciaux Portage Place et Garden City, à la bibliothèque Centennial de Winnipeg et au Osborne Village Resource Centre.

Vous pouvez également consulter le site [www.guichetemplois.gc.ca](http://www.guichetemplois.gc.ca). Pour plus de renseignements sur les emplois disponibles, vous pouvez composer le 1-800-523-4732.

Vous pourriez vous renseigner, s'il y a lieu, auprès des organisations et associations professionnelles (voir la section « Reconnaissance des compétences »).

## 2. Certification et réglementation professionnelles

Travail et Immigration Manitoba fournit des renseignements sur la certification et la réglementation professionnelles. Le programme de reconnaissance des titres professionnels peut également assurer la liaison entre les professionnels immigrants et les organismes de réglementation. Vous devez prendre rendez-vous pour discuter du processus d'évaluation et des exigences de l'association concernée en matière d'études et d'expérience de travail. Vous pouvez vous procurer des fiches de renseignements sur bon nombre de professions et métiers. Vous pouvez aussi obtenir une attestation d'études, qui est une synthèse de l'éducation et de la formation que vous avez reçues à l'étranger. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

### **Division de l'immigration et du multiculturalisme Travail et Immigration du Manitoba**

213, avenue Notre-Dame, 5<sup>e</sup> étage  
Winnipeg (MB) R3B 1N3  
Tél. : (204) 945-3162

Vous devez absolument avoir en main vos copies de diplômes et/ou vos certificats d'études.

## 3. Normes d'emploi du Manitoba

Le Manitoba a adopté des lois qui favorisent l'équité au travail, pour les employeurs comme pour les employés. La Direction des normes d'emploi administre les lois sur le salaire minimum (qui a été porté à 8,50 \$ par heure le 1<sup>er</sup> avril 2008), sur le nombre d'heures de travail, sur les congés et les autres avantages sociaux. La Direction mène des enquêtes sur les infractions à ces lois. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

### **Division des normes d'emploi Ministère du Travail et de l'Immigration du Manitoba**

401, avenue York, bureau 604  
Winnipeg (MB) R3C 0P8  
Tél. : (204) 945-3352  
Télééc. : (204) 948-3046  
Sans frais : 1-800-821-4307  
Brandon : (204) 726-6370  
Thompson : (204) 677-6664  
[www.gov.mb.ca/labour/standards/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/labour/standards/index.fr.html)

Pour un bref aperçu des normes d'emploi au Manitoba (paye, pauses-repas, heures supplémentaires, jours fériés, etc.), vous pouvez également vous procurer le guide *Prendre sa carrière en main* auprès de l'organisme Pluri-elles (233-1735).

### 4. Santé et sécurité

Si vous considérez que certains éléments liés à votre travail ou à votre milieu de travail ont des conséquences néfastes sur votre santé, ou si vous souhaitez en savoir davantage sur la prévention des accidents et des maladies liés au travail, communiquez avec le centre d'ergothérapie de Manitoba Federation of Labour (MFL). Les services offerts par ce centre sont gratuits.

Le centre d'ergothérapie MFL est un centre de santé communautaire financé par le gouvernement provincial. Il aide les travailleurs, les syndicats et les professionnels de la santé à améliorer leurs conditions de travail en matière de santé et de sécurité. Le centre peut vous aider à déterminer si des éléments de votre travail ou de votre milieu de travail nuisent à votre santé et à trouver une solution pour régler le problème. Pour plus de renseignements, communiquez avec :

#### **Centre d'ergothérapie (MFL)**

275, avenue Broadway, bureau 102  
Winnipeg (MB) R3C 4M6  
Tél. : (204) 949-0811  
Sans frais : 1-888-843-1229  
mflohc@mflohc.mb.ca  
www.mflohc.mb.ca  
*(pas de services en français)*

### 5. Assurance-emploi (A-E)

Le régime d'assurance-emploi vise à aider, pour une période limitée, les personnes qui ont perdu leur emploi. Le gouvernement fédéral retient à la source un pourcentage du revenu des travailleurs qu'il place dans le fonds d'A-E; les travailleurs ont accès à ce fonds s'ils perdent leur emploi. Les prestations reçues leur permettent de subvenir à leurs besoins pendant qu'ils cherchent un autre emploi ou en cas de maladie ou de grossesse. On offre également des programmes de formation aux personnes admissibles à l'A-E et devant se perfectionner pour trouver du travail.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assurance-emploi, veuillez communiquer avec l'un des bureaux de Ressources humaines et développement des compétences Canada.

#### **Centre Service Canada**

1001, chemin St. Mary's  
Winnipeg (MB) R2M 3S4  
Sans frais : 1-800-808-6352  
Télé. : (204) 983-0535  
www.rhdcc.gc.ca  
*(services en français)*

391, avenue York  
Winnipeg (MB) R3C 0P4  
Sans frais : 1-800-808-6352  
Télé. : (204) 983-4269  
www.rhdcc.gc.ca  
*(services en français)*

Si vous éprouvez des problèmes liés à votre demande de prestations d'assurance-emploi, vous pouvez communiquer avec :

**Community Unemployed Help Centre**

275, avenue Broadway, bureau 501  
 Winnipeg (MB) R3C 4M6  
 Tél. : (204) 942-6556  
 Sans frais : 1-866-942-6556  
 Téléc. : (204) 947-9557  
 cuhc@cuhc.mb.ca  
 www.cuhc.mb.ca  
*(services en français, mais pas à la réception)*

## 6. Aide sociale

Tout résident permanent du Manitoba (à l'exception des personnes parrainées) qui éprouve des difficultés financières à se procurer de la nourriture, des vêtements ou à acquitter son loyer peut présenter une demande d'aide financière auprès du gouvernement provincial. Les personnes parrainées sont admissibles à une aide financière uniquement dans des circonstances particulières. Il existe deux types d'aide sociale :

### a) Aide à l'adaptation

Le programme d'aide à l'adaptation s'adresse aux réfugiés parrainés par le gouvernement. Ce programme est offert par :

**Unité de l'établissement**

**Citoyenneté et Immigration Canada**

25, chemin Forks Market, 4<sup>e</sup> étage  
 Winnipeg (MB) R3C 4S9  
 Sans frais : 1-888-242-2100  
 Téléc. : (204) 983-3176  
*(services en français)*

### b) Aide à l'emploi et au revenu

L'Aide à l'emploi et au revenu est offerte par le gouvernement provincial et s'adresse aux personnes dont le revenu n'est pas suffisant pour combler les besoins essentiels : nourriture, vêtements, articles ménagers, logement ou frais médicaux. Ce programme peut également aider les gens à trouver un emploi ou à retourner sur le marché du travail. Pour plus de renseignements, communiquez avec :

**Région Urbaine – Saint-Boniface**

**Centre de services bilingues**

614, rue Des Meurons, bureau 100  
 Saint-Boniface (MB) R2H 2P9  
*(services en français)*

**Aide à l'emploi et au revenu**

Lise Dupuis, coordonnatrice des dossiers  
 Tél. : (204) 948-4292  
 Madeleine Gauthier, spécialiste de l'information  
 Tél. : (204) 948-4290  
 Sans frais : 1-866-267-6114  
*(services en français)*

**Services à la famille et Logement**

Tél. : (204) 945-2270  
 Sans frais : 1-866-267-6114  
*(services en français)*

### 7. Aide aux entreprises

Plusieurs nouveaux arrivants choisissent de devenir propriétaires-exploitants de leur propre entreprise. Il existe de nombreux organismes pour aider les nouveaux entrepreneurs à démarrer leur entreprise. Ces organismes offrent des cours aidant à lancer et à exploiter une entreprise, à calculer la taxe professionnelle, à acquitter ses impôts et à embaucher du personnel. De nombreuses institutions financières offrent des services et des prêts spéciaux aux nouveaux entrepreneurs. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

**Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM)**

614, rue Des Meurons, 2<sup>e</sup> étage  
Winnipeg (MB) R2H 2P9  
Tél. : (204) 925-2320  
Sans frais : 1-800-990-2332  
Télééc. : (204) 237-4618  
www.cdem.com  
(services bilingues)

Donne accès à une multitude de services aux gens d'affaires francophones et franco-philés qui souhaitent utiliser le bilinguisme comme valeur ajoutée dans l'essor économique au Manitoba.

Ses conseillers en affaires offrent leur expertise pour :

- Création d'entreprise
- Plans d'affaires
- Étude de marché
- Plans de marketing
- Plans de communication
- Recherche de financement
- Développement d'alliances stratégiques
- Virage technologique
- Projets communautaires
- Développement de coopératives

**Diversification de l'économie de l'Ouest**

Édifice Cargill  
240, avenue Graham, bureau 712  
Winnipeg (MB) R3C 2L4  
Tél. : (204) 983-0697  
Sans frais : 1-888-338 WEST (9378)  
Télééc. : (204) 983-3852  
(services en français)

**Banque de développement du Canada**

155, rue Carlton, bureau 1100  
Winnipeg (MB) R3C 3H8  
Tél. : (204) 983-7900  
Sans frais : 1-888-463-6232  
Télééc. : (204) 983-0870  
www.bdc.ca  
(services en français)

**Centre de services aux entreprises  
Canada-Manitoba**

240, avenue Graham, bureau 250  
Winnipeg (MB) R3C 4B3  
Tél. : (204) 984-2272  
Sans frais : 1-800-665-2019  
Télec. : (204) 983-3852  
manitoba@cbsc.ic.gc.ca  
www.rcsec.org/manitoba  
(services en français)

Les centres de services bilingues offrent également des services aux entreprises.

**Région Urbaine – Saint-Boniface  
Centre de services bilingues**

614, rue Des Meurons  
Saint-Boniface (MB) R2H 2P9  
Tél. : (204) 945-6220  
Sans frais : 1-866-267-6114  
Télec. : (204) 948-3020  
www.csbsc.mb.ca

**Région La Montagne  
Centre de services bilingues**

Centre Dom Benoît  
51-55, rue Rodgers  
Notre-Dame-de-Lourdes (MB) ROG 1M0  
Tél. : (204) 248-7270  
Sans frais : 1-866-267-6114  
Télec. : (204) 248-7284

**Région Rivière-Rouge  
Centre de services bilingues**

427, rue Sabourin  
St-Pierre-Jolys (MB) ROA 1V0  
Tél. : (204) 433-3340  
Sans frais : 1-866-267-6114  
Télec. : (204) 433-3988

**Agence national et international du  
Manitoba (ANIM)**

En misant sur son avantage bilingue, l'Agence nationale et internationale du Manitoba (ANIM) a pour but de promouvoir et développer l'économie du Manitoba auprès des marchés francophones canadiens et internationaux, avec une emphase particulière sur le Québec, la France et la Belgique.

L'un des objectifs visés par l'ANIM est de faciliter les échanges commerciaux entre les entreprises du Manitoba et celles des principaux centres économiques francophones dans le monde avec lesquels l'ANIM entretient des liens privilégiés. Appuyée par des organismes de développement économique de la province, l'ANIM accompagne ainsi les entreprises du Manitoba dans le développement de nouveaux marchés.

Également, l'ANIM stimule l'attraction de nouveaux investissements et d'immigrants d'affaires francophones dans la province du Manitoba.

219, boul. Provencher 3<sup>e</sup> étage  
Saint-Boniface (MB) R2H 0G4  
Tél. : (204) 253-4888  
Sans frais : 1-877- 484-9931  
Télec. : (204) 254-4162  
info@animcanada.com  
www.animcanada.com

# 5. Reconnaissance de compétences

La Direction de l'établissement des immigrants et du marché du travail offre certains programmes aux personnes ayant occupé une profession ou un métier dans leur pays d'origine afin d'obtenir une reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences. Parmi ces programmes se retrouvent le Rapport manitobain sur les certificats d'études, le Programme de reconnaissance des compétences et les fiches sur les professions et métiers réglementés du Manitoba.

## 1. Rapport sur les certificats d'études

Le Rapport sur les certificats d'études donne une évaluation des titres de compétence obtenus par des personnes qui ont effectué leurs études dans des établissements d'enseignement étrangers reconnus. Le Rapport vise à :

- aider les immigrants à obtenir la reconnaissance officielle des études et de la formation qu'ils ont suivies;
- sensibiliser les employeurs potentiels à l'éducation et à la formation des immigrants;
- aider les immigrants dans la planification de leur carrière et la recherche d'un emploi.

Les rapports sur les certificats d'études ont une fonction consultative et ne remplacent aucunement les évaluations requises par les organismes de réglementation professionnelles ou par les établissements d'enseignement.

Les personnes souhaitant se soumettre aux exigences d'une profession ou d'un métier réglementé (par exemple machiniste, médecin, enseignant, etc.) ou être admises dans un établissement postsecondaire dans ces disciplines doivent savoir que ces professions et métiers possèdent leurs propres exigences en matière d'admission.

À qui le Rapport sur les certificats d'études peut-il être utile ?

- Aux personnes ayant effectué des études à l'extérieur du Canada. Le rapport évalue les certificats d'études internationaux.
- Aux employeurs éventuels. Ils saisiront mieux la valeur de l'éducation et de la formation de la personne qui soumet sa candidature, ce qui leur permettra de prendre des décisions plus éclairées en matière d'embauche et de répartition des tâches.
- Aux conseillers en orientation professionnelle. Le rapport les aidera à conseiller leurs clients quant à leur carrière.

### Documents requis

Les personnes devront joindre les documents suivants à leur demande :

- Diplômes et certificats concernant les études et la formation suivies à l'étranger;
- Traductions certifiées conformes en français ou en anglais de tous les documents de langue étrangère;
- Relevés de notes et résultats d'examen dans toutes les matières étudiées;
- Documents de droit d'établissement (IMM 1000, IMM5292 ou visa de résidence permanente);
- Numéro d'assurance sociale;
- Curriculum vitæ.

### Processus

L'évaluation se fait à partir des documents originaux ou de copies certifiées conformes. Un processus rigoureux et standard, consistant entre autres à vérifier l'authenticité des documents et la conformité des traductions, à reconnaître les établissements d'enseignement fréquentés, ainsi qu'à examiner les systèmes et les programmes d'éducation, est suivi.

### Comment présenter une demande

Vous devez prendre un rendez-vous en téléphonant au (204) 945-6300 ou au (204) 945-5432.

Les résidents du Manitoba peuvent obtenir un Rapport sur les certificats d'études gratuitement. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous devez communiquer avec :

#### **Direction de l'établissement des immigrants et du marché du travail Travail et Immigration Manitoba**

213, avenue Notre-Dame, 5<sup>e</sup> étage  
Winnipeg (MB) R3B 1N  
Tél. : (204) 945-6362  
Télééc. : (204) 948-2148  
[www.immigraumanitoba.com](http://www.immigraumanitoba.com)  
[www.cicic.ca](http://www.cicic.ca)

## 2. Professions réglementées

---

Les professions dont l'exercice nécessite une licence spéciale sont des professions dites « réglementées ». Le gouvernement du Manitoba a mis en place des groupes autonomes, appelés organismes de réglementation, qui établissent des normes professionnelles et veillent à ce que tous ceux qui exercent ces professions possèdent les qualifications requises.

## Renseignements pratiques

Au Manitoba, il est illégal d'exercer certaines professions réglementées ou même d'en utiliser le titre sans détenir la licence délivrée par l'organisme de réglementation correspondant. Certaines autres professions exigent simplement, afin d'utiliser le titre de la profession, que vous vous inscriviez auprès de l'organisme de réglementation responsable.

Si votre profession apparaît dans la liste ci-bas, vous devez obligatoirement être titulaire d'une licence afin d'exercer cette profession au Manitoba. Veuillez noter que si vous êtes agronome, architecte, ingénieur, géoscientifique, arpenteur-géomètre ou physiothérapeute, vous pouvez être tenu de travailler sous surveillance jusqu'à la délivrance de votre licence.

Si votre profession fait partie des professions réglementées du Manitoba mais qu'elle n'apparaît pas sur cette liste, vous êtes autorisé à l'exercer au Manitoba, mais vous devez probablement vous inscrire auprès de l'organisme de réglementation responsable afin d'en utiliser le titre.

### Obtention d'une licence

Les organismes de réglementation des différentes provinces canadiennes possèdent tous leur propre processus d'attribution de licence. Vous aurez à fournir des renseignements sur vos études antérieures, par exemple vos diplômes et vos certificats originaux, ainsi que des copies traduites et certifiées conformes. On pourrait également vous demander des renseignements sur votre expérience professionnelle antérieure.

Vous pourriez devoir suivre des cours de recyclage ou passer des examens. Bon nombre de ces examens ne sont offerts qu'en anglais et doivent quelquefois être passés dans une autre province. On pourrait également vous demander d'effectuer un stage afin d'acquérir une expérience de travail au Canada avant de vous délivrer la licence.

Lorsque vous aurez rempli tous les critères définis par l'organisme de réglementation pertinent et acquitté les frais demandés, vous recevrez une licence vous permettant d'exercer votre profession au Manitoba.

Le processus d'obtention d'une licence peut être long et coûteux. Vous devez réunir le plus de renseignements possibles avant de l'entamer. Pour obtenir plus de détails au sujet de l'obtention d'une licence dans votre profession, vous devez vous adresser à l'organisme de réglementation pertinent. Vous pouvez aussi communiquer avec Travail et Immigration Manitoba au (204) 945-6300.

### Aide financière

Vous pourriez être admissible à une aide financière pour obtenir votre licence. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, vous devez vous adresser au personnel du Programme de reconnaissance des compétences au (204) 945-4218 ou au (204) 945-3162.

## Organismes de réglementation

### \*AGRONOMES

#### **Institut des agronomes du Manitoba**

38, chemin Dafoe, bureau 201

Winnipeg (MB) R3T 2N2

Tél. : (204) 275-3721

Télééc. : (204) 474-7521

mia@mts.net

www.mia.mb.ca

*(services en anglais)*

### \*ARCHITECTES

#### **Ordre des architectes du Manitoba**

137, avenue Bannatyne, 2<sup>e</sup> étage

Winnipeg (MB) R3B 0R3

Tél. : (204) 925-4620

Télééc. : (204) 925-4624

info@mbarchitects.org

www.mbarchitects.org

*(services en anglais)*

### \*ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

#### **Ordre des arpenteurs-géomètres du Manitoba**

83, rue Garry, bureau 202

Winnipeg (MB) R3C 4J9

Tél. : (204) 943-6972

Télééc. : (204) 957-7602

amls@mts.net

www.amls.ca

*(services en anglais)*

## AUDIOLOGISTES ET ORTHOPHONISTES

### **Association des orthophonistes et des audiologistes du Manitoba**

333, rue Vaughan, bureau 2

Winnipeg (MB) R3B 3J9

Tél. : (204) 453-4539

Télééc. : (204) 477-1881

office@msha.ca

www.msha.ca

*(services en anglais)*

## AVOCATS

### **Société du Barreau du Manitoba**

219, rue Kennedy

Winnipeg (MB) R3C 1S8

Tél. : (204) 942-5571

Télééc. : (204) 956-0624

admin@lawsociety.mb.ca

www.lawsociety.mb.ca

*(services en anglais)*

## CHIROPRACTIENS

### **Association des chiropraticiens du Manitoba**

1445, avenue Portage bureau 610

Winnipeg (MB) R3G 3P4

Tél. : (204) 942-3000

Télééc. : (204) 942-3010

info@mbchiro.org

www.mbchiro.org

*(services en anglais)*

## Renseignements pratiques

### **COMPTABLES AGRÉÉS (CA)**

#### **Institute of Chartered Accountants of Manitoba (ICAM)**

161, avenue Portage, bureau 500  
Winnipeg (MB) R3B 0Y4  
Tél. : (204) 942-8248  
Sans frais : 1-888-942-8248  
Télééc. : (204) 943-7119  
[www.icam.mb.ca](http://www.icam.mb.ca)

### **COMPTABLES GÉNÉRAUX AGRÉÉS (CGA)**

#### **Certified General Accountants Association of Manitoba (ACGAM)**

4, rue Donald  
Winnipeg (MB) R3L 2T7  
Tél. : (204) 477-1256  
Sans frais : 1-800-282-8001  
Télééc. : (204) 453-7176  
[www.cga-manitoba.org](http://www.cga-manitoba.org)  
et  
[www.thinkcga.org](http://www.thinkcga.org)  
(services en français)

### **DENTISTES, ASSISTANTS DENTAIRES, INFIRMIÈRES DENTAIRES ET HYGIÉNISTES DENTAIRES**

**Association dentaire du Manitoba**  
698, avenue Corydon, bureau 103  
Winnipeg (MB) R3M 0X9  
Tél. : (204) 988-5300  
Télééc. : (204) 988-5310  
[office@manitobadentist.ca](mailto:office@manitobadentist.ca)  
[www.manitobadentist.ca](http://www.manitobadentist.ca)  
(services en anglais)

### **DENTUROTHÉRAPEUTES ET PROTHÉSISTES DENTAIRES**

#### **Denturist Association of Manitoba**

Case postale 70006  
1 600 boul. Kenaston, bureau 1  
Winnipeg (MB) R3P 0X6  
Tél. : (204) 897-1087  
Télééc. : (204) 488-2872  
[administrator@denturistmb.org](mailto:administrator@denturistmb.org)  
[www.denturistmb.org](http://www.denturistmb.org)  
(services en anglais)

### **DIÉTÉTISTES**

#### **Manitoba Association of Registered Dietitians**

1313, rue Border, bureau 36  
Winnipeg (MB) R3H 0X4  
Tél. : (204) 684-0532  
Sans frais : 1-866-283-2823  
Télééc. : (204) 889-1755  
[office.cdm@mts.net](mailto:office.cdm@mts.net)  
[www.manitobadietitians.ca](http://www.manitobadietitians.ca)

### **ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE**

#### **Bureau de la garde de jour pour enfants du Manitoba**

114, rue Garry, bureau 102  
Winnipeg (MB) R3C 1G1  
Tél. : (204) 945-2197  
Télééc. : (204) 948-2143

**ENSEIGNANTS ET SPÉCIALISTES  
SCOLAIRES**

**Éducation, Citoyenneté et Jeunesse**

**Manitoba Bureau des brevets**

Case postale 700

Russell (MB) R0J 1W0

Tél. : (204) 773-2998

Sans frais : 1-800-667-2378

Télééc. : (204) 773-2411

[www.edu.gov.mb.ca/certification](http://www.edu.gov.mb.ca/certification)

**ERGOTHÉRAPEUTES**

**Manitoba Society of**

**Occupational Therapists**

120, avenue Maryland, bureau 7

Winnipeg (MB) R3G 1L1

Tél. : (204) 957-1214

Télééc. : (204) 942-7828

[msot@mts.net](mailto:msot@mts.net)

[www.msot.mb.ca](http://www.msot.mb.ca)

*(services en anglais)*

**INFIRMIÈRES AUTORISÉES**

**College of Registered Nurses  
of Manitoba**

890, chemin Pembina

Winnipeg (MB) R3C 0X2

Tél. : (204) 774-3477

Sans frais : 1-800-665-2067

Télééc. : (204) 775-6052

[info@crnm.mb.ca](mailto:info@crnm.mb.ca)

[www.crnmb.mb.ca](http://www.crnmb.mb.ca)

*(services en anglais)*

**INFIRMIÈRES AUXILIAIRES**

**College of Licensed Practical Nurses  
of Manitoba**

463, chemin Ste-Anne

Winnipeg (MB) R2M 3C9

Tél. : (204) 663-1212

Sans frais : 1-877-663-1212

Télééc. : (204) 663-1207

[info@clpnm.ca](mailto:info@clpnm.ca)

[www.clpnm.ca](http://www.clpnm.ca)

*(services en anglais)*

**INFIRMIÈRES PSYCHIATRIQUES**

**College of Registered Psychiatric Nurses  
of Manitoba**

1854, avenue Portage

Winnipeg (MB) R3J 0G9

Tél. : (204) 888-4841

Télééc. : (204) 888-8638

[crpnm@crpnm.mb.ca](mailto:crpnm@crpnm.mb.ca)

[www.crpnm.mb.ca](http://www.crpnm.mb.ca)

*(services en anglais)*

**\*INGÉNIEURS ET GÉOSCIENTIFIQUES**

**Association of Professional Engineers  
and Geoscientists of Manitoba**

850A, chemin Pembina

Winnipeg (MB) R3M 2M7

Tél. : (204) 474-2736

Sans frais : 1-866-227-9600

Télééc. : (204) 474-5960

[apegm@apegm.mb.ca](mailto:apegm@apegm.mb.ca)

[www.apegm.mb.ca](http://www.apegm.mb.ca)

*(services en anglais)*

## Renseignements pratiques

### MÉDECINS ET CHIRURGIENS

#### **Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba**

1661, avenue Portage, bureau 1000  
Winnipeg (MB) R3J 3T7  
Tél. : (204) 774-4344  
Sans frais : 1-877-774-4344  
Télééc. : (204) 774-0750  
cpsm@cpsm.mb.ca  
www.cpsm.mb.ca  
(services en anglais)

### NATUROPATHES

#### **Association des naturopathes du Manitoba**

Boîte: 2339, Station Main  
Winnipeg (MB) R3C 4A6  
Tél. : (204) 947-0381  
Télééc. : (204) 452-7044  
info@mbnd.ca  
www.mbnd.ca  
(services en anglais)

### OPTICIENS

#### **Opticians Association of Canada**

83, rue Garry, bureau 2706  
Winnipeg (MB) R3C 4J9  
Tél. : (204) 982-6060  
Sans frais : 1-800-847-3155  
Télééc. : (204) 947-2519  
canada@opticians.ca  
www.opticians.ca  
(services en anglais)

### OPTOMÉTRISTES

#### **Manitoba Association of Optometrists**

392, chemin Academy, bureau 200B  
Winnipeg (MB) R3N 0B8  
Tél. : (204) 943-9811  
Télééc. : (204) 943-1208  
mao@optometrists.mb.ca  
www.optometrists.mb.ca  
(services en anglais)

### PHARMACIENS

#### **The Manitoba Pharmaceutical Association**

187, chemin St. Mary's  
Winnipeg (MB) R2H 1J2  
Tél. : (204) 233-1411  
Télééc. : (204) 237-3468  
info@mpha.mb.ca  
www.napra.org/docs/0/203/204.asp  
(services en anglais)

### \*PHYSIOTHÉRAPEUTES

#### **Association of Physiotherapists of Manitoba**

675, chemin Pembina, bureau 209  
Winnipeg (MB) R3M 2L6  
Tél. : (204) 287-8502  
Télééc. : (204) 474-2506  
info@manitobaphysio.com  
www.manitobaphysio.com  
(services en anglais)

**PODIATRÉS**

**College of Podiatrists of Manitoba**

428, avenue Portage, bureau 512  
Winnipeg (MB) R3C 0E2  
Tél. : (204) 942-3256  
registrar@copom.mb.ca  
www.copom.mb.ca  
(services en anglais)

**SAGES-FEMMES**

**Ordre des sages-femmes du Manitoba**

500, avenue Portage, bureau 235  
Winnipeg (MB) R3C 3X1  
Tél. : (204) 783-4520  
Télé. : (204) 779-1490  
admin@midwives.mb.ca  
www.midwives.mb.ca  
(services en anglais)

**TECHNICIENS DE LABORATOIRE**

**Manitoba Society of Medical Laboratory Technologists**

585, rue London  
Winnipeg (MB) R2K 2Z6  
Tél. : (204) 669-9050  
Télé. : (204) 667-1747  
msmlt@mts.net  
www.msmlt.mb.ca  
(services en anglais)

**TECHNICIENS DENTAIRES**

**Manitoba Dental Technologists Association**

41, Gables Court  
Winnipeg (MB) R2C 4H2  
Tél. : (204) 895-3789  
info@mbdta.com  
www.mbdta.com  
(services en anglais)

**TECHNICIENS EN GÉNIE ET EN SCIENCES APPLIQUÉES ET TECHNOLOGUES**

**The Certified Technicians and Technologists Association of Manitoba (CTTAM)**

1661, avenue Portage, bureau 602  
Winnipeg (MB) R3J 3T7  
Tél. : (204) 784-1088  
Télé. : (204) 784-1084  
admin@cttam.com  
www.cttam.com

**TECHNOLOGUES ET TECHNICIENS EN RADIATION MÉDICALE**

**Manitoba Association of Medical Radiation Technologists (MAMRT)**

819, avenue Sargent, bureau 202  
Winnipeg (MB) R3E 0B9  
Tél. : (204) 774-5346  
Télé. : (204) 774-5346  
mamrt@mts.net  
www.mamrt.ca

### THÉRAPEUTES RESPIRATOIRES

#### Association des thérapeutes respiratoires du Manitoba

Case postale 2087  
Winnipeg (MB) R3C 3R4  
Tél. : (204) 944-8081  
marrt@mts.net  
www.marrt.org  
(services en anglais)

### TRAVAILLEURS SOCIAUX

#### Association des travailleurs sociaux du Manitoba/Institut des travailleurs sociaux agréés du Manitoba (ATSM/ITSAM)

2015, avenue Portage, 4<sup>e</sup> étage  
Winnipeg (MB) R3J 0K3  
Tél. : (204) 888-9477  
Télec. : (204) 889-0021

### VÉTÉRINAIRES

#### Manitoba Veterinary Medical Association

6014, boul. Roblin  
Winnipeg (MB) R3R 0H4  
Tél. : (204) 832-1276  
Sans frais : 1-866-338-6862  
Télec. : (204) 832-1382  
adowd@mvma.ca  
www.mvma.ca  
(services en anglais)

\* Vous pourriez être tenu d'exercer ces professions sous surveillance jusqu'à l'obtention de votre licence : agronome, architecte, arpenteur-géomètre, géoscientifique, ingénieur et physiothérapeute.

## 3. Métiers réglementés

Au Manitoba, le Bureau de l'apprentissage de Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle administre un programme de stages d'apprentissage et de certification. Une formation menant à l'obtention d'un Certificat de qualification provincial ou interprovincial est offerte pour plus de 40 métiers.

Vous pouvez exercer la plupart des métiers sans certificat de qualification (aussi appelé « papiers » ou « cartes ») au Manitoba. Cependant, il est recommandé de communiquer avec le Bureau de l'apprentissage pour en apprendre davantage sur l'exercice de votre métier au Manitoba et pour connaître les démarches à effectuer afin que soient reconnues vos compétences et votre expérience de travail acquises à l'étranger. Les possibilités d'emploi et les conditions salariales sont souvent meilleures pour les personnes détenant un certificat de qualification.

Pour certains métiers, vous devez être enregistré à titre d'apprenti ou posséder un Certificat de qualification pour travailler légalement au Manitoba. Si vous comptez exercer un de ces métiers, vous devez communiquer avec le Bureau de l'apprentissage, qui vous renseignera sur la formation d'apprenti et/ou les démarches à effectuer en vue d'obtenir la certification.

Une licence spéciale est requise pour entre autres effectuer des travaux d'électricité au Manitoba. Si l'exercice de votre métier sup-

pose ce type de travaux, vous devez obtenir une licence auprès de la Direction de la mécanique et de la technique de Travail et Immigration Manitoba.

### **Reconnaissance officielle de vos compétences et de votre expérience**

#### **EXAMEN DE QUALIFICATION RELATIF À VOTRE MÉTIER (TRADES QUALIFICATION EXAMINATION)**

Une façon pratique de faire reconnaître officiellement vos compétences et votre expérience est de compléter avec succès l'examen de qualification relatif à votre métier. Pour être admissible à cet examen, vous devez avoir acquis un certain nombre d'années et/ou d'heures d'expérience pertinente dans les 10 dernières années. Les exigences diffèrent d'un métier à l'autre.

C'est le Bureau de l'apprentissage qui déterminera si vous êtes admissible à l'examen de qualification relatif à votre métier. Si tel est le cas, vous devrez remplir le formulaire de demande de qualification (Trades Qualification application form), disponible auprès du Bureau et soumettre un rapport d'expérience professionnelle antérieure (statement of previous work experience). Ce rapport inclura entre autres des lettres de référence de vos employeurs précédents. Les frais d'examen s'élèvent à 250,00 \$.

Le Bureau de l'apprentissage essaie de répondre aux besoins spécifiques des personnes. Si l'anglais n'est pas votre langue maternelle, vous pourriez être autorisé à demander l'aide d'un traducteur ou d'un dictionnaire. Vous pourriez également vous voir accorder plus de temps pour passer l'examen.

Pour certains métiers, vous devrez également passer un examen pratique pour démontrer vos compétences. Le personnel du Bureau vous laissera savoir si votre examen de qualification comporte une épreuve pratique.

La note de passage pour tous les examens pratiques et théoriques est fixée à 70 pour cent (70 %).

Remarque : Si vous êtes admissible à l'examen de qualification, mais ne vous sentez pas prêt à le passer, le Bureau de l'apprentissage vous fournira une lettre confirmant votre admissibilité. Cette lettre pourra vous être utile lors de votre recherche d'emploi. En effet, elle indique aux employeurs les compétences et l'expérience que vous possédez pour exercer votre métier.

## Renseignements pratiques

### **STAGE D'APPRENTISSAGE (APPRENTICESHIP TRAINING)**

Effectuer un stage d'apprentissage (apprenticeship training) est une autre façon de faire reconnaître officiellement vos compétences et votre expérience au Manitoba. Le Bureau de l'apprentissage déterminera avec vous votre niveau de compétence. Votre expérience antérieure pourrait vous être créditée dans le cadre de votre formation d'apprenti.

Pour vous enregistrer à titre d'apprenti, vous devez trouver un employeur qui acceptera de signer un Contrat de stage d'apprentissage (Apprenticeship Agreement). L'employeur doit s'engager à vous aider à développer les compétences requises pour être certifié dans votre métier. Les frais pour s'enregistrer à titre d'apprenti s'élèvent à 50,00 \$.

Une formation d'apprenti régulière, à temps complet, est habituellement complétée en trois ou quatre années.

Cette formation comprend des cours théoriques et des stages pratiques. Au fur et à mesure que vous avancez dans votre formation, votre salaire et vos responsabilités augmentent.

Afin de réussir la partie académique de votre formation, vous devez posséder l'équivalent d'un diplôme d'études secondaires manitobain.

Plusieurs programmes de stages d'apprentissage des métiers sont reconnus au Manitoba, dans quatre domaines différents : domaine industriel, domaine mécanique, domaine de la construction, domaine des services.

Pour plus d'information, vous devez communiquer avec :

**Prior Learning Assessment  
and Recognition Coordinator  
Bureau de l'apprentissage  
Enseignement postsecondaire  
et Formation professionnelle**  
401, avenue York, bureau 1010  
Winnipeg (MB) R3C 0P8  
Tél. : (204) 945-3337  
Sans frais : 1-877-978-7233  
apprenticeship@gov.mb.ca  
www.gov.mb.ca/tradecareers

**Examineur  
Direction de la mécanique et  
de la technique**  
401, avenue York, 4<sup>e</sup> étage  
Winnipeg (MB) R3C 0P8  
Tél. : (204) 945-4101

### 4. Programme de reconnaissance des compétences

#### Qu'est-ce que le Programme de reconnaissance des compétences ?

Le Programme de reconnaissance des compétences aide les immigrants ayant reçu une formation professionnelle ou technique à l'extérieur du Canada à faire reconnaître leurs études et leur expérience de travail. Ce programme offre une assistance salariale aux employeurs ainsi que des services de counselling et de référence aux personnes admissibles.

#### Qui est admissible ?

##### **IMMIGRANTS**

Les personnes désirant participer au programme doivent posséder le statut d'immigrant reçu ou avoir récemment acquis la nationalité canadienne. Les candidats doivent avoir complété avec succès un minimum de deux ans d'études postsecondaires à l'extérieur du Canada et posséder une expérience de travail non officiellement reconnue au Canada. Les candidats intéressés doivent maîtriser l'anglais ou le français du travail.

##### **EMPLOYEURS**

Toute entreprise enregistrée, opérant au Manitoba et offrant des possibilités d'emploi technique et/ou professionnel à temps plein, est admissible au programme. Les sociétés d'État sont également admissibles.

Les emplois créés dans le cadre du Programme de reconnaissance des compétences doivent être maintenus après la fin du programme. La création de nouveaux postes ne peut être le résultat de mises à pied d'employés.

#### En quoi consiste le programme ?

##### **AIDE À L'ÉVALUATION**

Une aide est fournie aux personnes satisfaisant aux critères d'admissibilité du programme. Ce volet du programme fournit aux personnes une aide financière les aidant à assumer certains frais, tels que les frais d'évaluation de leurs compétences, les frais de cours et les frais relatifs à l'achat de matériel, par exemple des livres. Le programme paie 50 % des frais admissibles, jusqu'à un maximum de 2 250 \$. Les candidats doivent fournir les reçus originaux afin d'obtenir un remboursement.

##### **AIDE SALARIALE**

Une aide salariale est offerte aux personnes dont la profession exige une expérience de travail canadienne et qui satisfont aux critères d'admissibilité du programme. L'aide salariale est directement versée à l'employeur offrant une expérience de travail liée à la formation du participant. L'employeur doit créer un nouvel emploi permanent à temps plein pour être admissible au programme d'aide salariale.

## Renseignements pratiques

L'aide salariale versée aux employeurs correspond à 40 % du salaire brut de l'employé, calculé sur une période de six mois. Le montant maximum accordé est de 4 500 \$.

Pour plus d'information, communiquez avec :

**Direction de l'établissement des  
immigrants et du marché du travail  
Travail et Immigration Manitoba**

213, avenue Notre-Dame, 5e étage  
Winnipeg (MB) R3B 1N3  
Tél. : (204) 945-6300  
ou (204) 945-4218  
Télec. : (204) 948-2148  
[www.immigratemanitoba.com](http://www.immigratemanitoba.com)

## 5. Fiches sur les professions et les métiers (Occupational Facts Sheets)

Les fiches sur les professions et métiers définissent entre autres les exigences en matière d'éducation et d'expérience de travail pour 65 professions et métiers réglementés au Manitoba.

Ces fiches sont développées en collaboration avec les organismes de réglementation du Manitoba. Elle fournissent de l'information générale aux personnes ayant effectué leurs études à l'étranger et intéressées à obtenir une licence ou une certification leur permettant d'exercer leur profession ou leur métier au Manitoba.

Les fiches sont régulièrement révisées et mises à jour. La date de révision apparaît sur chacune d'elles.

Les frais, les lieux d'examen et les horaires peuvent changer sans préavis. Tous les frais sont indiqués en monnaie canadienne. En ce qui concerne les professions, les frais sont soumis à la taxe fédérale sur les produits et services de 7 % (TPS). Une taxe de vente provinciale de 7 % (TVP) peut également s'appliquer. En ce qui concerne les métiers, les frais sont exempts de taxe.

Pour plus d'information, vous devez communiquer avec :

**Direction de l'établissement des  
immigrants et du marché du travail  
Travail et Immigration Manitoba**

213, avenue Notre-Dame, 5e étage  
Winnipeg (MB) R3B 1N3  
Tél. : (204) 945-6300  
ou (204) 945-4218  
[www.immigratemanitoba.com](http://www.immigratemanitoba.com)

Les 65 fiches relatives aux professions et métiers apparaissent sur le site [www.immigratemanitoba.com](http://www.immigratemanitoba.com).

# 6. Logement

Il existe différents types de logement au Manitoba. Cette section vous indique les différentes options qui s'offrent à vous. Elle vous donne également de l'information sur les différents services tels que le gaz, l'électricité et le téléphone.

Les francophones se trouvent principalement (mais non exclusivement) à Saint-Boniface, le principal quartier francophone de Winnipeg, à Saint-Norbert et à Saint-Vital, ainsi que dans les villages francophones situés un peu partout dans la province, tout particulièrement dans le sud. Vous pourriez tenir compte de ces agglomérations francophones dans votre choix de logement, surtout si vous prévoyez inscrire vos enfants dans une école française.

## 1. Location d'une chambre

La location d'une chambre constitue le type de logement le moins coûteux. Il se peut que vous ayez à partager une salle de bain ou une cuisine avec d'autres personnes. Vous pouvez louer une chambre dans une maison privée, dans une maison de chambres ou dans une pension. Dans ce dernier cas, les repas pourraient être inclus dans le prix de votre loyer. Vous pouvez consulter les petites annonces (Classified Ads) des journaux locaux sous la rubrique Rooms for Rent ou Shared Accomodations.

## 2. Location d'un appartement ou d'une maison

Afin de louer un appartement ou une maison à Winnipeg, vous pouvez consulter les petites annonces (Classified Ads) ou vous procurer un exemplaire du *Home Renter's Guide* ([www.homebase.ca](http://www.homebase.ca)). Cette publication mensuelle répertorie les appartements, les maisons et les condominiums à louer à Winnipeg. Vous pouvez l'obtenir gratuitement dans de nombreux commerces et banques. Ce guide présente aussi une liste de maisons et d'appartements à louer à l'extérieur de Winnipeg.

Les sites [www.rentcanada.ca](http://www.rentcanada.ca) et [www.winnipegrentnet.ca](http://www.winnipegrentnet.ca) répertorient par ailleurs la majorité des immeubles à appartements de Winnipeg.

Lorsque vous aurez choisi votre maison ou votre appartement, il vous sera probablement demandé de signer un bail. Ce document indique vos responsabilités et celles du propriétaire. Si vous avez des questions à propos du bail ou si le propriétaire ne remplit pas ses obligations, vous pouvez communiquer avec :

## Renseignements pratiques

### **Services à la famille et Logement Manitoba Région Urbaine – Saint- Boniface Centre de services bilingues**

614, rue Des Meurons, bureau 100  
Saint-Boniface (MB) R2H 2P9  
Tél. : (204) 945-8040  
Sans frais : 1-866-267-6114  
(services en français)

### **3. Programme d’allocations-logement aux familles locataires (PALFL) ou Programme d’allocations-logement aux locataires âgés (PALLA)**

---

Les programmes PALLA et PALFL permettent aux personnes de plus de 55 ans et aux familles ayant des enfants à charge déboursant de considérables montants en location d’un logement, de recevoir des allocations. Si vos frais de location représentent plus de 25 % de vos revenus, vous pourriez être admissible à ces programmes, grâce auxquels certains locataires reçoivent des prestations mensuelles couvrant une partie de leurs frais de location. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

### **Services à la famille et Logement Manitoba Région Urbaine – Saint- Boniface Centre de services bilingues**

614, rue Des Meurons, bureau 100  
Saint-Boniface (MB) R2H 2P9  
Tél. : (204) 945-8040  
Sans frais : 1-866-267-6114  
(services en français)

### **4. Achat d’une maison ou d’un condominium**

---

Lorsque vous recherchez une maison ou un condominium, visitez différentes parties de la ville pour trouver laquelle vous convient le mieux. Prenez en considération l’endroit où se trouvent les écoles, les commerces et les arrêts d’autobus.

Les publications *Winnipeg Real Estate News* ([www.winnipegrealtors.ca](http://www.winnipegrealtors.ca)), *Private Sales* ([www.comfree.com](http://www.comfree.com)) et *Winnipeg’s Condo Guide* ([www.condoguide.com](http://www.condoguide.com)), que vous pouvez vous procurer gratuitement dans la plupart des épiceries et des banques, contiennent des photos des maisons à vendre dans la région de Winnipeg et dans les environs. Elles décrivent chaque habitation en détail et en indiquent le prix demandé.

Vous pouvez également communiquer avec une des agences immobilières répertoriées dans les Pages jaunes sous la rubrique Real Estate. Vous trouverez une liste des agents immobiliers francophones dans l’Annuaire des services en français au Manitoba sous la rubrique

« immobilier » . L'agent immobilier vous fera visiter des maisons. Celui-ci ne vous facturera pas ses services; cependant, il réclamera un pourcentage au vendeur de la maison.

Lorsque vous vous serez entendus sur un prix avec le vendeur, l'agent immobilier rédigera une Offre d'achat. L'Offre d'achat constitue un document juridique et exécutoire. Elle contient des renseignements tels que le prix de vente, l'inclusion ou non des appareils ménagers et la date à laquelle vous avez l'intention d'emménager.

Pour acheter une maison, la plupart des gens doivent négocier une hypothèque, c'est-à-dire emprunter de l'argent auprès d'une institution financière. Le taux d'intérêt varie selon l'institution financière. Renseignez-vous auprès de votre banque ou de votre caisse populaire et, si le taux exigé ne vous satisfait pas, communiquez avec d'autres institutions financières.

Si vous avez des enfants en âge de fréquenter l'école, vous pourriez choisir le quartier dans lequel vous vous établirez en fonction du transport scolaire disponible. Communiquez avec le centre d'information 233-ALLÔ (233-2556) pour plus d'information à ce sujet et consultez la partie « Division scolaire franco-manitobaine » dans la section « Éducation » de cette brochure.

## 5. Impôts fonciers

---

À titre de propriétaire d'une maison ou d'un condominium, vous devrez acquitter des impôts fonciers chaque année. Ces impôts varient selon le type de maison que vous achetez, son emplacement et la taille de votre terrain. Certaines personnes acquittent leurs impôts fonciers en entier, une fois par année. D'autres préfèrent combiner le paiement de leurs impôts fonciers et leur paiement hypothécaire. D'autres encore choisissent le plan de paiements échelonnés offert par la Ville de Winnipeg (Tax Instalment Payment Program). Pour plus de renseignements sur ce programme, veuillez composer le (204) 986-5600 (Centre de services bilingues) ou visitez le site : [www.winnipeg.ca](http://www.winnipeg.ca)

## 6. Services publics

---

Peu importe si vous louez ou achetez une maison, vous devrez déboursier les coûts de certains services tels que le gaz, l'électricité, l'eau, le téléphone et la câblodistribution. Le coût de certains de ces services peut être inclus dans le prix du loyer d'un appartement, mais ne l'est normalement pas dans celui d'une maison.

### 7. Gaz naturel

---

Certaines maisons sont chauffées au gaz naturel. Par ailleurs, certaines utilisent des appareils au gaz, tels que des sèche-linge, des cuisinières et des chauffe-eau. Si vous louez une maison ou un appartement qui utilise du gaz naturel, le coût de celui-ci peut être inclus dans le prix de votre loyer mensuel ou être facturé séparément par la société gazière. Renseignez-vous bien à ce sujet.

Si vous achetez une maison dotée d'un appareil de chauffage au gaz, communiquez avec le Service du gaz naturel de Manitoba Hydro (Natural Gas Division) ou avec toute autre société gazière. Vous trouverez une liste de ces sociétés dans les Pages jaunes sous la rubrique Gas Companies. Il vous sera demandé de donner l'information apparaissant sur votre compteur de gaz afin d'estimer votre future consommation de gaz. Assurez-vous que le service sera offert dès votre emménagement. Tous les mois, vous recevrez une facture de gaz.

Le prix du gaz naturel est le même, peu importe quelle société vous le fournit. Toutefois, certaines sociétés offrent une remise à leurs clients si le prix du gaz naturel baisse.

#### **Manitoba Hydro (Service du gaz naturel)**

375, rue Dawson  
Winnipeg (MB) R2J 0S8  
Tél. : (204) 480-5900  
[www.hydro.mb.ca](http://www.hydro.mb.ca)

### 8. Électricité

Toutes les habitations ont accès à un service d'électricité. L'électricité est notamment nécessaire pour l'éclairage, les appareils ménagers et, dans certaines maisons, pour le chauffage.

Si vous louez un appartement, le coût de l'électricité peut être inclus dans le prix de votre loyer ou vous être facturé séparément par la société d'électricité. Renseignez-vous bien à ce sujet.

Si vous achetez une maison ou un condominium, la facture vous parviendra directement.

Communiquez avec :

#### **Manitoba Hydro**

820, avenue Taylor  
Saint-Boniface (MB) R3M 3T1  
Tél. : (204) 480-5900  
Sans frais : 1-888-624-9376  
[www.hydro.mb.ca](http://www.hydro.mb.ca)  
(services bilingues)

### 9. Eau

---

Dans la plupart des villes et villages du Manitoba, les maisons et les immeubles sont reliés à des canalisations souterraines d'eau et d'égout. Si vous louez un appartement, il est peu probable que vous ayez à acquitter séparément votre consommation d'eau. Toutefois, si vous louez ou achetez une maison, la municipalité propriétaire du réseau de canalisations vous facturera la quantité d'eau que vous utilisez et une redevance pour les égouts. Les factures

d'eau vous parviendront mensuellement ou trimestriellement.

Dans certaines collectivités rurales, les maisons sont équipées d'un réservoir d'eau souterrain et d'une fosse septique souterraine. Dans un tel cas, vous devrez communiquer avec un fournisseur local afin de faire remplir votre réservoir d'eau et vider votre fosse septique. Vous trouverez la liste de ces fournisseurs dans les Pages jaunes sous la rubrique Water Well Drilling & Svce ou auprès du bureau municipal de votre localité. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Centre de services bilingues au (204) 986-5600.

## 10. Téléphone

Manitoba Telecom Services (MTS) est le principal fournisseur de services téléphoniques au Manitoba, bien que certaines sociétés concurrentes offrent des tarifs intéressants pour les appels interurbains. Pour présenter une demande de service, présentez-vous à l'un des comptoirs téléphoniques de MTS. En milieu rural, vous pouvez téléphoner au bureau local pour présenter votre demande de service.

Lorsque vous présentez une demande de service téléphonique, vous devez fournir une pièce d'identité. Un permis de conduire, un numéro d'assurance sociale ou une carte d'assurance-maladie constituent des pièces d'identité acceptables. Le représentant de la société de téléphone pourrait vous demander de verser un dépôt jusqu'à ce que votre cote de crédit soit établie. Ce dépôt est conservé pendant une courte période. Si

toutes vos factures sont acquittées à temps, MTS vous remboursera votre dépôt en le déduisant de votre facture mensuelle.

Votre facture mensuelle comprend des frais d'utilisation, la location de votre appareil s'il y a lieu, les frais d'interurbains (à moins que vous choisissiez une société concurrente) et les frais relatifs à tout autre service que vous aurez choisi, tel que la ligne en attente, la messagerie vocale, l'identificateur d'appels. Vous pouvez acheter ou louer un appareil de MTS ou acheter un appareil dans un magasin de vente au détail.

Des frais d'installation de la ligne téléphonique apparaîtront sur votre première facture.

Manitoba Telecom Services ([www.mts.ca](http://www.mts.ca)) offre de nombreux services à ses clients. La liste de ces services figure au début de l'annuaire téléphonique. Vous obtiendrez des services en français au 1-800-255-6687.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet des autres sociétés de téléphone, veuillez consulter les Pages jaunes sous la rubrique Telephone Companies.

# 11. Télévision

## Télévision publique

Cinq chaînes de télévision diffusent gratuitement des émissions au Manitoba : CBC, CKY, Global Television, CBWFT (programmation de langue française de Radio-Canada) et City TV.

## Câblodistribution

La câblodistribution vous donne accès à une multitude d'autres chaînes de télévision, moyennant un coût mensuel. La télévision par câble est accessible dans la plupart des villes et dans certains villages du Manitoba, mais de nombreuses collectivités rurales n'y ont pas encore accès.

Si vous optez pour le service de câblodistribution, téléphonez à l'une des sociétés indiquées ci-dessous afin de faire installer le câble dans votre résidence. L'installation du service vous sera facturée et vous recevrez ensuite une facture mensuelle pour son utilisation. Le prix du service varie selon le forfait de programmation que vous choisissez. L'abonnement de base au câble (17,50 \$ par mois) vous donne entre autres accès à quatre chaînes en français : SRC, RDI (Réseau de l'information), TV5 (francophonie internationale) et TVA (télévision québécoise). Des frais additionnels vous donneront accès à une variété plus importante de chaînes, notamment en français. Si vous louez un appartement, les frais de câblodistribution pourraient être inclus dans le prix de votre loyer. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

### **Shaw Cable**

22, boul. Scurfield  
Winnipeg (MB) R3C 2N9  
Tél. : (204) 480-7429  
[www.shaw.ca](http://www.shaw.ca)  
*(pas de services en français)*

### **Skycable**

177, avenue Lombard, 6e étage  
Winnipeg (MB) R3B 0W5  
Tél. : (204) 925-9125  
Sans frais: 1-888-244-5544  
[info@skyweb.ca](mailto:info@skyweb.ca)  
[www.skycable.ca](http://www.skycable.ca)

### **Star Choice**

Sans frais : 1-866-STAR-WEB  
(7827-932)  
[www.starchoice.com](http://www.starchoice.com)  
*(services en français)*

### **MTS TV Services**

Tél. : (204) 941-4545  
[www.mts.ca/mtstv](http://www.mts.ca/mtstv)

## Télévision par satellite

Un nombre croissant de consommateurs se procurent une antenne parabolique « dish » leur donnant accès à un très grand nombre de chaînes de télévision de partout dans le monde. Les deux compagnies offrant ce service au Manitoba sont Star Choice et Bell Express Vu. Elles offrent notamment le réseau local francophone manitobain CBWFT.

Vous pouvez vous procurer votre antenne (ou « dish ») dans la plupart des magasins d'appareils électroniques ou consulter la rubrique Satellite Equipment and Systems dans les Pages jaunes.

Vous devrez prendre rendez-vous avec un installateur et déboursier un certain montant pour les frais d'installation. Il se peut que vous ne puissiez avoir accès à la télévision par satellite, dépendamment de l'endroit où se situe votre habitation. Si c'est le cas, vous pourrez vous faire rembourser votre achat.

### **Star Choice**

Sans frais : 1-866-STAR-WEB  
(7827-932)

[www.starchoice.com](http://www.starchoice.com)  
(services en français)

Bell Express Vu n'a pas d'adresse au Manitoba, mais ses antennes sont en vente dans tous les magasins d'appareils électroniques, tels que Radio Shack.

## **12. Internet**

---

Moyennant des frais d'installation et des frais mensuels, la majorité des appartements et des maisons peuvent avoir accès à Internet, soit par l'intermédiaire de leur ligne téléphonique ou du câble. Consultez la rubrique Internet Products and Services dans les Pages jaunes ou renseignez-vous auprès de votre fournisseur de ligne téléphonique ou de câble.

## **13. Recyclage**

---

Tous les appartements et toutes les maisons ont accès à un service de recyclage. Si vous habitez dans une maison, le service de recyclage récupérera vos articles sur le bord de votre trottoir. Dans les appartements, les boîtes de recyclage se trouvent à l'extérieur de l'immeuble.

Téléphonez au Programme de recyclage de la ville de Winnipeg au (204) 986-5600 (Centre de services bilingues) pour plus d'information. Vous pouvez également visiter le site : [www.winnipeg.ca/waterandwaste/recycle](http://www.winnipeg.ca/waterandwaste/recycle)



# 7. Transport

## 1. Autobus local

À Winnipeg, le service d'autobus s'appelle la Régie des transports de Winnipeg (Winnipeg Transit).

Le prix d'un billet s'élève à 2,30 \$ pour les adultes et à 1,80 \$ pour les enfants de cinq à 16 ans. Le service est gratuit pour les enfants de quatre ans et moins.

Vous devez donner la monnaie exacte au chauffeur. Il est plus économique d'acheter un laissez-passer hebdomadaire ou mensuel, que vous pouvez entre autres vous procurer au Centre de services bilingues. Vous trouverez la liste complète des endroits où vous procurer vos billets ou laissez-passer d'autobus sur le site : [www.winnipegtransit.com/main/fares.jsp](http://www.winnipegtransit.com/main/fares.jsp)

Pour plus d'information sur les billets et laissez-passer, ou encore pour connaître les horaires d'autobus, vous pouvez communiquer avec le Centre de Services bilingues, consulter la section Transit Guide, Telebus Directory and Maps des Pages jaunes de Winnipeg (anglais) ou visiter le site : [www.winnipegtransit.com](http://www.winnipegtransit.com) (anglais).

### Région Urbaine – Saint-Boniface Centre de services bilingues

614, rue Des Meurons  
Saint-Boniface (MB) R2H 2P9  
Tél. : (204) 945-6220  
Sans frais : 1-866-267-6114  
[www.csbsc.mb.ca](http://www.csbsc.mb.ca)  
(services en français)

Si vous devez prendre plus d'un autobus pour vous rendre à votre destination, vous n'avez pas besoin de payer plus d'une fois. Vous pouvez demander au chauffeur une « correspondance », que vous remettrez ensuite au chauffeur du deuxième autobus. Une correspondance est valable pour une heure et peut être utilisée pour le trajet de retour.

Les numéro et destination sont indiqués sur le devant et sur le côté de chacun des autobus. Les numéros de trajet sont également indiqués sur des panneaux situés aux arrêts d'autobus, de sorte que vous pouvez savoir quels autobus s'y arrêtent. Les autobus express ne s'arrêtent pas à tous les arrêts de leur trajet, mais uniquement aux arrêts où deux trajets se rencontrent.

Chaque arrêt d'autobus comporte un numéro de téléphone. Notez le numéro de téléphone de l'arrêt le plus près de chez vous. Lorsque vous composez ce numéro, un message enregistré vous indique l'heure exacte des trois prochains autobus qui passeront à votre arrêt.

Les principaux autobus desservant le vieux Saint-Boniface, le principal quartier francophone de Winnipeg, à partir du centre-ville, sont les suivants :

- 10 (arrêt sur Portage)
- 43 (arrêt sur Portage)
- 49 (arrêt sur Graham)
- 50 (arrêt sur Portage)
- 56 (arrêt sur Portage)

## 2. Taxi

---

Les tarifs des services de taxi comprennent des frais de base (3,00 \$), auxquels s'ajoutent des frais de kilométrage et des frais d'attente.

Il faut normalement laisser au chauffeur un pourboire d'environ 10 à 15 % du prix total.

Vous trouverez le numéro de téléphone des services de taxi dans les Pages jaunes sous la rubrique Taxicabs.

## 3. Automobile

---

### a. Permis de conduire

Tous les automobilistes doivent posséder un permis de conduire au Manitoba.

Si vous possédez un permis de conduire de votre pays d'origine, vous devez obtenir un permis de conduire du Manitoba dans les trois mois suivant votre déménagement dans la province. Vous devez réussir l'examen écrit et l'épreuve de conduite pour obtenir votre permis. Pour passer ces examens, vous devrez présenter votre certificat de naissance et votre passeport, ainsi que votre ancien permis de conduire. Si ce permis est dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devrez avoir une traduction certifiée conforme. Renseignez-vous au (204) 985-1100.

Si vous ne possédez pas de permis de conduire, vous devrez suivre le Programme de permis de conduire par étapes (voir ci-dessous).

#### **LE PERMIS DE CONDUIRE DE « CLASSE 5 » AUTOMOBILES ET CAMIONNETTES.**

#### **LE PROGRAMME DE PERMIS DE CONDUIRE PAR ÉTAPES.**

##### **Examen écrit**

Pour passer l'examen écrit relatif au permis de classe 5, le candidat doit être âgé d'au moins 16 ans, ou d'au moins 15 ans et demi s'il suit un programme d'enseignement de la conduite automobile offert par une école secondaire. En cas d'échec à l'examen écrit, il faut attendre sept jours

## Renseignements pratiques

avant d'être admissible de nouveau à l'examen. Le consentement parental est obligatoire pour les candidats âgés de moins de 18 ans.

### Étape de l'apprentissage – durée minimale de neuf mois

- Alcoolémie obligatoire de zéro;
- doit être accompagné d'un conducteur surveillant qui occupera le siège avant du passager;
  - le conducteur surveillant doit être titulaire d'un permis depuis au moins trois ans;
  - l'alcoolémie du conducteur surveillant doit être inférieure à 0,05;
- peut transporter d'autres passagers sur le siège arrière, mais leur nombre est limité au nombre de ceintures de sécurité installées à l'arrière du véhicule;
- pas de remorquage de véhicules;
- ne peut pas conduire un véhicule de classe 3 immatriculé comme camion agricole;
- ne peut pas conduire un véhicule à caractère non routier sur une route ou en vue de traverser celle-ci;
- ne peut pas être admissible à un programme de conduite de classes 1 à 4.

L'apprenant doit réussir l'épreuve de conduite pour passer à l'étape intermédiaire. En cas d'échec, il faut attendre 14 jours avant d'être admissible de nouveau à l'épreuve de conduite.

### Étape intermédiaire – d'une durée minimale de quinze mois

- Alcoolémie obligatoire de zéro;
- limite du nombre de passagers :
  - entre 5 h et minuit,
    - un passager à l'avant et au nombre de ceintures de sécurité installées à l'arrière du véhicule;
  - entre minuit et 5 h, soit
    - un passager à l'avant, ou,
    - si un conducteur surveillant occupe le siège avant, au nombre de ceintures de sécurité installées à l'arrière du véhicule;
- peut remorquer un véhicule;
- peut conduire un véhicule de classe 3 immatriculé comme camion agricole;
- peut conduire un véhicule à caractère non routier sur une route ou en vue de traverser celle-ci;
- peut présenter une demande pour suivre un programme de conduite de classes 1 à 4\*.

### Étape finale

- Alcoolémie obligatoire de zéro pendant la première année;
- peut obtenir un permis de classes 1 à 4\*.

*\* si le conducteur est âgé d'au moins 18 ans et répond aux normes médicales.*

Pour plus d'information au sujet du Programme de permis de conduire par étapes (PCÉ) ou pour consulter le *Guide de renseignements sur le permis par étapes du Manitoba* en format PDF, visitez le site : [www.gov.mb.ca/tgs/leg/gdl/main.fr.html](http://www.gov.mb.ca/tgs/leg/gdl/main.fr.html).

Vous pouvez également communiquer avec la Société d'assurance publique du Manitoba, visitez le site : [www.mpi.mb.ca/francais](http://www.mpi.mb.ca/francais)

### **Société d'assurance publique du Manitoba Permis et immatriculations**

1075, avenue Portage  
Winnipeg (MB) R3G 0S1  
Tél. : (204) 985-1100  
[www.mpi.mb.ca](http://www.mpi.mb.ca)

### **b. Écoles de conduite**

Beaucoup de gens prennent des cours pour apprendre à conduire. Les adolescents peuvent prendre le cours de formation à la conduite automobile à leur école. Les adultes doivent payer pour leurs cours, offerts par des écoles privées.

La neige et la pluie verglaçante rendent les routes très glissantes et les conditions très dangereuses au Manitoba. Si vous n'avez jamais conduit en hiver, vous pour-

riez suivre un cours de conduite sécuritaire (« Safe driving ») dans une école de conduite locale ou au Manitoba Safety Council (appelez au (204) 949-1085 ou sans frais au 1-800-661-3321) afin de vous familiariser avec les conditions des routes en hiver et les règles de bonne conduite. Pour plus d'information, consultez les Pages jaunes sous la rubrique Driving Instruction.

Les écoles de conduite offrant des services en français figurent dans l'*Annuaire des services en français au Manitoba* sous la rubrique « automobile », section « écoles de conduite d'automobile ».

### **c. Immatriculation et assurance**

Tous les véhicules doivent être assurés et immatriculés par leurs propriétaires. L'immatriculation et l'assurance de base sont vendues ensemble dans le cadre d'un programme obligatoire appelé Autopac. Vous pouvez vous les procurer auprès de la Société d'assurance publique du Manitoba ou auprès d'autres compagnies d'assurances. Vous trouverez la liste des courtiers d'assurance offrant des services en français dans l'*Annuaire des services en français*, sous la rubrique assurances ». La prime d'assurance dépend du type et de l'année du véhicule, et de votre dossier de conducteur. La prime est moins élevée pour les personnes vivant dans des collectivités rurales.

## Renseignements pratiques

### **Société d'assurance publique du Manitoba**

234, rue Donald

Winnipeg (MB) R3C 4A4

Tél. : (204) 985-7000

Sans frais : 1-800-665-2410

[www.mpi.mb.ca](http://www.mpi.mb.ca)

### **d. Accidents**

En cas d'accident impliquant un autre véhicule ou une personne :

- Vous DEVEZ vous arrêter. Il est illégal de quitter les lieux d'un accident au Manitoba.
  - Si quelqu'un est blessé, appelez la police ou l'ambulance en composant le 911.
  - Vous devez échanger vos nom, adresse, numéro d'immatriculation et numéro de permis de conduire avec l'autre personne impliquée.
  - Obtenez le nom et l'adresse de toute personne ayant été témoin de l'accident, au cas où son témoignage deviendrait nécessaire.
  - Téléphonnez à Autopac (985-7000). Les numéros de téléphone et adresses des centres de réclamation se trouvent dans les Pages jaunes sous Manitoba Public Insurance ou sur [www.mpi.mb.ca](http://www.mpi.mb.ca). Le personnel d'Autopac vous posera des questions et vous donnera un rendez-vous pour faire évaluer votre véhicule. On vous donnera également les formulaires à apporter avec vous chez le garagiste qui effectuera les réparations de votre véhicule.
- Vous devez signaler l'accident à la police s'il y a eu des blessés ou des dommages matériels de plus de 1000 \$. (Important : même des dommages apparemment mineurs peuvent s'élever à plus de 1000 \$.) Vous disposez de 21 jours pour signaler l'accident.
  - Vous pouvez choisir un garagiste pour la réparation de votre véhicule. Pour des services en français, consultez l'*Annuaire des services en français*, sous la rubrique « automobiles », section « ateliers de carrosserie ». La liste des autres garagistes se trouve dans les Pages jaunes, sous Automobile Body Repairing and Painting.

### **e. Infractions aux règlements de la circulation**

Vous trouverez tous les règlements de la circulation dans le *Guide de l'automobiliste du Manitoba*, disponible sur [www.mpi.mb.ca](http://www.mpi.mb.ca).

La législation du Manitoba est particulièrement stricte en ce qui concerne les excès de vitesse.

### **f. Contraventions de stationnement**

Au Canada, il existe des endroits spécifiques où il est permis de stationner son véhicule et les lois en matière de stationnement sont appliquées. Consultez les panneaux le long des rues, qui indiquent où et quand il est possible de stationner son véhicule. Assurez-vous d'insérer suffisamment de monnaie dans les parcomètres. Si

vous vous stationnez à un endroit défendu, vous pourriez obtenir une amende ou votre véhicule pourrait être remorqué.

Il est important de régler une contravention de stationnement dans les plus brefs délais. Le montant des contraventions augmente s'il n'est pas réglé dans les quinze jours. Il est indiqué sur la contravention à quel endroit vous présenter pour payer.

### **g. Ceintures de sécurité et sièges pour enfant**

Au Manitoba, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour les conducteurs et les passagers. Vous pourriez obtenir une amende si votre ceinture n'est pas bouclée. La loi oblige également les bébés et les jeunes enfants à être assis dans des sièges spéciaux sur la banquette arrière du véhicule.

Pour plus de renseignements sur les ceintures de sécurité et sur les sièges d'enfants, communiquez avec la Division de la sécurité routière de la Société d'assurance publique au (204) 985-7199 (services en français, mais pas à la réception) ou consultez le site : [www.mpi.mb.ca/francais/fr\\_rd\\_safety/fr\\_OccupantProtection/Fr\\_child\\_car\\_seats.html](http://www.mpi.mb.ca/francais/fr_rd_safety/fr_OccupantProtection/Fr_child_car_seats.html)

## **h. Location d'un véhicule**

### **LOCATION À COURT TERME**

Si vous avez besoin d'un véhicule pour quelques jours ou quelques semaines seulement, vous pourriez songer à en louer un. Plusieurs sociétés offrent des services de location à la journée, à la semaine ou au mois, en plus d'un tarif de kilométrage. Vous trouverez la liste des sociétés de location d'automobile offrant des services en français dans l'*Annuaire des services en français au Manitoba*, sous la rubrique « automobiles », section « location ». La liste des autres sociétés figure dans les Pages jaunes sous la rubrique Automobile – Renting.

Vous devez posséder un permis de conduire valide pour louer une automobile. D'autres conditions peuvent s'appliquer, par exemple fournir un numéro de carte de crédit.

### **LOCATION À LONG TERME**

Si vous ne pouvez acheter un véhicule, un contrat de location pourrait s'avérer un bon choix.

Vous devez signer un contrat de location qui stipule vos obligations et celles de la société de location. Le contrat précise le nombre de mois de la location, les réparations et l'entretien auxquels vous avez droit gratuitement et le kilométrage qui vous est alloué. Quand la période de location est terminée, vous devez tout simplement retourner le véhicule à la société de location. La société de location demeure propriétaire du véhicule.

## Renseignements pratiques

Si vous utilisez le véhicule loué pour votre travail, il est possible que vous puissiez déduire les dépenses de votre location dans votre déclaration d'impôt.

Vous pouvez conduire un véhicule loué pendant quelques mois et décider ensuite de l'acheter.

### i. Achat d'un véhicule

#### **ACHAT D'UN VÉHICULE USAGÉ**

De nombreux livres ou revues comme *Protégez-vous* et *Consumer Reports* peuvent vous renseigner sur la performance des véhicules, leurs caractéristiques de sécurité, ainsi que leurs coûts d'entretien et de réparation. D'autres livres vous suggèrent des prix de vente pour des véhicules usagés. Le ministère de l'Industrie du Canada fournit également de l'information en français sur <http://infoconsommation.ca>. L'Association des consommateurs du Canada possède aussi des renseignements sur les véhicules :

#### **Association des consommateurs du Canada**

222, rue Osborne Sud, bureau 21  
Winnipeg (MB) R3L 1Z3  
Tél. : (204) 452-2572  
Sans frais : 1-888-596-0900  
[info@consumermanitoba.ca](mailto:info@consumermanitoba.ca)  
[www.consumermanitoba.ca](http://www.consumermanitoba.ca)  
(pas de services en français, certains documents en français)

Avant d'acheter un véhicule usagé, tenez compte des facteurs suivants :

- le montant maximum que vous êtes prêt à déboursier; ne dépassez pas ce montant
- le montant que vous pouvez payer mensuellement
- le coût de l'assurance pour une année
- les coûts d'entretien
- les coûts quotidiens, tels que l'essence et le stationnement

La publication *Auto Trader* ([www.autotrader.ca](http://www.autotrader.ca)) contient des renseignements utiles sur les véhicules usagés à vendre. Vous y trouverez la photo des véhicules, des renseignements sur leur état, le prix demandé et le numéro de téléphone de la personne à contacter. Si vous estimez le prix demandé trop élevé, vous pouvez offrir un montant plus bas. On peut se procurer l'*Auto Trader* dans la plupart des stations-service ou des épiceries.

Avant d'acheter un véhicule usagé, il est important de savoir que :

- Tout véhicule usagé doit faire l'objet d'une vérification de sécurité par un mécanicien autorisé avant d'être vendu.
- Vous devez obtenir un certificat de vérification de sécurité du Manitoba avant de pouvoir immatriculer votre véhicule auprès de la Division des permis et immatriculations du Manitoba.

- La vérification de sécurité vous garantit que certains aspects du véhicule ont été vérifiés. Elle ne peut cependant vous garantir que le véhicule soit exempt de tout problème. Les centres de diagnostic peuvent inspecter le véhicule et vous dire exactement quelles réparations seront nécessaires. Consultez les Pages jaunes sous la rubrique Automobile Diagnostic Service.
- Assurez-vous également que le véhicule est libre de toute dette. Première étape : vérifiez s'il s'agit d'un véhicule du Manitoba. (Sinon, vous devez contacter la province ou le pays d'origine du véhicule.) Communiquez ensuite avec le Bureau d'enregistrement des sûretés relatives aux biens personnels au (204) 945-3123. Moyennant des frais modiques (10,00 \$), ce bureau, situé au 405, avenue Broadway, bureau 1505, vous transmettra l'information relative aux dettes liées au véhicule. Vous pourriez devoir acquitter ces frais vous-même.
- Communiquez avec Autopac pour savoir si le véhicule a été déclaré irréparable (c'est-à-dire si, à la suite d'un accident, le coût des réparations dépassait la valeur de l'automobile). Composez le (204) 985-7000 ou sans frais le 1-800-665-2410.
- Testez le véhicule sur l'autoroute et remarquez comment il se comporte, tient la route, s'arrête, tourne les coins, etc.
- Si vous décidez d'acheter le véhicule, vous devrez souscrire l'assurance obligatoire et faire immatriculer le véhicule.
- Avant d'enregistrer le véhicule et d'obtenir les plaques d'immatriculation, vous devrez obtenir un document de Transfert de propriété (verso de la carte d'immatriculation). Ce document sera signé par vous et par l'ancien propriétaire. Sur ce document apparaîtront le kilométrage du véhicule au moment de la vente, ainsi que le prix de vente et la date du transfert.

### ACHAT D'UN VÉHICULE NEUF

Vous trouverez la liste des concessionnaires offrant des services en français dans l'*Annuaire des services en français*, sous la rubrique « automobiles », section « concessionnaires ». Les autres concessionnaires de véhicules neufs sont répertoriés dans les Pages jaunes sous la rubrique Automobile Dealers. De nombreux concessionnaires annoncent le type d'automobiles qu'ils vendent et leurs prix dans les médias locaux.

Lorsque vous aurez choisi votre véhicule, vous pouvez en négocier le prix. Si vous estimez que le prix demandé est trop élevé, vous pouvez offrir un montant plus bas. Ne versez pas de dépôt et ne signez aucun contrat avant d'être entièrement satisfait du véhicule et du prix.

### j. Conduite en hiver

La conduite en hiver est difficile au Manitoba. Le froid et le sel sur les routes endommagent les véhicules. Toute automobile que vous achetez doit être équipée d'un chauffe-moteur et de pneus d'hiver.

De nombreux Manitobains choisissent de devenir membre de l'Association canadienne des automobilistes (CAA). Cette association offre des services de dépannage si votre automobile doit être remorquée ou nécessite un rechargement de batterie. La CAA offre également des cartes routières et des renseignements utiles aux voyageurs. Vous pouvez la contacter au (204) 987-6166.

#### **Association canadienne des automobilistes (CAA)**

870, rue Empress  
Winnipeg (MB) R3C 2Z3  
Tél. : (204) 262-6166  
contact@caamanitoba.com  
www.caamanitoba.com  
*(pas de services en français)*

### 4. Train

---

Via Rail Canada offre à ses passagers un service ferroviaire reliant le Manitoba à l'Est et à l'Ouest du pays par l'entremise de Canadien National. Via se rend également dans le nord du Manitoba jusqu'à Churchill et dans le nord-ouest de l'Ontario. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

#### **Via Rail Canada**

123, rue Main  
Winnipeg (MB) R3C 1A3  
Sans frais : 1-888-842-7245  
www.viarail.ca  
*(services en français)*

### 5. Autobus interrégional

---

Greyhound Canada offre un service de transport régulier et nolisé à destination de nombreuses villes du Canada et des États-Unis. Grey Goose Bus Lines et Beaver Bus Lines desservent uniquement le Manitoba. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

#### **Greyhound Canada**

487, avenue Portage  
Winnipeg (MB) R3B 2E3  
Tél. : (204) 949-7777  
Sans frais : 1-800-661-8747  
www.greyhound.ca  
*(services en français, mais pas à la réception)*

## 6. Avion

L'aéroport international de Winnipeg est le seul aéroport international desservant le Manitoba, la Saskatchewan et le nord-ouest de l'Ontario. Plusieurs petites lignes aériennes offrent aussi des vols quotidiens à destination de localités situées dans le nord du Manitoba et le nord-ouest de l'Ontario. Pour obtenir des renseignements sur les vols ou effectuer une réservation, veuillez communiquer directement avec les transporteurs aériens ou une agence de voyage. Vous trouverez la liste des transporteurs aériens et des agences de voyage dans les Pages jaunes sous Air Line Companies et Travel Services et dans l'*Annuaire des services en français* sous « voyages ». Pour obtenir des renseignements généraux, veuillez communiquer avec :

### **Aéroport international de Winnipeg**

2000, avenue Wellington, bureau 249

Winnipeg (MB) R3H 1C2

Tél. : (204) 987-9400

reception@waa.ca

www.waa.ca

*(services en français, mais pas à la réception)*

## 7. Voyages et assurances

Si vous comptez sortir du Manitoba, par exemple pour vous rendre aux États-Unis, les détenteurs de passeports de certains pays doivent obtenir un visa et peut-être même se rendre à Calgary pour l'obtenir. Contactez l'ambassade du pays concerné. Munissez-vous toujours de votre carte de résident permanent lorsque vous sortez de

la province. Si vous vous absentez temporairement du Manitoba, vous pourrez continuer à bénéficier de la protection offerte par Santé Manitoba pendant votre absence.

Si vous devez vous absenter pendant plus de trois mois, communiquez cependant avec Santé Manitoba avant votre départ afin de déterminer si vous continuerez à être couvert pendant votre absence.

Le coût des services médicaux à l'étranger, plus particulièrement aux États-Unis, peut être beaucoup plus élevé que le montant qui vous sera remboursé par Santé Manitoba. C'est vous qui devrez assumer la différence. Si vous envisagez de vous déplacer à l'extérieur du pays, il est recommandé de souscrire une assurance complémentaire auprès de la Croix-Bleue ou de tout autre assureur. Le coût du rapatriement au Canada après avoir reçu des soins médicaux d'urgence à l'étranger n'est généralement pas couvert par Santé Manitoba.

Pour plus d'information sur les séjours à l'extérieur de la province et les assurances-voyages, contactez Santé Manitoba au (204) 786-7101 ou La Croix Bleue au (204) 775-0151 ([www.mb.bluecross.ca](http://www.mb.bluecross.ca)).

# 8. Éducation

## 1. Généralités

### a. Éducation préscolaire (garderies)

Au Manitoba, les enfants de moins de 12 ans ne peuvent demeurer seuls à la maison. Ainsi, les parents ont souvent besoin de services de gardiennage pendant leurs heures de travail ou d'études. Divers programmes de garde de nouveaux-nés et d'enfants d'âge préscolaire et scolaire sont offerts pour les enfants de 3 mois à 12 ans. Il y a souvent une liste d'attente pour les places en garderie.

Le gouvernement réglemente les garderies officielles et exige qu'elles détiennent une licence et que leur personnel soit certifié. Les parents à faible revenu peuvent être admissibles à une subvention en matière de garde d'enfants, grâce à laquelle le gouvernement aide les parents à acquitter une partie de leurs frais de garde. Il existe également des garderies familiales non licenciées. Ces garderies établissent leurs propres tarifs (17 \$ à 25 \$ par jour par enfant) et les parents qui utilisent leurs services ne sont pas admissibles aux subventions gouvernementales.

### b. Éducation élémentaire et secondaire

Au Manitoba, la plupart des enfants commencent l'école à cinq ans. Ils fréquentent d'abord généralement la maternelle pendant la moitié de la journée, mais certaines écoles offrent la maternelle à temps plein.

Ensuite, l'éducation élémentaire et secondaire dure 12 années à temps plein. Les élèves fréquentent l'école élémentaire (1<sup>re</sup> à 8<sup>e</sup> année), puis l'école secondaire (S1 à S4). L'école a lieu de septembre à juin. Voir les sections « Le système francophone » et la « Division scolaire franco-manitobaine ».

Si vous êtes résident permanent, vous pouvez inscrire vos enfants gratuitement à l'école publique.

Vous pourriez au contraire choisir d'envoyer vos enfants dans une école privée. Les écoles publiques sont financées par les impôts tandis que les écoles privées sont en partie financées par des subventions gouvernementales et en partie par les droits de scolarité acquittés par les parents.

Au Manitoba, on encourage les parents à prendre part à l'éducation de leurs enfants. La plupart des écoles invitent les parents à se joindre à un comité de parents. Ces comités organisent des activités spéciales et des campagnes de financement pour l'école, et conseillent la direction de l'école en

exprimant leurs besoins spécifiques. En tout temps, les parents sont invités à discuter de leurs préoccupations avec les enseignants et les directeurs.

### c. Éducation postsecondaire

Vous devez posséder un diplôme d'études secondaires pour vous inscrire au collège ou à l'université ou pour poser votre candidature à certains postes.

Afin de vous admettre à certains programmes collégiaux ou universitaires, on pourrait exiger de vous, tout en reconnaissant votre diplôme d'études secondaires provenant de votre pays d'origine, que vous réussissiez certains cours de mise à niveau, par exemple en anglais, en sciences ou en mathématiques. Communiquez avec le collège ou l'université de votre choix pour de plus amples renseignements à ce sujet. Votre diplôme et votre connaissance de l'anglais seront évalués et on vous indiquera les cours à rattraper, s'il y a lieu.

Plusieurs écoles techniques, collèges communautaires et universités offrent des cours postsecondaires.

Il existe une université à Brandon et trois universités à Winnipeg, dont le Collège universitaire de Saint-Boniface, seul établissement postsecondaire à offrir tous ses cours en français au Manitoba. Voir la section « Le système francophone ».

### Universités du Manitoba

#### Collège universitaire de Saint-Boniface

200, avenue de la Cathédrale  
Winnipeg (MB) R2H 0H7

Tél. : (204) 233-0210

Sans frais au Canada : 1-888-233-5112

Télé. : (204) 237-3240

[www.ustboniface.mb.ca/](http://www.ustboniface.mb.ca/)

#### University of Winnipeg

515, avenue Portage  
Winnipeg (MB) R3B 2E9

Tél. : (204) 786-7811

Télé. : (204) 786-8656

[www.uwinnipeg.ca](http://www.uwinnipeg.ca)

#### Brandon University

270, 18<sup>e</sup> Rue  
Brandon (MB) R7A 6A9

Tél. : (204) 728-9520

Télé. : (204) 726-4573

[admissions@brandonu.ca](mailto:admissions@brandonu.ca)

[www.brandonu.ca](http://www.brandonu.ca)

#### University of Manitoba

Winnipeg (MB) R3T 2N2

Tél. : (204) 474-8880

Télé. : (204) 474-7554

[admissions@umanitoba.ca](mailto:admissions@umanitoba.ca)

[www.umanitoba.ca](http://www.umanitoba.ca)

Il y a des collèges communautaires à Winnipeg, à Brandon et au Pas. Chacun offre une variété de programmes de premier et de deuxième cycle. Parmi ceux-ci, l'École technique et professionnelle du Collège de Saint-Boniface offre ses cours en français.

## Renseignements pratiques

### Collèges communautaires

#### École technique et professionnelle (ETP)

Charlotte Walkty, directrice  
200, avenue de la Cathédrale  
Saint-Boniface (Man) R2H 0H7  
Tél. : (204) 233-0210  
Télééc. : (204) 235-4489  
cwalkty@ustboniface.mb.ca  
www.ustboniface.mb.ca

#### Assiniboine Community College (ACC)

1430, avenue Victoria Est  
Brandon (MB) R7A 2A9  
Tél. : (204) 725-8700  
Sans frais : 1-800-862-6307  
Télééc. : (204) 725-8740  
info@assiniboine.net  
www.assiniboinec.mb.ca  
*(pas de services en français)*

#### Red River College

2055, avenue Notre-Dame  
Winnipeg (MB) R3H 0J9  
Tél. : (204) 632-3960  
Télééc. : (204) 632-9661  
www.rrc.mb.ca  
*(services en français, mais pas la réception)*

#### University College of the North

Case postale 3000  
The Pas (MB) R9A 1M7  
Tél. : (204) 627-8500  
Sans frais : 1-866-627-8500  
Télééc. : (204) 627-8514  
admissions@ucn.ca  
www.ucn.ca  
*(pas de services en français)*

Enfin, plusieurs écoles techniques de Winnipeg offrent des cours dans de nombreux domaines techniques aux élèves du secondaire et aux adultes. Consultez les Pages jaunes sous la rubrique Schools – Technical and Trade.

### DROITS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité des établissements d'enseignement postsecondaire sont acquittés par les étudiants. Cependant, les étudiants peuvent demander au gouvernement des prêts étudiants à faible taux d'intérêt ou des bourses afin de leur venir en aide. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les prêts étudiants et les bourses, veuillez communiquer avec :

#### Aide aux étudiants du Manitoba

##### Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle

1181, avenue Portage, bureau 409  
Winnipeg (MB) R3G 0T3  
Tél. : (204) 945-6321  
Sans frais : 1-800-204-1685  
Brandon : (204) 726-6592  
www.gov.mb.ca/educate/sfa/pages/sfaFrontDoor\_fr.html  
*(services en français)*

Vous trouverez également de l'information sur [www.cibleétudes.ca](http://www.cibleétudes.ca), un site du gouvernement du Canada.

## d. Cours d'anglais langue seconde (ALS)

Les cours d'anglais langue seconde sont destinés aux personnes de tous les groupes d'âge.

Tous les nouveaux arrivants adultes qui sont résidents du Manitoba sont admissibles à des cours d'anglais langue seconde gratuits s'ils sont :

- Résidents permanents ou Citoyens canadiens nés hors du Canada.
- Demandeurs du statut de réfugié après acceptation du Immigrant Refugee Board.

Tous les nouveaux arrivants adultes qui désirent suivre des cours d'anglais doivent cependant s'inscrire à un test gratuit d'évaluation linguistique. Vous devez prendre un rendez-vous en communiquant avec :

### **Direction de la formation linguistique des adultes Travail et Immigration du Manitoba**

213, avenue Notre-Dame, 5<sup>e</sup> étage  
Winnipeg (MB) R3B 1N3  
Tél. : (204) 945-3162  
*(services en français, mais pas à la réception)*

D'autres cours sont donnés par des établissements privés qui peuvent exiger des droits.

Les élèves fréquentant une école de la Division scolaire franco-manitobaine reçoivent toute l'aide nécessaire en ce qui concerne l'apprentissage de l'anglais.

## 2. Le système francophone

### a. Éducation préscolaire (garderies)

La plupart des communautés francophones disposent de garderies ou de prématernelles de langue française ou bilingues.

Si vous désirez obtenir la liste des garderies francophones ou pour de l'information sur les subventions disponibles, consultez l'*Annuaire des services en français* au Manitoba sous la rubrique « garderies » ou communiquez avec :

Coordonnatrice des dossiers –  
garde de jour

#### **Services à la famille**

614, rue Des Meurons, bureau 100  
Saint Boniface (MB) R2H 2P9  
Tél. : (204) 945-2678  
Télééc. : (204) 948-3282

Une trentaine de regroupements préscolaires francophones sont membres de la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP).

## Renseignements pratiques

La FPCP offre un service de documentation, de ressources et de soutien aux parents et aux enfants. Son Centre de ressources éducatives à l'enfance (le CRÉE) prête des livres, des jeux, des cassettes et du matériel éducatif aux parents et aux regroupements préscolaires francophones. La FPCP, par le biais de ses groupes de « Mini Franco Fun », permet entre autres aux parents de rencontrer d'autres parents.

### **Fédération provinciale des comités de parents**

177, rue Eugénie  
Saint-Boniface (MB) R2H 0X9  
Tél. : (204) 237-9666  
Télec. : (204) 231-1436  
fpcp@fpdp.mb.ca  
www.fpcp.mb.ca

### **Alliance Française**

Cette association indépendante, à but non-lucratif, est enregistrée comme école de langue depuis 1980, et bénéficie d'un numéro de charité.

Les premières réunions ont eu lieu en 1902, après la nomination en janvier d'un délégué à Winnipeg, en a personne du journaliste Henri d'Hellencourt. C'est le 12 mars qu'un cercle littéraire français a vu le jour (150 adhésions dès la première réunion), présidé par Mme Moreau de Bauvière, animé par le Professeur Osborne.

Ce dernier devint premier Président de l'Alliance Française du Manitoba, le 29 octobre 1915, au département de Français de l'Université du Manitoba.

Cette association a pour objectif la diffusion du Français et de la culture francophone.

Sa politique culturelle et linguistique est définie par un Conseil d'Administration élu chaque année. Un directeur, fonctionnaire français mis à disposition de l'association, en assure la mise en œuvre.

L'Alliance Française du Manitoba s'est développée, a évolué depuis les premières réunions tenues à l'Université, en 1915. Un pas important a été franchi lorsqu'elle est devenue école de langue, grâce à de courageuses et courageux bénévoles... En 1984, le gouvernement de la France envoyait un fonctionnaire pour en diriger les activités quotidiennes. Il lui a fallu déménager pour trouver, chaque fois, des locaux plus grands, et un jour de 1993 devenir propriétaire du bâtiment situé au 934 de l'avenue Corydon. Elle tire ses revenus à 75% des cours de Français qu'elle dispense. Son budget actuel est d'environ 150 000 \$.

L'Alliance Française fait la promotion des arts et des cultures francophones à Winnipeg : conférences, littérature, théâtre, cinéma... et aussi un centre de ressources !

934, avenue Corydon  
Winnipeg (MB)  
Tél. : (204) 477-1515  
Télec. : (204) 477-1510  
info@afwpg.ca  
www.afwpg.ca

### **b. Division scolaire franco-manitobaine (élémentaire et secondaire)**

La Division scolaire franco-manitobaine n° 49 (DSFM) a été mise sur pied le 1<sup>er</sup> juillet 1994. En 2005, elle gère 23 écoles regroupant plus de 4 500 élèves de la maternelle au secondaire 4 (12<sup>e</sup> année), issus de 16 communautés francophones rurales et urbaines, qui utilisent le français (langue première) pendant au moins 75 % de la journée scolaire. Pour avoir accès à une école de la DSFM, l'enfant doit avoir un parent de langue maternelle française ou qui a fait sa scolarité en français. Pour en savoir plus au sujet de la mission et de la vision pédagogiques de la DSFM, visitez le site : [www.dsfm.mb.ca](http://www.dsfm.mb.ca).

Bien que la DSFM soit essentiellement une division scolaire provinciale, elle n'a pas la responsabilité de toutes les écoles où l'on enseigne en français. Les écoles de certaines communautés, où l'on enseignait en français pendant moins de 75 % de la journée scolaire, ont décidé de ne pas se joindre à la DSFM.

Les 105 écoles d'immersion française suivant le programme d'études de français langue seconde relèvent de 25 différentes divisions scolaires réparties à travers la province. Vous trouverez la liste complète des écoles d'immersion française dans *l'Annuaire des services en français*.

Si vous avez des enfants d'âge scolaire et prévoyez habiter à Winnipeg, vous devriez songer à l'école et au logement en même temps. Le trajet des autobus scolaires devrait en effet influencer le choix de votre quartier d'habitation. La majorité des quartiers de Winnipeg sont desservis par le transport scolaire de la DSFM, qui transporte gratuitement les élèves habitant au-delà des distances établies par la politique divisionnaire. La liste des trajets possibles est mise à jour à tous les ans et fournie aux parents concernés au mois d'août en vue de la nouvelle année scolaire. Dans certaines circonstances, la DSFM offre aux parents une contribution financière ou des billets d'autobus si l'établissement d'un trajet est impossible pour leurs enfants.

## Renseignements pratiques

Coordonnées complètes de la Division scolaire franco-manitobaine et de ses écoles :

### **Division scolaire franco-manitobaine (DSFM)**

Case postale 204  
1263, chemin Dawson  
Lorette (MB) R0A 0Y0  
Tél. : (204) 878-9399  
Sans frais : 1-800-699-3736  
Télééc. : (204) 878-9407  
dsfm@atrium.ca  
www.dsfm.mb.ca

### **Collège Louis-Riel (7<sup>e</sup> année à 4<sup>e</sup> secondaire)**

585, rue Saint-Jean-Baptiste  
Saint-Boniface (MB) R2H 2Y2  
Tél. : (204) 237-8927  
Télééc. : (204) 235-0139  
louis.riel@atrium.ca  
www.louis-riel.mb.ca

### **École Christine-Lespérance (maternelle à 8<sup>e</sup> année)**

425, chemin John Forsyth  
Winnipeg (MB) R2N 2N8  
Tél.: (204) 255-2081  
Télééc.: (204) 257-2545  
c.lesperance@atrium.ca  
http://clesperance.dsfm.mb.ca

### **École Lacerte (maternelle à 8<sup>e</sup> année)**

1101, promenade Autumnwood  
Winnipeg (MB) R2J 1C8  
Tél. : (204) 256-4384  
Télééc. : (204) 254-7855  
lacerte@atrium.ca  
http://lacerte.dsfm.mb.ca

### **École Précieux-Sang (maternelle à 8<sup>e</sup> année)**

209, rue Kenny  
Saint-Boniface (MB) R2H 2E5  
Tél. : (204) 233-4327  
Télééc. : (204) 233-9109  
precieux.sang@atrium.ca  
http://precieuxsang.dsfm.mb.ca

### **École Taché (maternelle à 6<sup>e</sup> année)**

744, rue Langevin  
Saint-Boniface (MB) R2H 2W7  
Tél. : (204) 233-8735  
Télééc. : (204) 235-0321  
tache@atrium.ca  
http://tache.dsfm.mb.ca

### **École Roméo-Dallaire (maternelle à 6<sup>e</sup> année)**

367B, rue Hampton  
Winnipeg (MB) R3J 1P7  
Tél. : (204) 885-8000  
Télééc. : (204) 885-8005  
romeo.dallaire@atrium.ca  
http://rdallaire.dsfm.mb.ca

**École / Collège régional Gabrielle-Roy  
(maternelle à 4<sup>e</sup> secondaire)**

Case postale 430  
310, ch. Lamoureux  
Île-des-Chênes (MB) ROA OT0  
Tél. : (204) 878-2147  
Télééc. : (204) 878-3495  
gabrielle.roy@atrium.ca  
<http://groy.dsfm.mb.ca>

**École Lagimodière  
(maternelle à 8<sup>e</sup> année)**

361, rue Senez  
Lorette (MB) ROA OYO  
Tél. : (204) 878-3621  
Télééc. : (204) 878-2866  
lagimodiere@atrium.ca  
<http://lagimodiere.dsfm.mb.ca>

**École Noël-Ritchot  
(maternelle à 8<sup>e</sup> année)**

45, avenue de la Digue  
Saint-Norbert (MB) R3V 1M7  
Tél. : (204) 261-0380  
Télééc. : (204) 269-1704  
noel.ritchot@atrium.ca  
<http://nritchot.dsfm.mb.ca>

**École Pointe-des-Chênes  
(maternelle à 4<sup>e</sup> secondaire)**

90, chemin Arena  
Sainte-Anne (MB) R5H 1G6  
Tél. : (204) 422-5505  
Télééc. : (204) 422-9934  
pointe.chenes@atrium.ca  
<http://pdc.dsfm.mb.ca>

**École communautaire Saint-Georges  
(maternelle à 4<sup>e</sup> secondaire)**

Case postale 159  
Saint-Georges (MB) ROE 1V0  
Tél. : (204) 367-4224  
Télééc. : (204) 367-4680  
st.georges@atrium.ca  
<http://stgeorges.dsfm.mb.ca>

**École Saint-Joachim  
(maternelle à 4<sup>e</sup> secondaire)**

Case postale 10  
La Broquerie (MB) ROA OWO  
Tél. : (204) 424-5287  
Télééc. : (204) 424-5610  
st.joachim@atrium.ca  
<http://stjoachim.dsfm.mb.ca>

**École communautaire Aurèle-Lemoine  
(maternelle à 4<sup>e</sup> secondaire)**

Saint-Laurent (MB) ROC 2S0  
Tél. : (204) 646-2392  
Télééc. : (204) 646-2235  
aurele.lemoine@atrium.ca  
<http://alemoine.dsfm.mb.ca>

**École Jours de Plaine  
(maternelle à 4<sup>e</sup> secondaire)**

Laurier (MB) ROJ 1A0  
Tél. : (204) 447-3364  
Télééc. : (204) 447-2954  
jours.de.plaine@atrium.ca  
<http://joursdeplaine.dsfm.mb.ca>

## Renseignements pratiques

### **Collège régional Notre-Dame (7<sup>e</sup> année à 4<sup>e</sup> secondaire)**

Case postale 250  
Notre-Dame-de-Lourdes (MB) ROG 1M0  
Tél. : (204) 248-2167  
Télééc. : (204) 248-2371  
notre.dame.col@atrium.ca  
<http://crnd.dsfm.mb.ca>

### **École élémentaire Notre-Dame-de- Lourdes (maternelle à 6<sup>e</sup> année)**

Case postale 68  
Notre-Dame-de-Lourdes (MB) ROG 1M0  
Tél. : (204) 248-2147  
Télééc. : (204) 248-2611  
notre.dame.elem@atrium.ca  
<http://eend.dsfm.mb.ca>

### **École communautaire Gilbert-Rosset (maternelle à 2<sup>e</sup> secondaire)**

Case postale 147  
108, rue Bériault  
Saint-Claude (MB) ROG 1Z0  
Tél. : (204) 379-2177  
Télééc. : (204) 379-2166  
gilbert.rosset@atrium.ca  
<http://grosset.dsfm.mb.ca>

### **École Saint-Lazare (maternelle à 4<sup>e</sup> secondaire)**

Case postale 70  
Saint-Lazare (MB) ROM 1Y0  
Tél. : (204) 683-2251  
Télééc. : (204) 683-2546  
st.lazare@atrium.ca  
<http://stlazare.dsfm.mb.ca>

### **École Saint-Léon (maternelle à 8<sup>e</sup> année)**

36, rue Main  
Saint-Léon (MB) ROG 2E0  
Tél. : (204) 744-2243  
Télééc. : (204) 744-2239  
st.leon@atrium.ca  
<http://stleon.dsfm.mb.ca>

### **École La Source (maternelle à 8<sup>e</sup> année)**

Case postale 240  
Shilo (MB) ROK 2A0  
Tél. : (204) 765-5050  
Télééc. : (204) 765-2187

### **École régionale Saint-Jean-Baptiste (maternelle à 4<sup>e</sup> secondaire)**

Case postale 130  
Saint-Jean-Baptiste (MB) ROG 2B0  
Tél. : (204) 758-3501  
Télééc. : (204) 758-3243  
st.jean@atrium.ca  
<http://stjeanbaptiste.dsfm.mb.ca>

### **École communautaire Réal-Bérard (maternelle à 4<sup>e</sup> secondaire)**

Case postale 490  
Saint-Pierre-Jolys (MB) ROA 1V0  
Tél. : (204) 433-7706  
Télééc. : (204) 433-3086  
real.berard@atrium.ca  
<http://realberard.dsfm.mb.ca>

### **École Sainte-Agathe (maternelle à 1<sup>re</sup> secondaire)**

Case postale 40  
Sainte-Agathe (MB) ROG 1Y0  
Tél. : (204) 882-2275  
Télééc. : (204) 882-2327  
ste.agathe@atrium.ca  
<http://stagate.dsfm.mb.ca>

### c. Collège universitaire de Saint-Boniface (postsecondaire)

Fondé en 1818, le Collège universitaire de Saint-Boniface, au Manitoba, est le plus ancien établissement d'enseignement post-secondaire de l'Ouest canadien. Il offre une éducation universitaire générale et spécialisée ainsi que des formations professionnelles et techniques entièrement en français.

Les programmes de premier cycle sont offerts en arts, en sciences, en éducation, en administration des affaires et en service social. La faculté d'éducation et la faculté des arts proposent des programmes offerts par internet, par exemple la maîtrise en études canadiennes. L'École technique et professionnelle offre des programmes de formation qui sont orientés vers l'emploi et les besoins du marché du travail : administration des affaires, tourisme, aide en soins de santé, sciences infirmières, éducation de la jeune enfance, informatique, communication multimédia et webmestre. Un stage d'apprentissage en milieu de travail au Manitoba ou ailleurs fait partie intégrante de la plupart des programmes de l'ÉTP. Les stages servent à approfondir l'apprentissage fait en salle de classe et à développer les compétences recherchées sur le marché du travail.

Établissement à dimension humaine, avec une clientèle étudiante provenant de 31 pays, le Collège offre un milieu interculturel inclusif et diversifié qui contribue au développement total de la personne, tout au long de sa vie.

Le Service de logement du CUSB appuie les étudiants et étudiantes dans leur recherche d'hébergement à proximité du campus en leur offrant des options de logement durant leur séjour au Collège.

#### **Collège universitaire de Saint-Boniface**

200, avenue de la Cathédrale  
Saint-Boniface (MB) R2H 0H7  
Tél. : (204) 233-0210  
Sans frais : 1-888-233-5112  
Télec. : (204) 237-3240  
[www.cusb.info](http://www.cusb.info)

### d. Éducation permanente

Le CUSB est un leader dans le domaine de l'éducation permanente en langue française. Il offre à chaque année des programmes de français langue seconde, des cours de langues secondes pour francophones, des cours de perfectionnement professionnel, des programmes de développement personnel, de développement communautaire et des programmes jeunesse.

D'autres associations francophones sont actives dans le domaine de l'éducation permanente, par exemple Pluri-elles est le leader dans le domaine de l'alphabétisation. L'organisme offre une multitude de services pour aider personnellement et professionnellement. Elles offrent des cours en alphabétisation familiale, alphabétisation, francisation et re francisation.

## Renseignements pratiques

### Pluri-elles

570, rue Des Meurons  
Saint-Boniface (MB) R2H 2P8  
Tél. : (204) 233-1735  
Sans frais : 1-800-207-5874  
Télec. : (204) 233-0277  
pluridg@pluri-elles.mb.ca  
www.pluri-elles.mb.ca

### e. Centre d'apprentissage franco-manitobain (C.A.F.M.)

La division scolaire franco-manitobaine a mis sur pied en septembre dernier un programme d'éducation des adultes dont le but est d'aider les apprenants adultes francophones à compléter leurs études secondaires; et cela pour leur permettre d'obtenir un diplôme leur donnant accès à des études ou formation professionnelle supérieures.

Compte tenu des services déjà offerts dans la communauté, la création de ce Centre d'éducation des adultes se veut complémentaire aux services déjà dispensés par les organismes communautaires franco-manitobains déjà existants.

La création de ce Centre répond à un besoin largement exprimé par la communauté francophone. Cette communauté ne cesse d'augmenter et ce grâce à l'arrivée de nouveaux arrivants et de réfugiés francophones dans la province. Elle répond aussi au désir de plusieurs adultes franco-manitobains de compléter leurs études secondaires afin de faire face à des défis éducationnels et professionnels.

### Description du programme

Le Centre d'apprentissage franco-manitobain offre des cours qui ont pour objectif d'appuyer le développement de notre communauté tant au niveau andragogique que professionnel.

Le programme s'adresse aux adultes francophones âgés de 19 ans et plus qui veulent :

- Compléter des études secondaires créditées menant à l'obtention d'un diplôme (mature high school diploma). Les cours sont dispensés le soir et ce, sur une base semestrielle.
- Reprendre ou suivre un cours de niveau secondaire afin d'augmenter une note ou pour satisfaire des besoins professionnels.

Le Centre dispensera des cours de 9 à 12, offerts dans les établissements d'enseignement secondaires, et ce en fonction des besoins exprimés par notre clientèle, soit : français, mathématiques, sciences humaines, histoire, biologie, informatique, etc.

Pour plus de renseignement contacter l'Accueil francophone au 975-4250

# 9. Commerces et services

## 1. Annuaire des services en français

---

Afin de connaître les commerces, entreprises et organismes offrant des services en français, l'*Annuaire des services en français*, produit par le centre d'information 233-ALLÔ s'avérera votre meilleur instrument de recherche.

Outil de promotion et de communication par excellence de la communauté francophone du Manitoba et mis à jour à tous les ans, l'*Annuaire des services en français* vous offre les coordonnées de plus de 2 800 organismes ou entreprises où l'on peut obtenir un service en français.

Réalisé pour la première fois en 1989, l'Annuaire est aujourd'hui distribué à plus de 4 000 exemplaires et est également disponible sur le site Internet de la Société francomanitobaine : [www.sfm-mb.ca/233allo](http://www.sfm-mb.ca/233allo).

### **Centre d'information 233-ALLÔ**

383, boul. Provencher, bureau 215  
Saint-Boniface (MB) R2H 0G9  
Tél. : (204) 233-2556  
Sans frais : 1-800-665-4443  
Télec. : (204) 233-1017  
[233allo@sfm-mb.ca](mailto:233allo@sfm-mb.ca)  
[www.sfm-mb.ca/233allo](http://www.sfm-mb.ca/233allo)

## 2. Taxes

---

Des taxes s'ajoutent au prix de base des produits et services au Manitoba. La taxe de vente provinciale s'élève à 7 % et la taxe fédérale sur les produits et services s'élève à 5 %. Le prix affiché n'est donc pas un prix final. Ainsi, un article à 10,00 \$ vous en coûtera 11,20 \$, puisque 70 sous de taxe provinciale et 50 sous de taxe fédérale seront, dans la plupart des cas, ajoutés au prix de base.

## 3. Aliments

---

Les supermarchés offrent une grande variété d'aliments. Ces magasins vendent souvent des aliments en vrac, c'est-à-dire de la nourriture présentée dans de grands récipients plutôt qu'en paquets individuels.

Certaines épiceries sont ouvertes sept jours par semaine et tard le soir.

Des dépanneurs (« convenience store ») existent dans la plupart des quartiers, mais les produits y coûtent habituellement plus cher que dans les épiceries.

Voici quelques exemples de supermarchés se situant près des quartiers francophones de Winnipeg : Safeway, sur la rue Marion; Sobey's, sur le chemin Sainte-Anne; IGA, sur le boulevard Provencher; Canadian Superstore, sur le chemin Sainte-Anne.

## Renseignements pratiques

Vous retrouverez les coordonnées des principales épiceries offrant des services en français dans l'*Annuaire des services en français*, sous la rubrique « épiceries ».

Certaines familles à faible revenu peuvent se rendre à une banque alimentaire pour obtenir de la nourriture. Ces familles doivent s'inscrire auprès de Moisson Winnipeg (Winnipeg Harvest), principal fournisseur des banques alimentaires de Winnipeg. Moisson Winnipeg leur indiquera la banque alimentaire la plus près. Pour plus de renseignements, communiquez avec Moisson Winnipeg :

### **Winnipeg Harvest (Moisson Winnipeg)**

1085, avenue Winnipeg

Winnipeg (MB) R3E 0S2

Tél. : (204) 982-3663

Télec. : (204) 775-4180

info@winnipegharvest.org

www.winnipegharvest.org

*(pas de services en français)*

Vous trouverez les coordonnées des principaux restaurants offrant des services en français dans l'*Annuaire des services en français* sous la rubrique « restaurants ».

Il faut normalement laisser au serveur un pourboire d'environ 10 à 15 % du prix total.

## 4. Meubles

---

Il existe de nombreux magasins de meubles au Manitoba, qui apparaissent dans les Pages jaunes sous Furniture. Dans la section des petites annonces (Classified) du journal, vous trouverez des annonces de meubles usagés. Vous pouvez aussi consulter des publications telles que Buy and Sell ([www.buyandsell.com](http://www.buyandsell.com)), entre autres dans les épiceries. Les gens utilisent ces publications pour annoncer les meubles usagés et d'autres articles qu'ils souhaitent vendre.

Les Manitobains ont également l'habitude de se rendre à des « vente-débarras » (ou « garage sales »), annoncées dans les journaux.

## 5. Vêtements

---

Le Manitoba compte quatre saisons bien distinctes; vous aurez donc besoin d'une bonne variété de vêtements.

Pour réduire leurs dépenses en matière de vêtements, de nombreux Manitobains se rendent à des magasins de vêtements usagés ou à des magasins d'usine qui vendent leur marchandise excédentaire. Vous trouverez la liste de ces magasins dans les Pages jaunes sous les rubriques Clothing-Whol & Mfrs et Second Hand Stores.

Vous n'avez pas à déboursier la taxe sur les produits et services (TPS) lorsque vous achetez des vêtements pour enfants. Vous devez spécifier au caissier ou à la caissière que l'article est destiné à un enfant. Le caissier ou la caissière vous demandera alors de signer un formulaire.

## 6. Services au consommateur

---

L'Office de la protection du consommateur du Manitoba, le Bureau d'éthique commerciale et l'Association des consommateurs du Canada veillent à ce que les consommateurs reçoivent des produits de bonne qualité pour le prix qu'ils déboursent. Si vous envisagez de vous procurer des articles coûteux, tels qu'une automobile, des meubles ou des électroménagers, l'Association des consommateurs du Canada et le Bureau d'éthique commerciale peuvent vous indiquer quels produits et quelles sociétés sont les plus réputés. Si vous n'êtes pas satisfait d'un produit que vous vous êtes procuré et que le commerçant ne veut pas vous rembourser, vous pouvez communiquer avec l'Office de la protection des consommateurs pour obtenir des conseils.

### **Bureau d'éthique commerciale**

1030 – B Empress Street  
Winnipeg (MB) R3G 3H4  
Tél. : (204) 989-9010  
Sans frais : 1-800-385-3074  
Télééc : (204) 989-9016  
bbbinquiries@mts.net  
www.bbbmanitoba.ca  
*(pas de services en français)*

### **Association des consommateurs du Canada**

222, rue Osborne, bureau 21  
Winnipeg (MB) R3L 1Z3  
Tél. : (204) 452-2572  
Sans frais : 1-888-596-0900  
Télééc : (204) 284-1876  
www.consumermanitoba.ca  
*(pas de services en français)*

### **Office de la protection du consommateur du Manitoba**

258, avenue Portage, bureau 302  
Winnipeg (MB) R3C 0B6  
Tél. : (204) 945-3800  
Sans frais : 1-800-782-0067  
consumersbureau@gov.mb.ca  
www.gov.mb.ca/cca/consumb/index.fr.html  
*(services en français)*

# 7. Institutions financières

---

La monnaie canadienne se présente sous forme de billets de 5 \$, 10 \$, 20 \$, 50 \$ et 100 \$ et de petites pièces de 1 ¢ (« penny » en langue anglaise), 5 ¢ (« nickel »), 10 ¢ (« dime »), 25 ¢ (« quarter »), 1 \$ (« loonie »), 2 \$ (« toonie »).

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada informe et protège les consommateurs canadiens en matière de services financiers.

### **Agence de la consommation en matière financière du Canada**

427, avenue Laurier Ouest, 6<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ont.) K1R 1B9  
Sans frais : 1-866-461-ACFC (2232)  
Télé. : (613) 941-1436  
[www.fcac-acfc.gc.ca](http://www.fcac-acfc.gc.ca)

### **Banques**

Les banques canadiennes sont des institutions de propriété publique. Elles offrent une variété de services, y compris des services de comptes, des prêts hypothécaires commerciaux et résidentiels, des prêts aux entreprises et aux particuliers et diverses possibilités d'investissement. Certaines banques ont des liaisons internationales et peuvent offrir des services spécialisés dans les échanges monétaires internationaux. Veuillez consulter les Pages jaunes sous la rubrique Banks pour une liste des banques de Winnipeg.

Plusieurs banques à charte, surtout dans le quartier de Saint-Boniface, offrent des services en français. Elles sont répertoriées dans l'*Annuaire des services en français au Manitoba* sous la rubrique « banques ».

### **Caisses populaires**

Les caisses populaires offrent les mêmes services que les banques. Elles se distinguent par le fait qu'elles sont des coopératives. Les clients achètent des parts et deviennent ainsi membres d'une caisse populaire (appelée Credit Union en anglais). Des frais de 5 \$ sont normalement exigés pour devenir membre d'une caisse. De façon générale, les Credit Unions offrent des services en anglais tandis que les caisses populaires offrent des services en français.

Les décisions concernant ces institutions financières sont prises par les membres. Les profits sont reversés dans la communauté locale.

Certains Credit Unions sont réservés aux employés d'entreprises ou d'associations particulières; cependant, la plupart des Credit Unions et des caisses populaires offrent leurs services au grand public. Ils sont répertoriés dans les Pages jaunes, sous la rubrique Credit Unions ([www.creditunion.mb.ca](http://www.creditunion.mb.ca)) et dans l'*Annuaire des services en français au Manitoba* sous la rubrique « caisses populaires ».

### **Sociétés de fiducie**

Les sociétés de fiducie sont des institutions financières privées qui offrent toute la gamme des services bancaires. Cependant, leurs opérations de change sont limitées

aux dollars canadiens et américains et aux livres sterling. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la rubrique Trust Companies dans les Pages jaunes.

## 8. Assurances

Diverses polices d'assurance offrent une protection contre le dommage ou la perte de son domicile, de son entreprise et de ses biens personnels. L'assurance-vie et l'assurance-invalidité protègent contre la perte de revenus. Il est possible de se procurer les polices d'assurance suivantes :

- automobile (Autopac). Cette assurance est obligatoire si vous possédez un véhicule.
- entreprises
- soins dentaires
- invalidité
- incendie
- générale
- propriétaire ou locataire
- vie
- voyage

Il est important de vous renseigner sur le type d'assurance dont vous avez besoin. Pour obtenir plus de renseignements sur les polices d'assurance, veuillez communiquer avec l'une des compagnies répertoriées dans les Pages jaunes sous la rubrique Insurance ou dans l'*Annuaire des services en français* au Manitoba sous la rubrique « assurances »

## 9. Impôts

Les impôts perçus par les administrations municipale, provinciale et fédérale sont utilisés pour offrir des services publics dont tous les résidents de la province bénéficient, notamment les soins de santé, l'éducation, les routes et les activités culturelles.

Chaque année, chaque adulte produit généralement une déclaration de revenus, fournissant des renseignements sur tous les revenus touchés au cours de l'année précédente, avant le 30 avril. Même si vous avez vécu au Canada durant une partie de l'année seulement, vous devrez sûrement produire une déclaration de revenus. Par exemple, vous devez en produire une si vous avez de l'impôt à payer ou si vous désirez recevoir un remboursement après avoir payé trop d'impôt.

Même si vous n'avez aucun revenu à déclarer ou aucun impôt à payer, vous pouvez avoir droit au crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS), à la prestation fiscale canadienne pour enfants ainsi qu'aux prestations ou crédits accordés dans le cadre de certains programmes provinciaux ou territoriaux. Vous devez produire une déclaration de revenus pour demander ces prestations ou crédits.

## Renseignements pratiques

Pour obtenir plus de renseignements, lisez la section intitulée « Devez-vous produire une déclaration ? » dans le *Guide général d'impôt et de prestations*. Il est possible d'obtenir de l'aide pour remplir votre déclaration. Certaines entreprises facturent ce service à leurs clients (consultez les Pages jaunes sous la rubrique Tax Return Preparation ou l'*Annuaire des services en français au Manitoba* sous la rubrique « comptabilité-déclaration de revenus », alors que d'autres l'offrent gratuitement.

Pour les familles à faible revenu existe la possibilité de faire produire gratuitement sa déclaration d'impôts. Les familles intéressées peuvent communiquer avec l'organisme Pluri-elles ou avec un Centre de services bilingues. De plus, Pluri-elles offre à chaque année une session gratuite d'information sur la façon de produire soi-même sa déclaration d'impôts.

### **Région Urbaine – Saint-Boniface**

#### **Centre de services bilingues**

614, rue Des Meurons, bureau 100  
Saint-Boniface (MB) R2H 2P9  
Tél. : (204) 945-6220  
Télééc. : (204) 948-3020  
www.csbsc.mb.ca  
(services en français)

### **Région La Montagne Centre de services bilingues**

Centre Dom Benoît  
51-55, rue Rodgers  
Notre-Dame-de-Lourdes (MB) ROG 1M0  
Tél. : (204) 248-7270  
Sans frais : 1-866-267-6114  
Télééc. : (204) 248-7284  
(services en français)

### **Région Rivière-Rouge**

#### **Centre de services bilingues**

427, rue Sabourin  
St-Pierre-Jolys (MB) ROA 1V0  
Tél. : (204) 433-3340  
Sans frais : 1-866-267-6114  
Télééc. : (204) 433-3988  
(services en français)

### **Pluri-elles**

570, rue Des Meurons  
Saint-Boniface (MB) R2H 2P8  
Tél. : (204) 233-1735  
Sans frais 1-800-207-5874  
Télééc. : (204) 233-0277  
plurdig@pluri-elles.mb.ca  
www.pluri-elles.mb.ca  
(services en français)

# 10. Santé et sécurité

Cette section vous indique quel service contacter en cas d'urgence et vous donne de l'information de base sur Santé Manitoba et les autres services de santé du Manitoba, tels que les médecins, les dentistes, les ophtalmologistes et le programme d'assurance-médicaments.

## 1. Urgences

Au Manitoba, des services d'urgence sont offerts 24 heures sur 24. Les villes de Winnipeg et de Brandon offrent des services de police, de pompiers et d'ambulance. Dans les petites localités rurales, les services de police sont offerts par le détachement de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) le plus près. Les services d'ambulance et d'incendie sont souvent offerts par des organismes de bénévoles de la collectivité.

À WINNIPEG OU À BRANDON, COMPOSEZ LE 911 POUR OBTENIR LES SERVICES DE POLICE, D'INCENDIE OU D'AMBULANCE.

*Dans toutes les localités, vous pouvez joindre une téléphoniste en cas d'urgence. Composez le 0 (zéro) et indiquez à la téléphoniste la nature et le lieu exact de l'urgence.*

Si vous habitez à l'extérieur de Brandon ou de Winnipeg, renseignez-vous auprès du bureau municipal de votre localité pour obtenir le numéro de téléphone des services

d'urgence les plus près. Vous pouvez avoir recours aux services d'urgence sans frais.

*Notez que le service d'ambulance N'EST PAS gratuit. Les frais d'ambulance ne sont pas remboursés par Santé Manitoba et peuvent par exemple s'élever à 265 \$ à Winnipeg. Ayez recours à une ambulance uniquement dans les cas très urgents ou dans les cas où il y a danger de mort.*

## 2. Assurance-maladie

Les soins médicaux et hospitaliers sont gratuits lorsque vous êtes un résident permanent du Manitoba. À titre d'immigrant au Canada, vous pouvez recevoir gratuitement des services de santé (sauf des soins à domicile, des soins ophtalmologiques, des soins dentaires et des médicaments) dès votre arrivée dans la province. Si vous avez besoin de services médicaux avant d'avoir reçu votre carte d'assurance-maladie, vous devez présenter une preuve de votre statut de résident permanent. Vous devez cependant vous inscrire auprès de Santé Manitoba le plus tôt possible.

Vous pouvez vous procurer le formulaire à remplir en vue de l'obtention de votre carte d'assurance-maladie au bureau mentionné ci-bas ou sur le site Internet de Santé Manitoba. Si vous habitez une région rurale du Manitoba, procurez-vous votre formulaire au bureau municipal le plus proche de chez vous.

## Renseignements pratiques

Si votre famille vit avec vous, votre conjoint(e) et vos enfants apparaîtront sur la même carte. Vous devez présenter votre carte lorsque vous consultez un médecin, que vous vous rendez à l'hôpital ou que vous achetez des médicaments (prescrits par un médecin) à la pharmacie.

Si vous planifiez un voyage à l'extérieur du Manitoba, vous devriez vous procurer une assurance additionnelle. Pour plus d'information, visitez le site Internet de Santé Manitoba, dont l'adresse apparaît ci-dessous.

Enfin, pour tous les détails sur le système de santé au Manitoba, vous pouvez vous procurer le *Guide Info-Santé* auprès de Santé Manitoba, ou le consulter sur Internet.

### **Direction des services assurés Santé Manitoba**

300, rue Carlton, bureau 100

Winnipeg (MB) R3B 3M9

Tél. : (204) 786-7101

Sans frais : 1-800-392-1207

Télec. : (204) 783-2171

[www.gov.mb.ca/health/mhsip/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/mhsip/index.fr.html)  
(services en français)

## 3. Services médicaux

---

Au Manitoba, de nombreux services médicaux, tels qu'une visite chez le médecin, sont offerts gratuitement à tous les résidents du Manitoba. Cependant, certains médecins peuvent exiger des droits additionnels pour certains services (par exemple pour une chirurgie esthétique). Il pourrait être utile de vous renseigner auprès de votre médecin au sujet de la « facturation additionnelle ».

Il existe plusieurs types de services médicaux au Manitoba : ligne santé, infirmières en santé publique, médecins généralistes (médecins de famille), cliniques sans rendez-vous, centres de santé communautaires, centre de soins d'urgence et département d'urgence de l'hôpital. Les gens choisissent le type de service à utiliser selon les circonstances.

### **a. Ligne santé**

Si vous ou un membre de votre famille aviez besoin de soins et ne saviez quoi faire, il peut être judicieux de téléphoner à Info-Santé : (204) 788-8200 ou 1-888-315-9257 (service en français). Vous pouvez téléphoner 24 h sur 24. Une infirmière autorisée répondra à vos questions et vous indiquera où vous procurer le service dont vous avez besoin.

Il est aussi possible de communiquer avec une infirmière au Centre Youville.

**Centre Youville – Saint-Boniface**

Centre commercial Dominion  
33, rue Marion  
Winnipeg (MB) R2H 0S3  
Tél. : (204) 233-0262  
Télééc. : (204) 233-1520  
www.youville.ca  
(services en français)

**Centre Youville – Saint-Vital**

Saint-Vital Square  
845, rue Dakota, bureau 6  
Winnipeg (MB) R2M 5M3  
Tél. : (204) 255-4840  
Télééc. : (204) 255-4903  
www.youville.ca  
(services en français, mais pas  
nécessairement à la réception)

**Heures d'ouverture :**

Du lundi au jeudi, de 9 h à 21 h  
Les vendredis, de 9 h à 17 h

**b. Infirmières en santé  
publique**

Ces professionnels de la santé publique offrent de l'information en matière de santé. Vous pouvez les consulter en personne ou par téléphone.

**Office régional de la santé de Winnipeg**

614, rue Des Meurons, local 240  
Winnipeg (MB) R2H 2P9  
Tél.: (204) 940-2035  
Télééc : (204) 940-2082  
(services en français)

**c. Médecins de famille**

Les médecins généralistes (ou médecins de famille) font passer des examens physiques et traitent des problèmes médicaux non urgents. Votre médecin de famille connaît votre état de santé et garde un dossier sur votre passé médical. Il peut inoculer les vaccins ordinaires aux enfants et suivre les femmes enceintes tout au long de leur grossesse. Vous devez prendre un rendez-vous pour voir un médecin de famille. Vous pourriez avoir à attendre quelques jours, une semaine ou quelques semaines avant de voir le médecin. Si vous avez besoin de soins immédiats, mentionnez-le à la réceptionniste. Vous pourriez peut-être dans ce cas voir votre médecin le jour même.

Si vous cherchez un médecin de famille, téléphonez à Santé Manitoba au (204) 786-7111 (région rurale : 1-866-690-8260), qui vous donnera accès à une liste de médecins de famille acceptant de nouveaux patients.

Certains médecins spécialistes acceptent de nouveaux patients seulement s'ils sont référés par d'autres médecins.

**Centre de santé Saint-Boniface**

(Situé à l'Hôpital général Saint-Boniface)  
409, avenue Taché, salle D-1048  
Saint-Boniface (MB) R2H 2A6  
Tél. : (204) 235-3910  
Télééc. : (204) 237-9057  
acces@centredesante.mb.ca  
www.centredesante.mb.ca  
(services en français)

## Renseignements pratiques

### d. Cliniques

Si vous devez consulter un médecin et que votre problème est urgent mais non dangereux, communiquez premièrement avec le bureau de votre médecin. Si votre médecin ne peut vous recevoir, vous pouvez vous rendre à une clinique sans rendez-vous. Si votre problème médical requiert des soins continus, vous devrez ensuite prendre un rendez-vous avec votre médecin de famille.

Lorsque vous vous présentez à une clinique ou chez un médecin, vous avez besoin de votre numéro d'assurance-maladie. Ayez donc toujours votre carte d'assurance-maladie en votre possession.

Vous trouverez les coordonnées des cliniques dans les Pages jaunes sous la rubrique Clinics-Medical.

### e. Centres communautaires

Les centres de santé communautaires offrent plusieurs types de services qui varient selon la communauté où ils se trouvent. Il existe 13 centres de santé à Winnipeg.

Le Centre de santé Saint-Boniface, qui a ouvert ses portes en 2000, offre des services en français. Ce centre offre entre autres un service de consultation en santé mentale, un service de counselling de couple, des services infirmiers et des services de nutrition.

#### **Centre de santé Saint-Boniface**

(Situé à l'Hôpital général Saint-Boniface)  
409, avenue Taché, salle D-1048  
Saint-Boniface (MB) R2H 2A6  
Tél. : (204) 235-3910  
Télééc. : (204) 237-9057  
acces@centredesante.mb.ca  
www.centredesante.mb.ca  
(services en français)

Les centres communautaires Youville (à Saint-Boniface et à Saint-Vital) offrent notamment des programmes spéciaux destinés aux enfants et aux adolescents, un programme d'autogestion du diabète, des services de santé émotionnelle, spirituelle et mentale, des programmes de nutrition, des cours prénataux, des services destinés aux aînés.

#### **Centre Youville – Saint-Boniface**

Centre commercial Dominion  
33, rue Marion  
Winnipeg (MB) R2H 0S3  
Tél. : (204) 233-0262  
Télééc. : (204) 233-1520  
www.youville.ca  
(services en français)

**Centre Youville – Saint-Vital**

Saint-Vital Square  
845, rue Dakota, bureau 6  
Winnipeg (MB) R2M 5M3  
Tél. : (204) 255-4840  
Télééc. : (204) 255-4903  
www.youville.ca  
(services en français)

Vous trouverez la liste complète des centres communautaires francophones dans l'Annuaire des services en français, sous la rubrique « santé ».

Vous trouverez la liste des autres centres dans les Pages blanches sous la rubrique Winnipeg Regional Health Authority-Community Area Offices and Services. Tous ces centres offrent des services de santé primaire, et mettent des infirmières et des médecins à votre disposition. Des services spécifiques ne sont disponibles que dans certains centres : nutrition, santé mentale, tests de sang, pharmacie, planification familiale, soins dentaires, information sur les maladies transmissibles sexuellement et sur le sida, etc. Les centres de santé communautaire sont généralement ouverts la semaine, mais certains sont ouverts les soirs de semaine et la fin de semaine également. Certains exigent que vous preniez rendez-vous, alors que vous pouvez vous présenter directement à d'autres.

**f. Centre de soins d'urgence**

À Winnipeg, le Centre de soins d'urgence (Urgent Care Centre) est ouvert 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Les cas d'urgence sans danger de mort y sont traités. Communiquez avec :

**Centre de soins d'urgence  
(Urgent Care Centre)**

**Misericordia Health Centre**  
99, avenue Cornish  
Winnipeg (MB) R3C 1A2  
Tél. : (204) 788-8188

Parmi les problèmes de santé pouvant être traités au Centre de soins d'urgence Misericordia figurent les suivants : chutes, ecchymoses, coupures, brûlures mineures, fractures, entorses, fièvre, maux de gorge, problèmes oculaires, saignements de nez, allergies, anxiété, problèmes émotifs, maux d'oreilles, rhume et toux, asthme, problèmes urinaires, abcès, vomissements, diarrhée, constipation et migraines.

En plus de services médicaux, les patients ont accès à plusieurs autres services : santé mentale, assistance sociale, nutrition, thérapie respiratoire, pharmacie, etc.

### g. Urgence

Si une personne souffre d'un problème médical grave ou est en danger de mort, présentez-vous au service d'urgence de votre hôpital local. Vous pouvez vous y rendre à tout moment; nul rendez-vous n'est requis. Cependant, vous pourriez attendre longtemps avant de voir un médecin. Les cas les plus urgents sont traités en premier.

NE VOUS RENDEZ PAS à l'urgence simplement parce que c'est plus commode que d'aller chez votre médecin de famille. Le temps d'attente est souvent long. Présentez-vous à l'urgence seulement si votre cas est réellement urgent et que vous n'avez pas d'autre choix.

Si une situation d'urgence devait survenir, vous pouvez avoir recours à une ambulance, qui vous conduira à l'hôpital le plus près, en signalant le 911. Veuillez cependant noter que vous aurez à déboursier des frais pour ce transport en ambulance. À Winnipeg, un transport en ambulance coûte environ 265 \$. Une autre façon de vous rendre à l'hôpital est le taxi. Regardez dans les Pages jaunes sous la rubrique Taxicabs.

## 4. Dentistes

Les soins dentaires ne sont pas couverts par l'assurance-maladie du Manitoba. Les frais relatifs aux soins dentaires doivent être acquittés par le patient ou par l'entremise d'une assurance privée. Certains employeurs offrent une assurance dentaire à leurs employés.

Plusieurs dentistes francophones offrent des services en français. Consultez l'Annuaire des services en français sous la rubrique « dentistes ».

D'autres dentistes sont répertoriés dans les Pages jaunes sous la rubrique Dentists.

Les soins dentaires peuvent être très coûteux. Quelques cliniques offrent des services plus abordables :

### **Faculté de dentisterie University of Manitoba**

777, avenue McDermot  
Winnipeg (MB) R3E 0T6

#### **- Clinique dentaire**

Tél. : (204) 789-3505

#### **- Clinique dentaire pour enfants**

Tél. : (204) 789-3662

*(pas de services en français)*

### **Mount Carmel Clinic**

886, rue Main  
Winnipeg (MB) R2W 5L4

Tél. : (204) 586-1659

*(pas de services en français)*

## 5. Soins oculaires

Les soins oculaires sont couverts en partie seulement par l'assurance-maladie du Manitoba. Les personnes âgées de 18 ans ou moins et celles de 65 ans et plus peuvent subir un examen de la vue gratuitement à tous les deux ans chez un optométriste.

Si vous avez entre 19 et 64 ans, vous devez acquitter vous-même les frais de la plupart des soins oculaires à moins que ceux-ci soient couverts par l'assurance de votre employeur. Santé Manitoba couvre uniquement les soins ophtalmologiques qu'obligent certains problèmes médicaux. Il est possible d'augmenter votre couverture grâce à l'assurance de la Croix Bleue (Blue Cross).

Si vous avez 65 ans ou plus, vous êtes peut-être admissible à un remboursement partiel des frais relatifs à l'achat d'une paire de lunettes. Votre optométriste peut vous donner plus d'information à ce sujet et vous venir en aide pour remplir votre formulaire.

Pour une liste des professionnels dans ce domaine, consultez l'*Annuaire des services en français* au Manitoba sous la rubrique « optométristes » ou les Pages jaunes sous la rubrique Optometrists.

### **Direction des services assurés Santé Manitoba**

300, rue Carlton, bureau 100  
Winnipeg (MB) R3B 3M9  
Tél. : (204) 786-7101  
Sans frais : 1-800-392-1207  
[www.gov.mb.ca/health](http://www.gov.mb.ca/health)  
(services en français)

## 6. Assurance-médicaments

Le Régime d'assurance-médicaments (Pharmacare) est un programme gouvernemental qui prévoit le remboursement des coûts de certains médicaments prescrits. Pour être admissible, il faut d'abord acquitter une franchise, dont le montant est calculé en fonction de votre revenu. À titre de résident du Manitoba, vous pouvez vous faire rembourser le coût de tout médicament d'ordonnance admissible qui dépasse la franchise exigée chaque année. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

### **Régime d'assurance-médicaments Santé Manitoba**

300, rue Carlton, bureau 100  
Winnipeg (MB) R3B 3M9  
Tél. : (204) 786-7141  
Sans frais: 1-800-297-8099  
[www.gov.mb.ca/health/pharmacare/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/pharmacare/index.fr.html)  
(services en français, mais pas à la réception)

# 11. Médias d'information

Les stations de radio, de télévision et les journaux du Manitoba offrent généralement des services en anglais, mais certains médias offrent des services dans d'autres langues, notamment en français.

## 1. Radio

Pour connaître les coordonnées des différentes stations de radio du Manitoba, vous pouvez consulter les Pages jaunes sous la rubrique Radio Stations & Broadcasting Companies.

CBC (990 AM et 98,3 FM) et son homologue francophone CKSB (1050 AM) sont les chaînes de la société de radiodiffusion nationale du Canada. La station CKJS (810 AM) offre des services dans plusieurs langues.

Hormis l'achat de votre appareil, vous ne devez acquitter aucuns frais additionnels pour avoir accès à la radio.

### a. Radio francophone

CKSB, une station de radio privée mise sur pied grâce aux dons des francophones du Manitoba, est entrée en ondes le 27 mai 1946. La Société Radio-Canada, voulant constituer un réseau radiophonique national d'un océan à l'autre, a acheté CKSB en 1973. En plus de la programmation nationale du réseau, CKSB présente à ses auditeurs et à ses auditrices des émissions

d'information, de variété et de détente le matin, le midi et l'après-midi. CKSB diffuse également des émissions locales durant la fin de semaine.

Depuis 1991, les francophones ont une deuxième station de radio, *Envol 91,1 FM* – La Radio communautaire du Manitoba inc. Envol 91,1 FM est la première radio francophone en importance sur la bande FM au Manitoba et la première radio communautaire francophone en importance dans l'Ouest et le Nord.

Envol 91,1 FM offre une programmation entièrement produite par et pour la communauté francophone, et ce, 24 heures sur 24. Son rayon de diffusion de 120 km dépasse largement Winnipeg et englobe 90 % des villages francophones.

Enfin, en janvier 2002, *la Chaîne culturelle* de Radio-Canada (89,9 FM) est devenue disponible 24 heures sur 24. Cette radio offre entre autres une visibilité aux artistes de la province par la diffusion de concerts locaux.

### **CKSB (radio de Radio-Canada)**

607, rue Langevin  
Saint-Boniface (MB) R2H 2W2  
Tél. : (204) 788-3235  
Télec. : (204) 788-3690  
[www.radio-canada/manitoba](http://www.radio-canada/manitoba)

### **Envol 91,1 FM**

340, boul. Provencher  
Saint-Boniface (MB) R2H 0G7  
Tél. : (204) 233-4243  
Télééc. : (204) 233-3646  
info@envol91.mb.ca  
www.envol91.mb.ca

## **2. Télévision**

---

Cinq stations de télévision présentent des émissions gratuitement au Manitoba : CBC (canal 6/câble 2), CKY (canal 7/câble 5), City TV (canal 13/câble 8), Global Television (canal 9/câble 12) et SRC (canal 3/câble 10). CBC (Canadian Broadcasting Corporation) et SRC (Société Radio-Canada) font partie du réseau de radiodiffusion nationale du Canada. CBC propose une programmation en anglais, tandis que les programmes de la SRC sont en français (voir ci-dessous « Télévision francophone »).

### **a. Télévision francophone**

CBWFT, la télévision française du Manitoba, est entrée en ondes le 24 avril 1960. Cette station régionale de la Société Radio-Canada (SRC) produit Le Téléjournal Manitoba, des émissions d'information, des émissions d'affaires publiques et, à l'occasion, des émissions politiques et culturelles spéciales.

La ville de Winnipeg a également été choisie pour la production du journal d'information de l'Ouest du Réseau de l'information (RDI) de la SRC.

### **b. Câblodistribution**

La câblodistribution vous donne accès à une multitude d'autres chaînes de télévision, moyennant un coût mensuel. La télévision par câble est accessible dans la plupart des villes et dans certains villages du Manitoba, mais de nombreuses collectivités rurales n'y ont pas encore accès. Dans la section « Logement », vous trouverez des renseignements sur la façon d'obtenir des services de câblodistribution.

### **c. Télévision par satellite**

Un nombre croissant de consommateurs se procurent une antenne parabolique (« dish ») leur donnant accès à un très grand nombre de chaînes de télévision de partout dans le monde. Voir la section « Logement ».

## **3. Journaux**

---

Winnipeg compte deux quotidiens anglophones, le *Winnipeg Sun* (204) 694-2022) et le *Winnipeg Free Press* (204) 697-7000). Des quotidiens sont également publiés à Brandon, à Portage-la-Prairie et à Flin Flon.

Certains journaux fournissent des renseignements sur des sujets particuliers, tels que les maisons à vendre (*Winnipeg Real Estate News*) et les spectacles locaux (*Uptown*). Ces journaux sont distribués gratuitement à divers endroits à Winnipeg.

## Renseignements pratiques

Les journaux nationaux, *The Globe and Mail* et *The National Post*, sont vendus un peu partout. Certains comptoirs offrent des journaux internationaux.

### a. La Liberté

L'unique hebdomadaire provincial de langue française publié au Manitoba est *La Liberté* ([www.journaux.apf.ca/laliberte](http://www.journaux.apf.ca/laliberte)). Ses lecteurs y trouvent les principales nouvelles concernant la communauté francophone, dans les domaines de la politique, de l'économie, de l'éducation, des municipalités rurales ainsi que des chroniques variées, une page jeunesse, le télé-horaire et une importante section réservée aux offres d'emploi.

*La Liberté* publie chaque année de nombreuses éditions spéciales, soulignant des événements ou des anniversaires importants pour la communauté ou encore mettant en vedette une communauté particulière.

Fondée en 1913 par la communauté religieuse des Pères Oblats, *La Liberté* est publiée depuis 1970 par Presse-Ouest Limitée, une filiale de la Société franco-manitobaine. *La Liberté* a remporté à plusieurs reprises le titre de Journal de l'année de l'Association de la presse francophone. Toutes les étapes de sa conception sont réalisées dans les bureaux du journal, à l'exception de son impression. *La Liberté* est surtout vendue par abonnements.

### La Liberté

Case postale 190  
Saint-Boniface (MB) R2H 3B4  
Tél. : (204) 237-4823  
Sans frais : 1-800-523-3355  
Télec. : (204) 231-1998  
[la-liberte@la-liberte.mb.ca](mailto:la-liberte@la-liberte.mb.ca)  
[www.journaux.apf.ca/laliberte](http://www.journaux.apf.ca/laliberte)

### b. Autres journaux francophones

Sur le plan local, plusieurs petits journaux communautaires francophones ou bilingues sont publiés à différents intervalles (voir l'*Annuaire des services en français* sous la rubrique « médias d'information »). De plus, bon nombre d'associations et de paroisses publient des bulletins d'information destinés à leurs membres.

## 4. Internet (accès gratuit)

Vous pouvez avoir accès gratuitement à Internet dans un bon nombre d'endroits à Winnipeg ou dans les régions rurales du Manitoba. La Bibliothèque publique de Winnipeg donne accès gratuitement à Internet à ses membres dans ses 20 succursales. Visitez le site <http://wpl.city.winnipeg.mb.ca> pour connaître l'emplacement de ses succursales. À l'extérieur de Winnipeg, communiquez avec la bibliothèque de votre ville.

Pour accéder à Internet gratuitement, vous devez vous présenter à la bibliothèque et réserver du temps d'accès auprès du bibliothécaire. De façon générale, vous ne pourrez utiliser Internet que pour une période d'une heure par jour.

Pour connaître les autres endroits où accéder gratuitement à Internet à Winnipeg, visitez le site : [www.communityconnections.mb.ca](http://www.communityconnections.mb.ca).

### **Bibliothèque publique de Saint-Boniface**

131, boul. Provencher, bureau 101  
Saint-Boniface (MB) R2H 0G2  
Tél. : (204) 986-4330

## 5. Bibliothèques

La plupart des collectivités du Manitoba possèdent des bibliothèques publiques où les gens peuvent lire sur place ou effectuer des recherches. Les bibliothèques sont financées à même les impôts. Tout le monde peut utiliser les services de la bibliothèque.

Si vous souhaitez emprunter des livres, des vidéocassettes, des disques compacts ou tout autre matériel, vous devez obtenir une carte de bibliothèque. (Si vous n'êtes pas résident permanent de la ville, vous devrez payer des droits annuels pour obtenir une carte de bibliothèque.) En général, vous pouvez garder les articles empruntés durant trois semaines (vidéos et DVD : une semaine). Si vous ne les retournez pas à temps, vous devrez acquitter une amende quotidienne.

La liste des succursales de la Bibliothèque publique de Winnipeg figure à la fin de l'annuaire téléphonique dans les Pages bleues sous la rubrique City of Winnipeg/Library Services.

Vous pouvez obtenir la liste de toutes les bibliothèques de la province auprès du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

### **Services des bibliothèques publiques Ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme du Manitoba**

1525, 1<sup>re</sup> Rue, bureau 200  
Brandon (MB) R7A 7A1  
Tél. : (204) 726-6590  
Sans frais: 1-800-252-9998  
Télec. : (204) 726-6868  
[www.gov.mb.ca/chc/pls/about.fr.html](http://www.gov.mb.ca/chc/pls/about.fr.html)  
(pas de services en français)

### **a. Bibliothèques francophones**

Les francophones et francophiles trouveront à la Bibliothèque de Saint-Boniface (succursale francophone de la Bibliothèque publique de Winnipeg) une collection impressionnante de livres, de films et de disques en français. Les coordonnées des autres bibliothèques francophones du Manitoba se trouvent dans l'*Annuaire des services en français* sous la rubrique « bibliothèques ».

### **Bibliothèque publique de Saint-Boniface**

131, boulevard Provencher, bureau 101  
Saint-Boniface (MB) R2H 0G2  
Tél. : (204) 986-4330  
Télec. : (204) 986-6827

## Renseignements pratiques

### b. Bibliothèque Centennial (ouvrages multilingues)

Vous trouverez à la Bibliothèque Centennial des ouvrages en langues étrangères. Vous pouvez les emprunter pendant trois semaines ou demander un emprunt prolongé de six semaines. Si vous avez des questions, vous pouvez téléphoner au comptoir des services spéciaux au (204) 986-6450. Des ouvrages sont disponibles dans les langues suivantes :

Albanais, allemand, arabe, bengali, bosnien, chinois, coréen, croate, danois, espagnol, farsi, philippin, finnois, français, gaélique, grec, hindi, hollandais, hongrois, islandais, italien, japonais, norvégien, ourdou, polonais, portugais, punjabi, russe, serbe, slovaque, suédois, tagalog, tchèque, ukrainien, vietnamien.

#### **Bibliothèque Centennial (Comptoir des services spéciaux)**

251, rue Donald  
Winnipeg (MB) R3C 3P6  
Tél. : (204) 986-6450  
<http://wpl.city.winnipeg.mb.ca>  
34 langues  
*(pas de services en français)*

### c. Bibliothèques spécialisées

Voici une liste des autres bibliothèques de Winnipeg possédant des ouvrages en langues étrangères ou des ressources particulièrement intéressantes pour les nouveaux arrivants :

#### **Bibliothèque Alfred-Monnin Collège universitaire de Saint-Boniface**

200, avenue de la Cathédrale  
Saint-Boniface (MB) R2H 0H7  
Tél. : (204) 235-4403  
Français  
*(service en français)*

#### **Bibliothèque Centennial**

(Comptoir des services spéciaux)  
251, rue Donald  
Winnipeg (MB) R3C 3P6  
Tél. : (204) 986-6450  
<http://wpl.city.winnipeg.mb.ca>  
34 langues  
*(pas de services en français)*

#### **Bibliothèque Clara-Lander Winnipeg Art Gallery**

300, boul. Memorial  
Winnipeg (MB) R3C 1V1  
Tél. : (204) 786-6641  
Anglais, français et allemand  
*(pas de services en français)*

#### **Bibliothèque de la Commission du travail du Manitoba**

258, avenue Portage, bureau 402  
Winnipeg (MB) R3C 0B6  
Tél. : (204) 945-3783  
Anglais  
*(pas de services en français)*

**Bibliothèque de l'Assemblée législative  
Ministère de la Culture, du Patrimoine et  
du Tourisme du Manitoba**

200, rue Vaughan  
Winnipeg (MB) R3C 1T5  
Tél. : (204) 945-4330  
Télé. : (204) 948-1312  
[www.gov.mb.ca/chc/leg-lib/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/chc/leg-lib/index.fr.html)  
Anglais, français, allemand, islandais,  
polonais et ukrainien  
*(services en français)*

**Centre de ressources éducatives à  
l'enfance (CRÉE)**

81, chemin Quail Ridge  
Winnipeg (MB) R2Y 2A9  
Tél. : (204) 237-9666 poste 205  
Sans frais : 1-866-666-8108  
Télé. : (204) 231-1436  
Français  
*(services en français)*

**Direction des ressources éducatives  
françaises (DREF)**

200, av. de la Cathédrale, pièce 0140  
Saint-Boniface (MB) R2H 0H7  
Tél. : (204) 945-8594  
Sans frais : 1-800-667-2950  
Télé. : (204) 945-0092  
[dref@gov.mb.ca](mailto:dref@gov.mb.ca)  
<http://dref.mb.ca>  
*(services en français)*

**Bibliothèque publique de Saint-Boniface**

131, boul. Provencher, bureau 100  
Saint-Boniface (MB) R2H 0G2  
Tél. : (204) 986-4330  
Télé. : (204) 986-6827  
Français  
*(services en français)*

**Société historique de Saint-Boniface –  
Centre du patrimoine**

340, boul. Provencher  
Saint-Boniface (MB) R2H 0G7  
Tél. : (204) 233-4888  
Français  
*(services en français)*

**Statistique Canada**

123, rue Main, bureau 200  
Winnipeg (MB) R3C 4V9  
Tél. : (204) 983-4020  
[www.statscan.ca](http://www.statscan.ca)  
Anglais et français  
*(services en français)*

## 6. Information communautaire

---

Vous trouverez la majorité de l'information que vous cherchez, en français, au centre d'information 233-ALLÔ.

**Centre d'information 233-ALLÔ**

383, boul. Provencher, bureau 215  
Saint-Boniface (MB) R2H 0G9  
Tél. : (204) 233-2556  
Sans frais : 1-800-665-4443  
Télé. : (204) 233-1017  
[233allo@sfm-mb.ca](mailto:233allo@sfm-mb.ca)  
[www.sfm-mb.ca/233allo](http://www.sfm-mb.ca/233allo)

# 12. Climat

Le Manitoba est caractérisé par des étés chauds et ensoleillés et des hivers froids mais radieux. Les saisons sont bien marquées. En juillet et en août, la température atteint en moyenne 25° C l'après-midi, mais en hiver, le mercure reste presque toujours bien au-dessous de zéro. D'importantes variations de température, à tout moment de l'année, caractérisent le climat manitobain. Plus de la moitié des précipitations annuelles ont lieu durant les mois d'été, sous forme de brèves averses intenses. Le sud du Manitoba reçoit en moyenne de 100 à 140 centimètres de neige par année, alors que le nord-est de la province, entre autres les Duck et Riding Mountains, reçoit les précipitations de neige les plus importantes (160 cm.)

## 1. Hiver

L'hiver manitobain dure normalement de novembre à mars. Durant cette saison, on peut pratiquer divers sports et activités hivernales à l'extérieur en toute sécurité, à condition de se vêtir adéquatement (voir la section « Loisirs »).

Vous pouvez connaître les conditions météorologiques grâce à la radio (toutes les chaînes donnent de l'information sur la météo à intervalle régulier), la ligne d'information météo-logique (784-9000

poste 6990), la télé (câble 48) ou sur Internet : [www.meteo.ec.gc.ca](http://www.meteo.ec.gc.ca). Les froids intenses et le « facteur éolien » peuvent être dangereux.

Le secteur counselling de Pluri-elles appuie les nouveaux arrivants avec une multitude d'atelier diverses pour faciliter leur adaptation. Un exemple concret est « l'hiver Manitobain et ses nombreux défis. »

### Pluri-elles

570, rue Des Meurons  
Saint-Boniface (MB) R2H 2P8  
Tél. : (204) 233-1735  
Sans frais : 1-800-207-5874  
Télééc. : (204) 233-0277  
[pluridg@pluri-elles.mb.ca](mailto:pluridg@pluri-elles.mb.ca)  
[www.pluri-elles.mb.ca](http://www.pluri-elles.mb.ca)  
(services en français)

### Facteur éolien

Le « facteur éolien », « facteur vent » ou « facteur de refroidissement » (sensation de froid accentuée par le vent) peut être élevé au Manitoba, surtout pendant l'hiver.

Vous devez tâcher de connaître le facteur éolien avant de sortir et vous vêtir en conséquence. Même un faible facteur éolien peut être dangereux si vous restez longtemps à l'extérieur. Le facteur éolien rend compte de la perte de chaleur du corps et de sa réaction au vent froid. Vous verrez ou entendrez ces chiffres dans tous les bulletins météorologiques :

-10 à -24 : Inconfortablement froid. Le travail et les déplacements à l'extérieurs demeurent possibles à condition de se vêtir adéquatement.

-25 à -39 : Risques d'engelure. Portez des vêtements chauds.

-40 à -49 : La peau exposée au froid gèlera en moins de dix minutes. Portez plusieurs couches de vêtements.

-50 et moins : La peau exposée au froid gèlera en moins de deux minutes. Protégez-vous le visage. Le travail et les déplacements à l'extérieur ne sont pas recommandés.

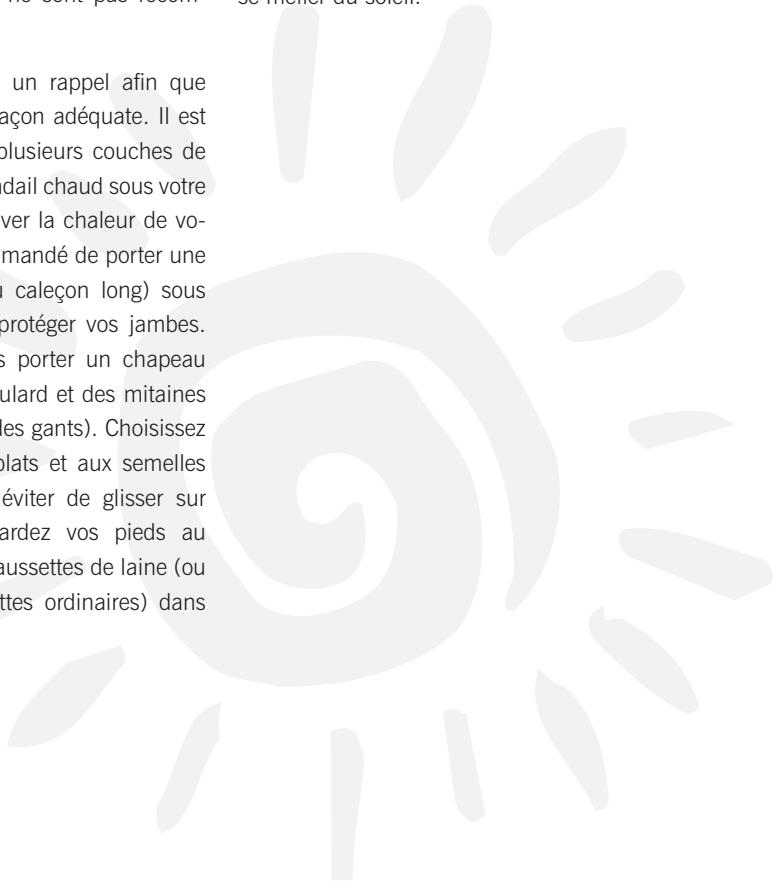
Le facteur éolien est un rappel afin que vous vous vêtiez de façon adéquate. Il est préférable de porter plusieurs couches de vêtements ou un chandail chaud sous votre manteau pour conserver la chaleur de votre corps. Il est recommandé de porter une « combinaison » (ou caleçon long) sous votre pantalon pour protéger vos jambes. Vous devriez toujours porter un chapeau (ou « tuque »), un foulard et des mitaines chaudes (plutôt que des gants). Choisissez des bottes à talons plats et aux semelles antidérapantes pour éviter de glisser sur les trottoirs. Pour garder vos pieds au chaud, portez des chaussettes de laine (ou 2 paires de chaussettes ordinaires) dans vos bottes.

Une attention particulière doit être portée aux enfants, qui se rendent peu compte du froid, afin de prévenir les lèvres gercées, les engelures, le gel de la langue (si elle touche du métal froid) et l'hypothermie (causée par une durée prolongée à l'extérieur).

## 2. Été

---

Les étés secs et ensoleillés sont idéals pour la pratique de nombre de sports et d'activités (voir la section Loisirs). Cependant, les chaleurs intenses peuvent parfois être difficiles à supporter et il y a tout intérêt à se méfier du soleil.



# 13. Loisirs

Le Manitoba offre toute une variété de sports et de loisirs. Vous pouvez par exemple assister à des parties de football, de baseball ou à des courses de chevaux de niveau professionnel, à des spectacles d'opéra, de ballet et de l'orchestre symphonique.

## 1. Sports

Winnipeg possède plusieurs équipes de sport professionnel : au hockey, le Moose du Manitoba ; au football, les Blue Bombers ; au baseball, les Goldeyes ; ainsi qu'un hippodrome : Assiniboia Downs.

Parmi les activités favorites pratiquées par les Manitobains se retrouvent la pêche, la navigation de plaisance, le cyclisme, la course, le curling, le hockey, le ski, le baseball et la natation. Le Manitoba est également doté de nombreux terrains de golf de première qualité.

Pour vous procurer de l'équipement sportif neuf, consultez les Pages jaunes sous la rubrique Sporting Goods – Retail.

Les journaux locaux contiennent des annonces sur la vente d'équipement sportif et les clubs communautaires organisent souvent des ventes spéciales

lors desquelles vous pourrez acheter ou échanger de l'équipement. Il existe également des commerces qui offrent de l'équipement sportif usagé.

La plupart des collectivités disposent d'installations pour la pratique d'activités sportives et de loisir. Certaines installations exigent des droits, notamment les piscines publiques (intérieures et extérieures), les gymnases et les terrains de camping.

Pour plus d'information sur la pratique des sports au Manitoba, veuillez communiquer avec :

### **Sport Manitoba**

200, rue Main  
Winnipeg (MB) R3C 4M2  
Tél. : (204) 925-5097  
mansport@sport.mb.ca  
www.sport.mb.ca

Le Collège universitaire de Saint-Boniface possède un centre sportif :

### **Sportex**

Collège universitaire de Saint-Boniface  
200, avenue de la Cathédrale  
Saint-Boniface (MB) R2H 0H7  
Tél. : (204) 235-4407  
Télec. : (204) 237-3240  
rdupuis@ustboniface.mb.ca  
(services en français)

Les autres centres sportifs sont répertoriés dans les Pages jaunes sous la rubrique Health Clubs.

Le Directeurat des sports est un organisme francophone dont le rôle est de promouvoir et de développer des services et des activités sportives en français dans l'ensemble de la communauté francophone du Manitoba.

### **Directorat des sports**

#### **Conseil jeunesse provincial**

383, boul. Provencher, pièce 300 A  
 Saint-Boniface (MB) R2H 3B4  
 Tél. : (204) 231-7012  
 Téléc. : (204) 237-5076  
 info@directorat.mb.ca  
 www.directorat.mb.ca

## **2. Activités culturelles**

La communauté francophone du Manitoba est reconnue pour son extraordinaire dynamisme culturel... Théâtre, danse, musique, arts visuels : dès leur jeune âge, les francophones développent leur goût et leur talent artistiques. Vous retrouverez la liste des principaux événements culturels ainsi que la liste des principales attractions touristiques du Manitoba francophone dans la section « Le Manitoba français ». Vous pouvez également consulter le site [www.franco-manitobain.org](http://www.franco-manitobain.org).

Vous pouvez, au Manitoba, assister à des pièces de théâtre en français (le Cercle Molière, par exemple, présente quatre pièces par année). La Cinémathèque présente régulièrement des films en français sous-titrés en anglais et nombre de musiciens francophones se produisent au Centre culturel franco-manitobain. Vous pouvez également visiter les trois musées principaux des quartiers francophones de Winnipeg : la Maison Gabrielle-Roy, le Musée Saint-Boniface et la Maison Louis-Riel.

Pour toute information sur les festivals, les événements sportifs, les films, les spectacles et les concerts en français au Manitoba, vous pouvez communiquer avec le centre d'information 233-ALLÔ ou le Bureau du tourisme Riel :

#### **Centre d'information 233-ALLÔ**

383, boul. Provencher, bureau 215  
 Saint-Boniface (MB) R2H 0G9  
 Tél. : (204) 233-2556  
 Sans frais : 1-800-665-4443  
 Téléc. : (204) 233-1017  
 233allo@sfm-mb.ca  
 www.sfm-mb.ca/233allo  
*(services en français)*

#### **Bureau du tourisme Riel**

219, boul. Provencher  
 Saint-Boniface (MB) R2H 0G4  
 Tél. : (204) 233-8343  
 Téléc. : (204) 233-8360  
 info@tourismeriel.com  
 www.tourismeriel.com  
*(services en français)*

## Renseignements pratiques

Le calendrier communautaire 233-ALLÔ, qui se trouve dans l'hebdomadaire francophone *La Liberté*, dresse la liste des activités communautaires et culturelles qui se dérouleront prochainement. Il est de plus possible de consulter ce calendrier sur le site : [www.franco-manitobain.org](http://www.franco-manitobain.org).

Le Centre culturel franco-manitobain (CCFM) est le pôle d'attraction autour duquel gravite la vie artistique et culturelle francophone du Manitoba. Situé sur le boulevard Provencher à Saint-Boniface, le CCFM est le chez-soi de plusieurs associations artistiques et culturelles autonomes, dont le Cercle Molière (théâtre), l'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge (danse traditionnelle), le 100 Nons (musique populaire), l'Alliance chorale Manitoba (chant choral) et les Éditions du Blé (édition de livres en français).

### **Centre culturel franco-manitobain**

340, boul. Provencher  
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G7  
Tél. : (204) 233-8972  
Télec. : (204) 233-3324  
[ccfm@ccfm.mb.ca](mailto:ccfm@ccfm.mb.ca)  
[www.ccfm.mb.ca](http://www.ccfm.mb.ca)

Vous trouverez des renseignements sur les activités culturelles anglophones de la semaine dans les journaux locaux. À Winnipeg, les musées sont répertoriés dans les Pages jaunes sous la rubrique Museums. Le journal culturel *Uptown*, publié chaque vendredi, est distribué gratuitement dans la plupart des banques et des épiceries.

Dans la plupart des collectivités se trouve un centre communautaire proposant une

importante variété d'activités. Il est également possible de pratiquer des activités telles que le théâtre, le chant et la peinture à titre d'amateur. Les organismes proposant ce type d'activités sont répertoriés dans l'*Annuaire des services en français* sous la rubrique « clubs » et dans les Pages jaunes sous les rubriques Associations, Clubs ou Organizations.

Le bureau des Services communautaires de la Ville de Winnipeg publie également le *Guide Loisirs* qui décrit les activités offertes au public. Certains ateliers ou cours sont offerts en français.

### **Association Culturelle Franco-Manitobaine (ACFM)**

L'Association culturelle franco-manitobaine (ACFM) est un organisme qui regroupe 19 comités culturels visant à faire découvrir la voix culturelle de la francophonie rurale et métisse. Membre du secteur culturel franco-manitobain, l'ACFM siège à la Table des organismes culturels (TOC) de la Fédération culturelle canadienne française et au Réseau des Grands Espaces.

Les comités culturels de l'ACFM offrent une grande variété d'activités qui sont complémentaires et qui répondent aux besoins de leur communauté respective. La participation d'un grand nombre de spectateurs à chacun des événements démontre l'importance et la pertinence des activités culturelles qui sont offertes à différents moments dans l'année.

Reconnus comme les coordonnateurs du patrimoine rural par le développement de

musées, de sociétés historiques ou de livres d'histoire relatant le centenaire de leurs paroisses, les comités culturels offrent aussi à la population rurale une accessibilité aux produits artistiques et culturels francophones et métisses.

L'ACFM se voit comme une bougie d'allumage pour dynamiser la portée de la culture francophone dans les communautés via différentes activités :

- Promouvoir et encourager l'établissement et le développement de comités culturels tant en milieu rural qu'en milieu urbain;
- Identifier les besoins des comités culturels;
- Informer les comités culturels des ressources humaines et financières disponibles;
- Coordonner les activités culturelles interrégionales pour une meilleure utilisation des ressources et une programmation équilibrée;
- Offrir des activités de formation continue à ses membres;
- Agir en tant que porte-parole des comités culturels
- Association culturelle franco-manitobaine

### **Association Culturelle**

#### **Franco-Manitobaine (ACFM)**

614, rue Des Meurons, bureau 244  
Saint-Boniface (MB) R2H 2P9  
Tél. : (204) 231-8581  
Sans frais : 1-866-816-9457  
Télééc. : (204) 925-8380  
acfm@acfm.ca

Enfin, pour toute information touristique, communiquez avec :

### **Travel Manitoba**

155, rue Carlton, 7<sup>e</sup> étage  
Winnipeg (MB) R3C 3H8  
Tél : (204) 927-7800  
Sans frais : 1-800-665-0040  
www.travelmanitoba.com  
(service en français)

### **Conseil de développement des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM)**

614, rue Des Meurons, 2<sup>e</sup> étage  
Winnipeg (MB) R2H 2P9  
Tél. : (204) 925-2320  
Sans frais : 1-800-990-2332  
Télééc. : (204) 237-4618  
www.cdem.com  
(services bilingues)

### **Bureau du tourisme Riel**

219, boul. Provencher  
Saint-Boniface (MB) R2H 0G4  
Tél.: (204) 233-8343  
Télééc. : (204) 233-8360

### 3. Activités d'hiver

---

L'hiver manitobain dure normalement de novembre à mars. Durant cette saison, on peut pratiquer divers sports et activités hivernales à l'extérieur en toute sécurité, à condition de se vêtir adéquatement. Voir la section « Climat ».

Parmi les activités populaires au Manitoba, on retrouve le ski de fond, le hockey, la motoneige, le patinage et les promenades en traîneau. On peut jouer au curling, faire du patin, de la natation et pratiquer divers sports d'équipe dans les arénas intérieurs communautaires. Les Winnipegois profitent de leur mieux de la saison hivernale, spécialement durant le Festival du Voyageur et le Festival Manigogo (voir la section « Le Manitoba français »).

Pour plus de renseignements sur les activités intérieures d'hiver, vous pouvez communiquer avec le centre d'information 233-ALLÔ, le YMCA/YWCA, la Fédération des sports du Manitoba, le bureau des Services communautaires de la Ville de Winnipeg (voir coordonnées ci-haut) et les clubs communautaires locaux ou consulter les annonces dans les journaux locaux.

### 4. Activités d'été

---

Les étés secs et ensoleillés encouragent les pêcheurs, les plaisanciers, les amateurs de voile et de ski nautique à profiter des deux rivières qui sillonnent la ville de Winnipeg ou des centaines de lacs alentour. À moins d'une heure de route, des kilomètres de plage vous attendent. Le sable blanc du lac d'eau douce Winnipeg et ses conditions de surf sont cotés parmi les meilleurs au monde.

# 14. Lois

Cette section vous fournit de l'information générale sur vos droits et sur les lois au Manitoba, ainsi que sur les services auprès desquels obtenir une certaine protection ou plus d'information. Elle présente également de l'information sur les services d'interprètes de même langue maternelle que la vôtre, sur certaines lois du Manitoba que vous devez connaître, ainsi qu'une liste de numéros de téléphone pour certaines situations urgentes ou non urgentes.

## 1. Lois du Manitoba

Au Canada, différents groupes religieux, linguistiques et culturels sont représentés. Aux yeux de la loi, tous les Canadiens sont égaux, et des lois existent pour s'assurer que tous les Canadiens aient accès aux mêmes services et soient traités équitablement.

Les lois du Manitoba peuvent être différentes des lois d'autres pays et d'autres provinces canadiennes. Vous pouvez consulter le site de Justice Manitoba au sujet des différentes lois manitobaines : [www.gov.mb.ca/justice/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/justice/index.fr.html).

L'Association d'éducation juridique communautaire est un organisme à but non lucratif qui vise à faciliter le recours à la justice en donnant des renseignements sur les lois et le système judiciaire. L'AEJC offre un service téléphonique d'information et de référence juridiques, un service de conférenciers, des publications contenant des renseignements juridiques, un centre de ressources, des ateliers et des cours de droit à l'intention du public. Elle gère divers projets spéciaux comprenant entre autres des programmes permanents pour promouvoir la connaissance des lois dans les écoles.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

**Association d'éducation juridique communautaire (Community Legal Education Association)**

294, avenue Portage, bureau 501

Winnipeg (MB) R3C 0B9

Tél. : (204) 943-2382

Sans frais : 1-800-262-8800

Télec. : (204) 943-3600

[info@communitylegal.mb.ca](mailto:info@communitylegal.mb.ca)

[www.communitylegal.mb.ca](http://www.communitylegal.mb.ca)

*(pas de services en français)*

La Commission des droits de la personne du Manitoba a pour fonction de faire respecter le Code des droits de la personne. La Commission mène des

## Renseignements pratiques

enquêtes sur la discrimination dans des domaines de compétence provinciale, tels que l'éducation et la santé. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

### **Commission des droits de la personne du Manitoba (Manitoba Human Rights Commission)**

175, rue Hargrave, 7<sup>e</sup> étage  
Winnipeg (MB) R3C 3R8  
Tél. : (204) 945-3007  
Sans frais : 1-888-884-8681  
Malentendants : (204) 945-3442  
Télééc. : (204) 945-1292  
hrc@gov.mb.ca  
[www.gov.mb.ca/hrc/francais/index.html](http://www.gov.mb.ca/hrc/francais/index.html)  
(services en français)

La Commission canadienne des droits de la personne a pour fonction de faire respecter la *Loi canadienne sur les droits de la personne* dans des domaines de compétence fédérale. Elle partage un espace de bureau avec la Commission des droits de la personne du Manitoba. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

### **Commission canadienne des droits de la personne**

175, rue Hargrave, bureau 750  
Winnipeg (MB) R3C 3R8  
Tél. : (204) 983-2189  
Sans frais : 1-800-999-6899  
Malentendants : 1-888-643-3304  
Télééc. : (204) 983-6132  
[www.chrc-ccdp.ca](http://www.chrc-ccdp.ca)  
(services en français)

## 2. Aide juridique

Si vous avez besoin de conseils juridiques et n'êtes pas en mesure d'acquitter des frais d'avocat, vous pourriez être admissible à l'Aide juridique. Le programme d'Aide juridique évalue votre revenu et détermine si vous répondez aux critères d'admissibilité. Si oui, vous pourriez recevoir des services juridiques gratuits. Le programme peut aussi vous recommander un avocat francophone. Pour plus de renseignements, communiquez avec :

### **Aide juridique du Manitoba**

294, avenue Portage, bureau 402  
Winnipeg (MB) R3C 0B9  
Tél. : (204) 985-8500  
Sans frais : 1-800-261-2960  
Télééc. : (204) 944-8582  
[www.legalaid.mb.ca](http://www.legalaid.mb.ca)  
(services en français, mais pas à la réception)

### **Programme d'admissibilité élargie**

Si vous percevez un salaire trop élevé pour être admissible aux services de l'Aide juridique, mais ne pouvez acquitter les services d'un avocat, vous pourriez obtenir de l'aide auprès du Programme d'admissibilité élargie. Grâce à ce programme, vos frais juridiques seront dans un premier temps acquittés par l'Aide juridique et vous rembourserez cette somme en versements mensuels. Pour plus de renseignements, communiquez avec l'Aide juridique, dont les coordonnées apparaissent ci-haut.

## Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM)

En 1976, Georges Forest, homme d'affaires de Saint-Boniface, reçoit un billet de contravention pour stationnement illégal, rédigé en anglais seulement, attirant une amende de 5 \$. C'est le début de l'affaire Forest, une longue lutte devant les tribunaux qui a comme conséquence que depuis 1985, toutes les lois manitobaines sont adoptées, imprimées et publiées à la fois en français et en anglais.

Grâce à l'affaire Forest, le français redevient l'une des deux langues officielles des tribunaux au Manitoba. C'est dans ce contexte qu'est fondée l'AJEFM. Constituée en 1988, l'AJEFM est un organisme sans but lucratif voué à la promotion du français en matière d'administration de la justice au Manitoba.

L'Association vise à mettre en place les mécanismes nécessaires pour créer un climat dans lequel les francophones se sentent parfaitement à l'aise de se servir de leur langue maternelle dans leurs contacts avec les tribunaux et les bureaux gouvernementaux. Bref, ils ont pour but de faire en sorte que l'emploi du français devienne une réalité normale, c'est-à-dire une partie intégrale du vécu quotidien des gens.

L'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) œuvre au sein du secteur politique-juridique et son mandat comporte les trois volets suivants :

- la revendication politique visant une plus grande offre de services en français dans le domaine de l'administration de la justice au Manitoba;
- la vulgarisation du droit en langue française;
- la sensibilisation du public francophone à ses droits linguistiques

L'AJEFM dessert la population suivante :

- La communauté des juristes d'expression française du Manitoba ;
- Les organismes de revendication politique au Manitoba ;
- Les organismes francophones du Manitoba ;
- Les organismes tels que le Programme de contestation judiciaire, le Commissariat aux langues officielles du Canada et la Gendarmerie royale du Canada ;
- Le grand public.

Secrétariat : 200, avenue de la Cathédrale, pièce 2303  
 Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0H7  
 Tél.: (204) 235-4405  
 Téléc. : (204) 233-0245  
 institut@ustboniface.mb.ca  
 www.mondroitmonchoix.com

## 3. Interprètes

Lors de la consultation d'un avocat, certaines personnes font appel à un interprète s'exprimant dans leur langue maternelle. Vous trouverez une liste d'interprètes d'expression française dans l'*Annuaire des*

## Renseignements pratiques

*services en français au Manitoba* sous « traduction-interprétation ». D'autres interprètes sont répertoriés dans les Pages jaunes sous la rubrique Translators and Interpreters.

### **Association des traducteurs et des interprètes du Manitoba (ATIM)**

200, avenue de la Cathédrale,  
case postale 83  
Winnipeg (MB) R2H 0H7  
Tél. : (204) 797-3247  
info@atim.mb.ca  
www.atim.mb.ca/french/frameset.html  
(services en français)

## 4. Lois importantes à connaître au Manitoba

### **Âge légal pour consommer de l'alcool**

L'âge légal pour consommer de l'alcool au Manitoba est 18 ans. Il est illégal de servir des boissons alcoolisées à des mineurs (personnes de moins de dix-huit ans) dans les bars, restaurants (sauf exception) et autres endroits publics. Les établissements pris en faute risquent une amende et des frais juridiques sévères.

Il est recommandé de toujours avoir en votre possession vos cartes d'identité (avec photo) lorsque vous fréquentez des établissements servant de l'alcool. Si l'on vous demande de prouver votre âge en montrant vos cartes d'identité et que vous ne les avez pas sur vous, aucun alcool ne vous sera servi et l'entrée même dans l'établissement risque de vous être refusée. Votre permis de

conduire, votre passeport ou votre carte de citoyenneté constituent des cartes d'identité valables. Il est aussi possible de se procurer, moyennant des frais (17,00 \$), une carte d'identité avec photo, émise par le gouvernement, à la Société des alcools du Manitoba. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Société des alcools au (204) 474-5616 (services en français, mais pas nécessairement à la réception).

Pour plus d'information, consultez le site: [www.mlcc.mb.ca/ff/index.shtml](http://www.mlcc.mb.ca/ff/index.shtml)

### **Consommation d'alcool en lieu public**

Il est illégal de consommer des boissons alcoolisées dans des endroits publics, tels que les rues ou les parcs. Si vous êtes pris en faute, vous risquez une amende ainsi que des frais juridiques. Vous pouvez cependant consommer de l'alcool dans votre propre maison et sur votre propre terrain.

### **Conduite en état d'ébriété**

Le Manitoba dispose de lois très sévères en ce qui a trait à la conduite en état d'ébriété. Les personnes conduisant un véhicule avec un taux d'alcool sanguin supérieur à la limite permise (0,05) sont considérées en état d'ébriété. Elles peuvent perdre leur permis de conduire et le droit de conduire. Si vous êtes pris à conduire lorsque votre permis a été suspendu, votre véhicule sera saisi et confisqué. Si vous possédez un permis de conduite dans le cadre du Programme de permis de conduire par étapes (PCÉ), AUCUNE trace d'alcool ne doit

être présente dans votre sang lorsque vous conduisez.

## Vol à l'étalage

Si vous êtes pris à voler, vous serez arrêté et accusé d'une infraction criminelle. La plupart des magasins sont équipés de caméras qui enregistrent le mouvement des clients.

## Mesures disciplinaires envers les enfants

La perception de ce qui constitue une mesure disciplinaire raisonnable varie beaucoup selon les personnes. Les pratiques courantes au Canada pourraient être différentes des pratiques de votre pays d'origine.

La loi manitobaine interdit le recours à des punitions physiques. Les parents ne sont nullement autorisés à frapper, à gifler ou à blesser leurs enfants.

Le rôle premier du parent est de protéger son enfant. Si le parent lui-même blesse, néglige son enfant ou manque à son obligation de le protéger, il pourrait être accusé d'avoir maltraité son enfant, ce qui est une infraction criminelle.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures disciplinaires acceptables au Canada, veuillez communiquer avec :

### **Services à la famille et Logement Manitoba Région Urbaine – Saint-Boniface Centre de services bilingues**

614, rue Des Meurons  
Saint-Boniface (MB) R2H 2P9  
Tél. : (204) 945-2270  
Sans frais : 1-866-267-6114  
(services en français)

## Relations sexuelles avec des mineurs (personnes de moins de dix-huit ans)

Il est illégal, pour un adulte, d'avoir des relations sexuelles avec une personne de moins de 18 ans. Il s'agit d'une infraction grave. Par ailleurs, toute activité sexuelle avec une personne non consentante constitue un acte criminel, peu importe l'âge de cette personne.

## Sollicitation de prostituées

Il est illégal de solliciter les services d'une prostituée. Il s'agit d'une infraction criminelle.

Le contrevenant pourrait être accusé officiellement par la police.

## Violence familiale

Le Manitoba ne tolère aucunement la violence familiale. Ainsi, la violence au foyer sous toutes ses formes (physique, émotive, sexuelle) contre femmes et enfants par exemple n'est pas tolérée. La violence envers un partenaire (conjoint(e), conjoint(e) de fait, ami(e), ou autre partenaire intime – ancien ou actuel) constitue une infraction à la loi et est traitée très sévèrement par les représentants de la justice. Cette politique

## Renseignements pratiques

s'applique également aux mauvais traitements infligés aux enfants et aux personnes âgées, qui constituent également de graves délits.

*Si vous savez une personne en danger, vous avez le devoir légal de signaler sa situation aux autorités. Si vous connaissez une personne requérant des renseignements, du soutien, un service de counseling ou un hébergement de secours, veuillez consulter la liste de lignes secours suivante pour les recommander au service approprié.*

Pour plus d'information, visitez le site : [www.gov.mb.ca/justice/domestic/domesticindex.fr.html](http://www.gov.mb.ca/justice/domestic/domesticindex.fr.html)

## 5. Lignes secours

Veillez noter que plusieurs de ces lignes secours n'offrent des services qu'en anglais.

### Cas non urgent – Information, soutien, counselling ou hébergement de secours

#### AIDE AUX IMMIGRANTS ET AUX RÉFUGIÉS

- Accueil francophone : (204) 975-4250
- Needs Centre for War Affected Families : (204) 940-1260
- Welcome Place : (204) 977-1000
- Centre international : (204) 943-9158
- Mount Carmel Clinic - Counselling transculturel : (204) 582-2311

#### AIDE AUX FEMMES

- Pluri-elles (centre de femmes) : (204) 233-1735
- Entre-temps des Franco-Manitobaines : (204) 925-2550
- Immigrant Women's Counselling Service of Manitoba : (204) 940-2172
- Centre de ressources des femmes de Fort Garry : (204) 477-1123
- Immigrant Women's Association of Manitoba : (204) 989-5800
- Klinik Community Health Centre – Programme Evolve : (204) 784-4070
- North End Women's Centre : (204) 589-7347
- Osborne House : (204) 942-7373
- Programme de défense des femmes : (204) 945-6851
- Sexuality Education Resource Centre : (204) 982-7800

#### AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

- Fédération des aînés francophones du Manitoba : (204) 235-0670
- Elder Abuse Resource Centre : (204) 956-6440
- Seniors Directorate : [www.gov.mb.ca/sd](http://www.gov.mb.ca/sd) (204) 945-2127

#### AIDE AUX FAMILLES

- Family Centre of Winnipeg : (204) 947-1401

- Winnipeg Police Service :  
(204) 986-6222  
(www.winnipeg.ca/police)
- Child and Family Services :  
(204) 944-4050

#### AIDE AUX JEUNES

- Conseil jeunesse provincial :  
(204) 237-8947
- Centre de protection de l'enfance du  
Centre des sciences de la santé : (204)  
787-2811
- Child Guidance Clinic :  
(204) 786-7841
- Service de police de Winnipeg – Section  
de l'aide à la jeunesse :  
(204) 986-6091
- Jeunesse j'écoute : 1-800-668-6868
- Teen Touch : (204) 783-1116  
ou 1-800-563-8336

#### Cas urgents (24 heures sur 24) à Winnipeg

##### FAMILLE

- Office des services à l'enfant et à la  
famille : (204) 944-4200 le jour et  
(204) 944-4050 les soirs, dimanches  
et jours fériés

##### VIOLENCE ET AGRESSIONS SEXUELLES

- Ligne d'aide aux victimes d'agressions  
sexuelles : (204) 786-8631
- Osborne House (YM-YWCA) Violence  
familiale: (204) 942-3052
- Domestic Violence Crisis Line :  
1-877-977-0077

##### ENFANTS

- Child Find Manitoba :  
(204) 945-5735
- Urgence de l'Hôpital pour enfants :  
(204) 787-2306

##### JEUNES

- Jeunesse j'écoute : 1-800-668-6868  
(sans frais)
- Teen Touch : (204) 783-1116 ou  
1-800-563-8336 (sans frais)
- Youth Emergency : (204) 949-4777

##### SUICIDE

- Ligne secours Klinic :  
(204) 786-8686

##### CRIME

- Échec au crime Manitoba :  
1-800-782-8477 (*sans frais*)

##### JEU COMPULSIF

- Gambling helpline : (204) 944-6382

##### EMPOISONNEMENT

- Poison Help Line : (204) 787-2591

**Consultez également la première page  
des Pages jaunes pour plus d'information  
sur les services relatifs aux cas urgents  
ou non urgents.**





# Accueil francophone

## **Accueil francophone du Manitoba**

420, rue Des Meurons, unité 104  
Saint-Boniface (MB) Canada R2H 2N9  
Tél. : (204) 975-4250  
Télec. : (204) 231-0544  
accueil@sfm-mb.ca  
[www.accueilfrancophonemb.com](http://www.accueilfrancophonemb.com)

Ce document a été produit grâce à l'appui de la Direction de l'établissement des immigrants et du marché du travail du ministère de Travail et de l'Immigration du Manitoba.